

CONSEIL MUNICIPAL DU

1^{er} juillet 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet, à dix-sept heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme SERONDE Françoise, Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette (à partir de 17h20), M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, Mme LECOEUR Anne (à partir de 17h23), Mme VERBEQUE Sandrine (à partir de 18h45), M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. HADAD Hubert.

Absents, représentés : Mme FITAMANT Patricia représentée par Mme HECK Isabelle, M. FITAMANT Alain représenté par M. BOULON Alex, M. ACQUAVIVA François représenté par M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme CEDECIAS Arlette représentée par Mme PAOLANTONACCI Pascale (jusqu'à 17h19), Mme MELART Laurence représentée par M. PRINCE Patrick, Mme BLANCO Nathalie représenté par M. MAHMOUD Riad, M. LE MASSON Gilbert représenté par M. HADAD Hubert, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. CALMEJANE Patrice, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. BANCEL Nathanaël représenté par M. MINETTO Jean-Marc, Mme VERBEQUE Sandrine représentée par Mme LECOEUR Anne (à partir de 17h24 et jusqu'à 18h44).

Absents : Mme LECOEUR Anne (jusqu'à 17h23), Mme VERBEQUE Sandrine (jusqu'à 17h23).

Secrétaire de séance : M. MAHMOUD Riad.



Villemomble
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 🔗 Élection d'un(e) secrétaire de séance | 4 |
| 🔗 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville | 8 |
| 1. Présentation du rapport final de la Mission d'information et d'évaluation créée par délibération du 14 décembre 2023 | 8 |
| 2. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble pour l'année scolaire 2024/2025 | 22 |
| 3. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Médico-Social Marcel Hanra (CMSMH), au titre de l'année 2024 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens | 24 |
| 4. Reversement d'une partie des fonds collectés de la 4ème édition de "La Villemomboise" au profit de l'association Espoir pour le Cancer | 28 |
| 5. Remboursement exceptionnel d'un Forfait Post-Stationnement (FPS) | 29 |
| 6. Taxe de séjour : Validation des dernières évolutions en 2024 et limites tarifaires applicables au 1er Janvier 2025 | 30 |
| 7. Projet communal 2024-2030 de Villemomble portant avenant au contrat de ville cadre "Engagements quartiers 2030" et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant | 31 |
| 8. Attribution de la garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de Villemomble - Grand Paris Grand Est à hauteur de 100%, souscrit dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition en VEFA située 35bis/37 allée Gambetta à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie d'emprunt y afférente | 39 |
| 9. Contrat d'objectifs préalable à l'engagement d'une démarche de PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) pour le périmètre dit des ex-emprises de l'A103 | 40 |
| 10. Approbation de la convention d'objectifs et de financement accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, relative à la prestation de service unique, bonus "mixité sociale", bonus "inclusion handicap", bonus "territoire CTG", bonus "trajectoire développement", financement des journées pédagogiques, financement des heures de préparation à l'accueil des enfants et bonus "attractivité" pour le multi-accueil Cadet-Rousselle | 43 |
| 11. Fixation des consultations de psychologie et de référent santé et accueil inclusif au sein des établissements petite enfance de Villemomble pour une durée d'un an | 44 |
| 12. Conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le dispositif VACAF d'aide aux départs en vacances des enfants | 45 |
| 13. Conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le dispositif Pass Colo d'aide aux départs en vacances des enfants | 45 |



Villemeuble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

| | |
|---|----|
| 14. Approbation de la convention d'objectifs et de financement accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, relative à la prestation de service "Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire" et du bonus "territoire CTG" | 46 |
| 15. Création de l'évènement "Aqua ciné" à la piscine municipale et définition du tarif municipal applicable à compter de l'année scolaire 2024/2025 | 46 |
| 16. Approbation d'une convention-cadre tripartite portant sur la période de préparation au reclassement (PPR) entre la ville, le CIG Petite Couronne, et les agents de la ville concernés par le dispositif | 47 |
| 17. Adhésion à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) | 48 |
| 18. Approbation de la convention de mise à disposition de service du SIPPAREC pour l'accompagnement sur les opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité | 51 |
| 19. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixés au 8 mars 2024 | 52 |
| 🗨️ Questions orales | 52 |



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 17 h 01.)

BLUTEAU Jean-Michel : Mesdames et messieurs, je vous propose que nous puissions ouvrir notre séance. Pour ce faire, je vais procéder à l'appel. Je laisse un petit peu de temps à l'administration. En effet, viennent de nous arriver les derniers pouvoirs pour représenter certains collègues. Vous me direz lorsque vous serez prêt.

BLUTEAU Jean-Michel procède à l'appel.

BLUTEAU Jean-Michel : Le quorum étant valablement atteint, nous pouvons donc ouvrir notre séance du Conseil Municipal.

L'administration a-t-elle bien pris en compte les pouvoirs pour les tablettes ?

Concernant les tablettes, je vous rappelle que nous procédons au vote électronique, ce qui sous-entend que vos tablettes soient suffisamment chargées, qu'elles soient sur la séance, que vous ayez indiqué que vous y participiez et que vous n'ayez pas d'autres choses sur les tablettes qui puissent vous empêcher de remplir correctement votre fonction municipale.

🗳 Élection d'un(e) secrétaire de séance

BLUTEAU Jean-Michel : Le Conseil doit désigner en son sein un secrétaire de séance. Il convient donc de procéder à l'élection d'un ou d'une secrétaire de séance. Je vous propose M. Riad MAHMOUD. Y a-t-il d'autres candidatures ?

CALMÉJANE Patrice : Je ne sais pas à quel moment vous me donnerez la parole. J'ai donc préféré le faire au début de séance. Premièrement, je voudrais constater que cet après-midi, 17 heures...

BLUTEAU Jean-Michel : M. CALMEJANÉ, on en est aux candidatures pour être secrétaire de séance.

4

CALMÉJANE Patrice : Pour élire un secrétaire de séance, il faut que la séance puisse se tenir. Si vous me permettez ce propos, je vais continuer. Vous n'avez pas le quorum si l'opposition n'est pas là. Premier élément. Le deuxième élément, je voudrais faire un rappel au règlement pour dire que l'article 26 de notre règlement intérieur que vous avez fait voter, qui parle des procès-verbaux, et ce n'est pas le courrier qui nous a été adressé par votre prestataire qui est, semble-t-il, dans l'impossibilité de produire le compte-rendu intégral...

(Échange BLUTEAU Jean-Michel / CALMÉJANE Patrice)

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas de quoi vous parler, Monsieur CALMÉJANE. Nous n'en sommes pas à ce point.

CALMÉJANE Patrice : Je parle de débiter la séance.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres candidatures ?

CALMÉJANE Patrice : Voilà, la belle démocratie représentée par Monsieur BLUTEAU !

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres candidatures ?

CALMÉJANE Patrice : Ça fait quatre ans que c'est comme ça.

BLUTEAU Jean-Michel : Je n'en vois pas. J'ouvre le vote par les tablettes.

CALMÉJANE Patrice : Il shunte la parole, il ne respecte pas le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Je propose à mes collègues de l'opposition de quitter la séance et il n'y aura pas quorum. Il faut le quorum à chaque délibération.

Mme POCHON : On va la reprendre la parole. Ce n'était pas le moment. Vous allez nous la redonner, c'est comme ça. Reprenez-la.

CALMÉJANE Patrice : Si on se lève, vous n'avez pas le quorum pour poursuivre le Conseil Municipal. Il faut le quorum à chaque délibération. Oui ou non ? (*à plusieurs reprises*)

On attend que vos collègues arrivent. Nous allons prendre un verre dehors.

BLUTEAU Jean-Michel : Le vote est ouvert sur les tablettes.

CALMÉJANE Patrice : Vous n'avez pas le quorum.

M. CALMÉJANE, Mme POCHON, Mme BERGOUGNIOU et M. MINETTO quittent la réunion.

PAOLANTONACCI Pascale : M. CALMEJANE, on vous remercie aussi pour les bureaux de vote. Trois de vos...

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas le sujet Madame...

PAOLANTONACCI Pascale : Comme par hasard ! Trois de vos colistiers ont été réquisitionnés n'étaient pas présents. Merci.

CALMÉJANE Patrice : Ils n'avaient surtout pas envie d'être avec vous.

PAOLANTONACCI Pascale : Sûrement. Il ne fallait pas confirmer. Trois conseillers municipaux qui ne sont même pas là pour tenir des bureaux de vote. Et après, on dit qu'il faut atteindre le quorum, etc.

BLUTEAU Jean-Michel : J'attends que tout le monde veuille bien participer au vote pour la désignation de secrétaire de séance et comme cela, nous pourrons poursuivre nos travaux.

BERGOUGNIOU Françoise : On vous demande s'il y a le quorum ou pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Actuellement, j'ai 18 voix POUR, ce qui veut dire que nous avons le quorum. Nous pouvons poursuivre nos travaux. M. Riad MAHMOUD est bien désigné secrétaire de séance.

BERGOUGNIOU Françoise : Vous avez le quorum avec les gens qui sont partis ?

BLUTEAU Jean-Michel : Concernant les procès-verbaux des 8 mars et 15 avril 2024, l'ensemble des élus municipaux ont été destinataires d'un courrier de notre prestataire, prestataire qui travaille pour nous depuis maintenant quatre ans et qui a la mission en effet de réaliser, parce que nous l'avons souhaité dès le début de la mandature, des comptes-rendus au mot près. Aussi, puisque l'ensemble de l'assistance n'a pas eu connaissance du courrier qui a été adressé aux conseillers municipaux, je me permets de vous le lire.

M. CALMÉJANE, Mme POCHON, Mme BERGOUGNIOU et M. MINETTO rejoignent la réunion.

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je m'étais engagé à vous fournir les procès-verbaux en vue du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024. Malheureusement, j'ai dû faire face à d'importants problèmes de santé, induisant un arrêt maladie de plusieurs semaines. La reconnaissance de mon inaptitude au travail m'a empêché d'accomplir dans les délais les missions qui m'incombent et, je dois l'admettre, m'ont fait prendre beaucoup de retard dans mes engagements vis-à-vis de vous.

À ce jour, je suis dans l'incapacité de produire les procès-verbaux en date des 8 mars et 5 avril 2024 dans les délais. Néanmoins, ma situation s'arrange, ce qui me permettra de me mettre complètement à jour durant l'été.

Conscient que la production tardive de ces documents entraîne d'importantes difficultés d'organisation pour les services et des dysfonctionnements au niveau du Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses.

J'espère que ce retard dont j'assume l'entière responsabilité ne compromettra pas notre collaboration.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à ma parfaite considération ».

Nous sommes dans une situation un peu exceptionnelle. Jusqu'alors, le prestataire, la Société JOLIMOT avait su, dans les temps et au fruit d'un travail considérable et d'une grande qualité, je sais que même sur les bancs de l'opposition, à chaque fois, cela a été reconnu. La prestataire par laquelle nous passions n'a pas pu être capable cette fois de produire les comptes-rendus.

Nos séances antérieures ont duré respectivement 5 heures 30 et 8 heures. Soit des comptes-rendus entre 70 et 90 pages. Je comprends tout à fait la situation de la représentante de la Société JOLIMOT.

Néanmoins, vous le constaterez, pour cette séance, nous avons un autre prestataire qui va remplir la mission de prendre en compte le compte-rendu circonstancié de nos échanges.

Je vous avouerais effectivement que cela a un coût certain pour la collectivité, nous l'assumons. Le fait que l'on puisse avoir dans les temps un travail de qualité, je peux comprendre que cela puisse être difficile pour tout un chacun des professionnels.

Une fois cela dit, nous ne manquerons pas de transmettre les procès-verbaux tels qu'ils sont attendus pour la prochaine séance de notre Conseil Municipal.

Nous pouvons passer maintenant à l'examen de l'ordre du jour. Madame POCHON sollicite la parole.

POCHON Élisabeth : D'abord, c'est un petit peu dommage de commencer comme cela après le week-end que nous avons tous vécu et ce qui nous attend probablement.

Effectivement, nous avons eu le mot de la personne qui fait les comptes-rendus et on peut comprendre la difficulté. Cela dit, il s'agit des comptes-rendus intégraux et on peut espérer qu'il y ait quand même au niveau de l'administration et des personnes qui sont derrière, un compte-rendu succinct qui puisse être fait en attendant que l'on ait les autres.

Je vous signale qu'à chaque fois que l'on vous demande les votes, vous nous dites « *vous trouverez cela dans le compte-rendu* ». On attend et on ne les a pas. Je pense qu'il y a d'autres façons de procéder en attendant d'avoir les comptes-rendus dans leur intégralité.

Le quorum est à combien pour vous ? Ce sont des personnes qui sont présentes. On est bien d'accord. Dans un quorum ne comptent pas les pouvoirs. Donc le quorum n'est pas atteint avec les personnes présentes.

Le moment est trop important pour que l'on enchaîne directement sur l'ordre du jour.

Hier, nous avons une élection primordiale pour notre pays et l'heure est assez grave par rapport à un deuxième tour qui pourrait amener l'extrême droite à la direction de notre pays.

Je voulais d'abord dire que localement, même si nous pouvons nous satisfaire de la quasi-élection de Fathia KELOUA HACHI parce qu'elle n'est pas élue et qu'il y a un deuxième tour la semaine prochaine. Il faut donc revenir aux urnes.

Je voudrais souligner, Mme PAOLANTONACCI, que nous avons été au rendez-vous, mais en général cela ne déclenche pas chez vous un sentiment de remerciement puisque, quand on a le malheur de réclamer des choses qui nous paraissent absolument normales, on n'en tient pas compte. Nous allons arrêter d'ergoter sur des gamineries quand les temps sont si graves.

Je suis assez surprise. Il y a une sacrée faillite des candidats de la droite qui se sont présentés. Mais je trouve aussi que M. le Maire ne prend pas de position et je trouve que dans les temps actuels, on ne demande pas de consignes de vote, tout le monde s'en fiche à peu près, mais en tous les cas, une position claire.

Refuser de prendre ses responsabilités par rapport à l'extrême droite, c'est voter pour l'extrême droite.

J'aurais aimé pendant cette campagne savoir ce que pensait mon Maire au lieu qu'il soit caché, pour ne pas avoir à donner son avis.

J'aurais aimé avoir nos collègues qui sont dans votre Conseil Municipal au titre de leur étiquette macroniste et avoir un peu leur position sur la situation dans laquelle le Président de la République a mis le pays. Pour moi, la situation est très grave et bien au-delà de nos petites querelles locales.

Je n'aime pas qu'on mette des signes = entre les choses qui ne le sont pas. Que je sache, il n'y qu'un parti ici qui prône le fait d'en vouloir aux binationaux. Il n'y a qu'un parti qui en veut aux homosexuels. Il n'y a qu'un parti qui veut se débarrasser des fonctionnaires. Il n'y a qu'un parti qui veut réduire le droit des femmes. On ne peut pas mettre des signes = entre tout le monde.

PRINCE Patrick : *Inaudible*

POCHON Élisabeth : Peu importe, vous ferez les comptes après.

M. PRINCE, c'est moi qui parle pour l'instant, donc prenez la parole et exprimez complètement votre point. Je dis ce que j'ai à dire. Pour l'instant c'est moi qui ai la parole.

On a un Président qui a joué avec le feu. Il a perdu. Il nous a tous fait payer très cher et nos enfants vont le payer encore plus cher que nous.

J'aimerais que M. le Maire prenne ses responsabilités et nous dise ce qu'il en pense. Je voulais commencer par cela, car je trouvais que l'on ne pouvait pas commencer dans cette ambiance après les temps que nous vivons, qui sont des temps vraiment difficiles et que nous espérons ne jamais revoir.

BLUTEAU Jean-Michel : Bien. Il convient de constater que...

HADAD Hubert : Excusez-moi, je voudrais faire un commentaire.

BLUTEAU Jean-Michel : M. HADAD, je viens de prendre la parole, je vous la donne tout de suite. Je vous remercie de me la laisser. Je crois, mon cher collègue, qu'il vous faudrait avoir un micro si vous souhaitez parler, ce sera plus pratique.

Nous sommes en séance du Conseil Municipal de VILLEMOMBLE. Depuis le début du mandat, il y a eu différents scrutins locaux, nationaux qui se sont déroulés depuis quatre ans. À chaque fois, nous nous sommes assignés à ne traiter que les affaires de la commune. Cela me paraît être quelque chose d'assez important et, si je puis me permettre, d'assez répandu.

Je relève effectivement que l'appartenance aux partis politiques décroît dans notre pays et que de plus en plus de gens représentent d'abord la société civile, ou en tous les cas les citoyens, sans qu'il y ait de corpus idéologique dans un premier temps.

Mme Pochon, vous m'interpellez en demandant, sinon me justifiez, de donner des consignes de vote.

POCHON Élisabeth : Non pas du tout.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous l'avez dit et je ne ferai que répéter vos premières paroles. Aujourd'hui les gens ne suivent plus les consignes de vote.

POCHON Élisabeth : Je n'ai pas demandé de consignes.

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Pochon, vous ai-je interrompu lorsque vous avez parlé ? Donc, cela m'autorise à pouvoir poursuivre avec votre écoute attentive.

Vous me demandez de donner une consigne de vote, je n'en donnerai pas.

En revanche, je crois qu'il est du devoir des électeurs qui ne seront pas représentés à l'occasion de ce second tour des élections législatives d'y participer massivement, activement et de la manière qu'ils jugeront, en âme et conscience, la plus appropriée au vu des circonstances nationales. Et je ne rajouterai rien sur ce sujet.

🗨 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

Je vous demande s'il vous plaît maintenant, que nous puissions nous concentrer sur notre séance.

À ce stade, vous avez eu communication des marchés, décisions, des contrats qui ont été établis au titre de la commune.

Si vous avez des questions, je vous renvoie, comme à l'habitude, au fait que vous avez tous les éléments concernant ses décisions marchés et contrats et qu'à partir de là, s'il y avait des mentions supplémentaires, des détails complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, je ne pourrai pas vous les fournir si ce n'est que ceux que vous avez d'inscrits et de décrits dans les pièces qui vous ont été formulées.

Hubert HADAD a sollicité la parole.

HADAD Hubert : Excusez-moi, je tousse encore. Excusez-moi d'avoir voulu prendre la parole, Monsieur le Maire.

Je ne suis pas obligé de vous répondre Mme POCHON. Je comprends votre position. Je comprends effectivement que nous sommes dans une situation très problématique pour la France.

Par contre, je ne peux pas accepter quand vous dites qu'il n'y a qu'un parti, le RN, qui est un parti considéré comme fasciste, je vais être prudent sur les mots, Front National.

Personnellement, je pense que dans la communauté juive, nous n'avons pas donné d'instructions parce que chacun est libre de son vote. La seule chose que l'on évite est de voter pour les extrêmes. Je considère que même au sein du Nouveau Front Populaire, il y a un parti qui est extrémiste.

Le parti LFI est pour moi et beaucoup de mes compatriotes, est un parti aussi extrémiste, aussi dangereux que le parti RN. Nous n'appelons pas à voter. Nous n'avons pas donné d'instructions de vote. Chaque citoyen est libre de voter selon ses idées.

Je tiens quand même à rétablir un peu la vérité, aujourd'hui nous avons en France deux partis qui ne sont pas très républicains. Je considère que LFI n'est pas un parti républicain, je suis désolé de vous le dire. Je regrette qu'il y ait eu cette union de la NUPES 2.

POCHON Élisabeth : Cela s'appelle le Front Populaire.

HADAD Hubert : Je pense que cela ne ressemble pas au Front Populaire de 1939 avec Léon BLUM.

BLUTEAU Jean-Michel : Oh si ! ça y ressemble point à point.

HADAD Hubert : Que vous critiquiez le Rassemblement National, d'accord. Je me permets de critiquer LFI qui est un parti aussi dangereux que le Rassemblement National.

Excusez-moi d'avoir pris la parole, mais je pense que je suis obligé...

POCHON Élisabeth : Je ne fais partie d'aucune communauté personnellement.

HADAD Hubert : Je suis obligé aujourd'hui de donner aussi la position d'autres français qui ont aussi des inquiétudes.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est dit. Nous passons à présent au premier point à l'ordre du jour.

1. Présentation du rapport final de la Mission d'information et d'évaluation créée par délibération du 14 décembre 2023.

BLUTEAU Jean-Michel : En date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer une mission d'information chargée de recueillir les informations sur la mission d'audit, de conseil ainsi que les subventions aux associations non conventionnées d'un montant inférieur à 23 000 euros financés par le budget de la ville.

Par délibération en date du 8 mars 2024, le Conseil Municipal a fixé la durée et la composition de ladite mission désignant notamment M. François ACQUAVIVA en qualité de Président de ladite mission.

Lors de sa réunion d'installation le 9 avril 2024, la MIE a élu M. Guy ROLLAND, rapporteur de la majorité municipale RÉUSSIR VILLEMOMBLE ENSEMBLE et M. Patrice CALMÉJANE en qualité de rapporteur du groupe d'opposition UNION POUR L'AVENIR DE VILLEMOMBLE.

Cette mission s'est réunie à plusieurs reprises les 9 avril, 14 mai et 13 juin afin d'installer la commission, procéder à une réunion intermédiaire de mi-mission et une réunion finale il y a quelques jours.

Les rapporteurs se sont réunis deux fois pour étudier les dossiers sélectionnés par la MIE le 25 avril. Les rapporteurs ont retenu les dossiers rentrant dans le cadre de la mission.

Le 28 mai dernier, en présence du Président, ils ont échangé sur les dossiers convenus et présenté une rédaction commune de synthèse afin de rendre un seul rapport final.

L'ambiance a toujours été sérieuse et les documents demandés par l'opposition sur les dossiers retenus ainsi que les réponses aux questions posées ou demandes de complément d'information des rapporteurs ont été adressés au fil de l'eau, avec le concours des élus, de l'administration que je remercie très sincèrement et les services concernés.

À l'issue de ces dernières réunions et conformément au règlement-cadre de la mission, Messieurs Guy ROLLAND et Patrice CALMÉJANE ont remis à la réunion de clôture de la mission leur projet de rapport. La commission va procéder à la synthèse en partant du rapport de M. CALMÉJANE et en le complétant avec les éléments du rapport de M. ROLLAND retenu par les deux rapporteurs.

Un désaccord partiel subsistait sur la compréhension et la vision de la subvention à l'association A3P entre les deux rapporteurs. La mission a décidé de faire figurer les deux rédactions dans le rapport final. C'est ainsi que dans un esprit partagé entre les membres, la mission a fait quatre recommandations afin d'améliorer notre fonctionnement.

Sur ces bases, la mission d'information et d'évaluation a adopté le rapport final. Ce dernier a été communiqué le 14 juin par M. ACQUAVIVA à votre serviteur afin que ce rapport soit présenté au Conseil Municipal dans un délai maximum de 30 jours.

M. MINETTO sollicite la parole, mais il conviendrait que ce soit plutôt les rapporteurs qui puissent la prendre.

MINETTO Jean-Marc : Je souhaite une intervention.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous souhaitez une intervention sur la mission d'information ?

MINETTO Jean-Marc : Je souhaite une intervention. Vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vous ai pas donné la parole tout à l'heure, car je suis passé à un nouveau point à l'ordre du jour. Je redoute que vous soyez hors sujet.

MINETTO Jean-Marc : Je demande la parole.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous demande d'être court M. MINETTO s'il vous plaît. Je sais que vous pouvez être concis.

MINETTO Jean-Marc : Merci M. le Maire. Bonjour à tous chers collègues.

Premièrement, je ne suis pas ici représentant d'une religion, d'une obédience ou d'un certain nombre de Villemomblois. Je suis représentant de tous les Villemomblois, qu'ils aient voté ou pas voté pour moi.

M. Hubert HADAD, nous avons de bonnes relations, mais j'aimerais rappeler qu'on ne représente pas une communauté, quelle qu'elle soit. On ne représente pas un quartier de Villemomble. Nous représentons ici tous les Villemomblois. Nous n'avons pas à nous revendiquer du fait de représenter une communauté ou une autre.

Deuxièmement, les gens que nous devons remercier ici sont tous ceux qui sont venus voter hier, les trois villes, qui ont fait en sorte que, dans notre ville, le Front National ne passera pas.

Enfin, dernière chose M. le Maire, lorsque vous avez pris la parole hier à la fin des élections, vous avez déclaré : « *je souhaite que ma majorité se mobilise pour pouvoir tenir les urnes* ». En fait, vous êtes inquiet du fait que votre majorité ne soit pas là le 7 juillet, alors même que notre groupe (nous ne sommes que 3) vous a fourni entre 18 et 20 assesseurs. J'ai été très inquiet pour vous, M. le Maire. Si vous êtes inquiet alors qu'ici vous avez 25 conseillers municipaux, nous sommes 3 et nous vous en présentons 20, que se passe-t-il ?

J'aimerais bien avoir votre avis sur ce qui s'est passé hier soir, parce que l'on attendait d'un Maire qu'il soit une autre vision de ce qui s'est passé hier en France et le fait qu'en ce moment, à Villemomble, le Front National soit arrivé deuxième.

Enfin, pour terminer, pourquoi restons-nous ici ? Si l'opposition sort, vous n'avez pas le quorum.

BLUTEAU Jean-Michel : Faux !

MINETTO Jean-Marc : Vous n'avez pas le quorum. Pourquoi ? Parce que l'on veut montrer aux électeurs qu'en ce moment, en tant qu'élu, ce qui se passe en ce moment en France est grave. Et si en tant qu'élus, nous ne restons pas pour montrer l'exemple, il ne faudra pas pleurer que demain personne ne vienne voter.

Monsieur le Maire, j'aurais aimé que vous soyez à un autre niveau et que vous puissiez, au minimum, nous donner votre analyse sur ce scrutin. Nous ne l'avons pas eu.

POCHON Élisabeth : Et surtout pas de consignes.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais me répéter parce que cela semble être nécessaire.

MINETTO Jean-Marc : Répétez-vous, mais cela ne sert à rien. Ce n'est pas ce que l'on vous demande.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais si, c'est cela que vous me demandez. Je vais donc me répéter en deux temps par rapport à ce que j'ai évoqué hier soir à l'issue des résultats.

En termes d'allocution, il est important de donner les résultats aux gens.

Ce qui est important dans une élection, et c'est ce que j'ai dit mot pour mot hier, c'est que l'élection se tienne, pas qu'elle se gagne. Qu'elle se tienne.

Je relève en effet que s'il y a un groupe ici, au motif qu'il avait une candidate qui se présentait, qui était députée sortante et qui a relevé une belle mobilisation de vos rangs et qui a permis en effet que 17 bureaux sur 19 puissent ouvrir. Vous avez eu des défections, vous avez eu des malades et des hospitalisations, je le regrette très profondément. Mais RÉUSSIR VILLEMOMBLE ENSEMBLE a fourni près de 66 personnes.

En revanche, je relève que malgré mes réquisitions de conseillers municipaux d'opposition qui sont parvenus dans les temps et dans les formes.

LECOEUR Anne : La veille !

BLUTEAU Jean-Michel : Mme Lecoeur, je suis ravi que vous soyez là parce que vous n'êtes pas toujours présente. Et, je relève qu'il y a 3 élus réquisitionnés du groupe de M. CALMÉJANE qui ne se sont pas présentés ou qui sont arrivés en retard. À partir du moment où l'on arrive avec 20 minutes de retard, c'est qu'on savait qu'il fallait être présent. Je regrette que vos élus soient régulièrement absents.

CALMÉJANE Patrice : Votre voisine a attendu l'arrivée d'un assesseur pour ouvrir le bureau de vote.

BLUTEAU Jean-Michel : M. CALMÉJANE vous n'avez pas la parole et je ne vous la donnerai pas.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas grave, je la prends quand même parce qu'un tissu de mensonges, ça finit par être un peu gênant !

BLUTEAU Jean-Michel : Très posément, je relève que M. DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR ne s'est pas présenté, M. Aram KALANYAN est arrivé avec 20 minutes de retard. Il aurait fallu que je fasse attendre les électeurs au bureau centralisateur pendant 20 minutes pour qu'ils aient la possibilité de voter, et s'il avait été absent et si nous n'avions pas pu ouvrir le bureau, les élections ne se tenaient pas. C'est là-dessus que j'insiste !

De la même façon, parlons de gens goguenards qui osent dire qu'ils ont tenu des bureaux alors qu'ils étaient présents dans un bureau de 8 h à 8 h 30 et qu'ils sont revenus plus tard dans la soirée à 19 h 30.

À 8 heures, Mme VERBEQUE était là à 8 heures. Elle a su se réveiller. Elle est partie et elle est revenue le soir à la fermeture. Vous appelez cela de la démocratie ? J'appelle cela une mascarade.

Par rapport à ce que je vous ai dit ce soir, très simplement, concernant nos électeurs qui se sont déplacés massivement lors du premier tour, je pense qu'il est de leur devoir, de la même façon à l'occasion du second tour, même s'ils ne se sentent pas représentés, de se déplacer activement et massivement afin que, en leur âme et conscience, ils se rendent compte de la situation du pays et qu'ils puissent voter.

MINETTO Jean-Marc : On attendait ça hier.

BLUTEAU Jean-Michel : Je viens de le dire il y a 15 minutes. Je passe la parole à M. Guy ROLLAND pour la mission d'information. Je pense que nous avons suffisamment parlé sur ce sujet...

À chaque jour suffit sa peine. Hier, c'était un premier tour d'élection. Ce soir, nous avons Conseil Municipal. Je passe la parole à M. Guy ROLLAND.

HADAD Hubert : J'aurais voulu répondre à M. MINETTO.

BLUTEAU Jean-Michel : On écoute M. Guy ROLLAND sur les bancs s'il vous plaît.

ROLLAND Guy : Par rapport au déroulé de cette mission d'information qui a été exposée dans la synthèse, je voudrais apporter quelques points complémentaires.

Nous avons procédé en plusieurs réunions avec M. CALMÉJANE, rapporteur. La première a permis de sélectionner les dossiers. Je tiens à dire que l'on a fait à partir d'un balayage exhaustif de toutes les décisions, arrêtés et autres. Nous avons échangé un fichier sur la base d'une sélection de dossiers.

Nous avons regardé, à l'issue de ce balayage, quels étaient les dossiers de conseils et audits, les dossiers qui méritaient un complément d'analyse et d'information. Nous en avons retenu, collégalement, 7.

Cette liste a été confirmée par la suite.

On peut lister ces 7 dossiers :

- le dossier d'audit des associations conventionnées CAC 93 qui a été fait en fin 2020/début 2021 ;
- le contrat d'assistance avec AGRIATE pour tout ce qui est marché de restauration ;
- le contrat d'assistance avec FPA CONSULTANT qui a permis, dans une situation où il y a une pénurie de moyens dans la direction concernée, de traiter un bon nombre de dossiers ;
- le marché d'étude sur la mobilité avec CERYX TRAFIC SYSTEM ;
- le contrat de prestation avec FIDEL PASS dans le dispositif de redynamisation de nos commerces ;
- le contrat d'assistance avec ANGERIS, un contrat qui avait pour but de donner les outils pour la préparation d'une réfection d'une société foncière ;
- le contrat d'assistance avec EECI pour les points les plus spécifiques en matière de subvention nécessitant les certificats d'économie.

Nous avons remblayé cette liste qui a été confirmée lors de la réunion suivante. Cela représente, sur l'ensemble des dossiers balayés, un enjeu où la commune a dépensé 210 000 euros, ce qui figure sur l'ensemble de la période 2020/2023 qui a été précisé dans le rapport final.

Sur la partie des subventions d'associations non conventionnées, j'avais redonné l'ensemble de la liste des subventions qui avaient été accordées depuis 2020 à ce type d'associations.

M. CALMÉJANE a souhaité n'en retenir qu'une seule : le dossier A3P que l'on a analysé.

Une fois cette phase passée, nous avons échangé un certain nombre d'informations. J'ai répondu aux compléments de questions que pouvait avoir M. CALMÉJANE sur des critères de sélection, sur des critères d'attribution, au fil de l'eau.

CALMÉJANE Patrice : En cascade !

ROLLAND Guy : Oui, vous m'avez parlé de rivière à un moment donné. Je tiens à dire aussi qu'au mois de mai les services concernés n'avaient pas forcément beaucoup de disponibilité. Nous avons tout recherché.

Hormis pour A3P, en termes de contenu, nous avons répondu à l'ensemble des questions qui étaient soulevées. Je pense que sur cet aspect-là, audits, conseils et études, nous avons les éléments.

Je tiens à rajouter que pour A3P, nous n'avons pas convergé. Vous avez vu le rapport final. Nous avons mis les positions des deux acteurs. Nous avons redonné les éléments que nous avons pour A3P.

Le point le plus important, nous nous sommes retrouvés le 13 juin. Je reconnais avoir fait décaler de deux jours en raison d'une contrainte. En regardant les propositions de rapports des dossiers de M. CALMÉJANE et des nôtres. Celui de M. CALMÉJANE avait une partie un peu plus structurée sur les attendus en matière de CGCT. Nous avons regardé les propositions d'amélioration, ce qui était le plus important, et nous les avons regroupées et reformulées.

La préconisation en matière d'amélioration de la communication aux administrés, aux élus, nous l'avons reprise et reformulée. Nous adhérons complètement, notamment pour ce qui doit être communiqué sur le site de la ville, où il y a des choses à mettre à jour et à améliorer.

Certes, cela s'est fait dans un délai un peu court. Il y a eu la décision en décembre, pour le principe. Il y a eu le règlement de la MIE qui a été voté en mars et nous avons eu trois mois pour fonctionner.

Mais, au final, nous avons parcouru l'ensemble du dossier. Hormis le cas de A3P, nous avons une vision qui n'est pas très éloignée.

Nous avons considéré que nous avons donné à peu près tous les éléments et qu'il y a eu, en termes d'aide, d'information, sur les préoccupations que l'on avait en matière de patrimoine communal, sur un certain nombre de choses de ce type-là, nous avons eu, au fil de l'eau, une participation d'A3P qui a été intéressante, nous permettant de répondre à un certain nombre de préoccupations que l'on avait, à la fois pour la préservation du patrimoine communal. Ils nous ont aussi aidés dans les premiers travaux sur la rénovation du clocher de l'église et nous avons eu quelque chose qui était satisfaisant.

Il y a le débat sous cette forme-là ou sous une autre, c'est clair. Là-dessus, je pense que nous pouvons avoir des positions différentes.

Je rajouterais que la contribution de l'A3P pour ce qui était des travaux préalables du PLUI et du PADD a été importante pour nous.

Il y a quatre recommandations.

La première, mettre en place au sein de la mairie un tableau synthétique des prestations extérieures réalisées chaque année et les transmettre aux élus. Je reconnais que l'on a l'information, elle est délicate à retrouver, mais nous n'avons pas cette synthèse.

Formaliser les procédures d'analyse des besoins, disponibilités et ou non des compétences et connaissances internes et de suivi des actions. Le processus est au fil de l'eau, avec la Direction générale des Services. La démarche est complète. Il faut peut-être qu'on la formalise.

Les points 3 et 4 sont les points pour lesquels nous travaillons le plus, c'est renforcer la communication publique sur le site de la ville, notamment les documents concernant les décisions et contrats signés par M. le Maire et renforcer la mise à jour.

Le point 4 est une préoccupation qu'avait M. CALMÉJANE, que nous considérons comme risque minime : vérifier l'indépendance des cabinets vis-à-vis des sujets traités par rapport aux futurs marchés ou appels d'offres, par exemple pour la fourniture d'une attestation sur l'honneur demandée dans le cahier des charges. Le sujet est venu au travers d'un débat sur ANGERIS où il y avait peut-être une proximité d'un acteur par rapport à eux.

Si ces recommandations qui sont dans ce rapport sont votées, nous ferons le nécessaire pour la mise en place, et notamment tout ce qui concerne les travaux relatifs à la communication sur le site de la ville.

Je n'ai rien à rajouter.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci M. le rapporteur. M. CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport va me permettre de rappeler le point précédent pour lequel j'ai été interrompu.

M. ROLLAND vient d'évoquer le déroulement de cette MIE (Mission d'Information et d'Évaluation).

La délibération du Conseil Municipal pour accepter la MIE au mois de décembre, Conseil Municipal seulement du mois de mars pour approuver le règlement. Trois ont été mis de côté et ont empêché la mission de bénéficier du temps qui est prévu par la loi, c'est-à-dire 6 mois. Ce temps a été encore plus réduit par rapport à ce qui a été évoqué.

Je voudrais rappeler, j'ai voulu le dire tout à l'heure, mais j'ai été interrompu, à ce jour le compte-rendu du mois de mars n'est toujours pas approuvé. Je pourrais même dire que le règlement de la MIE n'est pas encore approuvé à ce jour, puisque nous n'avons pas pu délibérer sur le compte-rendu du Conseil Municipal du mois de mars. Vous m'avez interrompu lorsque j'ai fait un rappel au règlement et sur l'article 26.

Nous avons même un dossier qui est déjà déséquilibré.

Le deuxième point, par rapport au débat politique, je vais être bref. Vous pouviez vous exprimer vis-à-vis des Villemomblois, notamment à l'occasion d'une manifestation qui a eu lieu devant du public le 18 juin, par rapport à la situation chaotique qui a été créée par la dissolution provoquée par le Président de la République. Vous étiez tout à fait dans votre rôle en rappelant l'histoire de France et ce qui pourrait être le futur de notre pays en fonction des incertitudes qui étaient données.

Vous vous contentez d'avoir une approche très administrative de la vie politique de cette commune. Je pense, et je l'espère, que dans deux ans les Villemomblois vous donneront à retourner à une administration de rattachement et puis le problème sera réglé.

Pour revenir à la MIE (mission d'information et d'évaluation). Pourquoi avais-je demandé cette MIE au nom de mon groupe ? Parce qu'on ne peut pas d'un côté promettre monts et merveilles, il y a 4 ans, sur la transparence, sur la communication des éléments de fonctionnement de la commune, de son Conseil Municipal, des marchés

et missions et autres qui ont été signés. C'est quand on a vu l'augmentation relativement importante au fil des différents budgets ces 3 dernières années, la quatrième étant à cheval entre 2020 et 2024 pour le déroulé de la MIE, que l'on a souhaité ces éléments-là.

Surtout, M. ROLLAND vient de le rappeler, par le déficit flagrant, si ce n'est au moins de l'entretien du site internet de la ville, mais du manque complet d'informations sur ce site, d'informations au réglementaire. Le tout n'est pas de dire que l'on va s'améliorer. Vous devez un certain nombre d'informations.

Au début de ce Conseil, j'ai écouté depuis la porte, puisque vous n'avez pas voulu nous écouter pleinement concernant les contrats, décisions et autres. Vous nous avez dit : « *vous en avez suffisamment à l'intérieur, vous n'aurez rien de plus* ». Non ! Le CGCT (Code général de collectivité territoriale) prévoit que le Maire, en début de séance, doit rendre compte de ces contrats. S'il y a des questions, vous devez y répondre. Ce n'est pas juste un communiqué et circulez, il n'y a rien à voir !

Vous continuez à ne pas vouloir respecter ces éléments-là. Ce sera un nouveau compte-rendu pour lequel nous n'avons pas eu d'information sur les contrats, les décisions qui ont été signés par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Pour poursuivre sur la MIE, je considère que M. ACQUAVIVA a bien présidé cette mission. Mais par contre, au départ, il a été particulièrement difficile d'obtenir les documents. Je pensais que dans une administration telle qu'on nous la présente, normalement structurée à VILLEMOMBLE, les différents dossiers, sachant l'objet de la MIE, auraient été préparés à l'occasion des premières réunions et non pas au fur et à mesure que l'on se voyait. Cela a quand même beaucoup limité le travail de cette mission.

D'autre part, il y a eu une sélection des dossiers qui a largement élargé le fonctionnement de la commission.

Autre point que j'ai soulevé et que je souhaiterais rappeler, il n'est pas le tout de faire faire des missions, des audits et autres par des prestataires extérieurs, encore faut-il derrière s'en saisir et que cela soit suivi soit d'une décision d'investissement, d'une décision de fonctionnement, soit d'une décision vis-à-vis des associations qui ont été contrôlées par un prestataire.

J'ai démontré à l'occasion de la mission que, pour VILLEMOMBLE SPORTS ou pour le Centre Médico-Social, les recommandations qui étaient à l'intérieur n'ont pas été suivies de dossiers suffisamment circonstanciés pour éviter des erreurs que l'on est en train de découvrir dans le fonctionnement de ces associations et pour lequel nous avons encore un dossier concernant le CMS (Centre Médico-Social).

Je pense aussi que VILLEMOMBLE SPORTS nous a communiqué une demande de subvention supplémentaire, par rapport à un contrôle qui a été fait par l'URSSAF, mais qui était déjà un peu pointé dans le rapport. Il a fallu deux ans et demi pour que la situation soit corrigée alors que vous aviez un audit qui précisait un certain nombre de points. Encore une fois, si vous faites faire des audits et que c'est juste rangé sur une étagère sans être suivi d'un courrier et d'un vrai suivi, cela ne sert à rien.

Concernant les points et recommandations que j'ai faits, M. ROLLAND nous a dit que j'en ai fusionné un grand nombre et à la sortie, il en reste 3. Je voudrais rappeler que le point principal est que le citoyen, et encore moins l'élu à VILLEMOMBLE n'a pas accès aux informations juridiques basiques qu'il est en droit d'attendre. Je l'ai aussi signalé à l'occasion de la mission, sur le site internet de la ville, vous avez parfois des dossiers qui ont deux, trois, quatre ans. Si on prend simplement les Conseils Municipaux, on ne peut pas aller plus que 2022, alors que votre mandature a commencé en 2020. De nombreux éléments sont shuntés ou peut-être censurés selon comment on analyse le sujet. Cela pose un vrai problème de transparence du fonctionnement de votre direction, M. le Maire.

Vous n'étiez pas là mardi dernier au début de la séance de GRAND PARIS GRAND EST, mais je l'ai cité dans mon rapport. J'ai cité aussi d'autres communes. Vous êtes arrivé très tardivement, vous étiez ailleurs apparemment. Il a été fait la démonstration que GRAND PARIS GRAND EST, alors qu'il avait déjà beaucoup de choses en possibilité de communication, a renforcé son site internet pour permettre aux habitants de notre territoire de pouvoir accéder à encore plus d'informations, que ce soit des informations pratiques, mais aussi des informations sur les marchés, sur les éléments juridiques.

Pour avancer sur ce sujet, je voudrais aussi quand même avoir un engagement. Si sur les neuf propositions, il n'en est resté que quatre, la troisième demande une précision. Ce n'est pas dire renforcer la communication publique sur le site de la ville, notamment des documents concernant les décisions et les contrats signés par la mairie. Je pense qu'il est souhaitable que devant le Conseil Municipal, il soit acté un délai.

Je rappellerai qu'il y a deux, à l'occasion d'un budget, il nous a été dit : « *on va refondre le site internet et vous allez voir ce que vous allez voir* ». Deux ans après, il n'y a toujours rien et si on écrit simplement la recommandation n°3 sans délai, on arrivera fin 2024 sans rien de plus. On avancera sur 2025, il n'y aura rien de plus et au mois de septembre 2025, on nous dira : « *attention, il y a le financement des campagnes électorales, on n'a pas plus le droit de bouger, donc on ne fera rien jusqu'à la fin* ». On aura complètement shunté ce travail qui a été fait par notre mission de l'information.

Je voudrais, même si ce soir nous ne devons prendre qu'acte, avoir de vrais délais pour que cette MIE ne reste pas lettre morte par rapport au travail que j'ai effectué, qui était lourd. Je l'ai fait tout seul. Par rapport à ce qui a été rendu, ce j'ai l'ai fait avec M. ROLLAND, mais lui avait de l'administration derrière. C'est quand même la différence par rapport au travail qui a été effectué et avoir des délais.

Je peux d'ores et déjà vous dire qu'au nom de mon groupe, en respectant les délais du Code général de collectivité territoriale (CGCT), on reposera très certainement, avant l'automne 2024, une autre MIE.

MINETTO Jean-Marc : Je n'étais pas rapporteur, mais j'étais membre de la commission et j'aimerais faire quelques remarques.

La première, on peut regretter que ce travail de mission ait été fait dans l'urgence, dans le sens où pendant trois mois il ne s'est rien passé, alors que tout aurait pu être fait très tranquillement, sans pression au niveau des agents. À tel point que la deuxième commission que l'on a faite, nous avons échangé avec Mme PAOLANTONACCI en disant les deux rapporteurs n'arrivaient pas à avoir les documents. Le président disait : « *on n'y arrive pas* ». On sentait que les agents avaient aussi beaucoup de travail à faire et qu'ils ne pouvaient pas fournir les documents suffisamment rapidement.

Vous avez même dit que l'on pouvait solliciter le Directeur général des services pour qu'il demande aux agents. Au lieu de travailler dans l'urgence, comme malheureusement cela se passe un peu trop souvent, on a perdu trois mois.

La deuxième : deux rapporteurs ont travaillé. Ils n'avaient pas les mêmes conclusions, leurs regards étaient différents. Il y avait un rapporteur de la majorité et l'autre de l'opposition. Donc, ce n'était pas choquant et vous êtes arrivés à des choses communes. Nous avons demandé en commission que les choses qui étaient différentes entre vous soient indiquées de manière différente, afin de permettre à chacun d'avoir la parole.

Par contre, je l'ai retrouvé dans le rapport, mais ça n'a pas été dit ce soir. Pourquoi notre groupe suit cette demande de commission sur tous les audits, etc. ?

Quand vous prenez les audits, il n'y a jamais explication du pourquoi. Dans le cadre de la commission, quand on voit le nombre d'audits que vous avez, il n'y a plus d'agents municipaux ! Visiblement le nombre d'agents municipaux n'a pas diminué par rapport aux précédentes mandatures. Nous avons l'impression qu'il n'y avait plus « de connaissances » dans les sujets d'une ville normale.

Ce qui nous semblait important, c'est que quand vous nous présentez un audit ou lorsqu'on découvre, bien souvent, dans les contrats et décisions de M. le Maire, qu'il y a eu le passage d'un contrat pour des audits, qu'on ne nous donne pas simplement le document en disant : « *c'est bon on a dépensé 20 000 ou 30 000 euros pour un audit pour le cœur de ville, pour ceci, pour cela...* ».

Nous avons besoin de comprendre pourquoi vous dépensez cet argent ? Visiblement, vous avez l'air de penser, de dire qu'il n'y a pas les compétences en interne. Il a visiblement eu les compétences en interne pendant des années. Et là, pour des choses qui semblent tout à fait normales pour une commune, d'aménager un centre-ville, de réhabiliter un quartier, de faire des voies cyclables, etc. ou planter des arbres, nous avons l'impression qu'il faut systématiquement des audits extérieurs.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Parmi les demandes que nous avons faites, qui sont indiquées, mais qui n'ont pas été prises par le rapporteur comme demande de conclusions, c'était que systématiquement, lorsque vous preniez un audit extérieur, vous puissiez expliquer pourquoi il n'y a pas à l'interne les connaissances, les moyens, etc.

Qu'exceptionnellement, lorsque par exemple il y a des problèmes pour les piles des permis de construire, vous preniez un cabinet extérieur, il faut bien que la ville continue à fonctionner.

Mais lorsqu'on voit la quantité d'audits, on se questionne quant à savoir pourquoi il n'y a plus les compétences en interne. Nous pensons très sincèrement que les agents ont les compétences en interne et qu'externaliser systématiquement c'est dévaloriser.

Nous aimerions que... - Mme PAOLANTONACCI ne faites pas non, non, non de la tête ! - quand vous faites des audits externes ou lorsque vous vous appuyez sur des cabinets externes, il y ait l'explication du pourquoi.

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND souhaite reprendre la parole.

ROLLAND Guy : Je souhaite répondre d'abord à M. MINETTO. Nous avons bien pris en compte, et c'est précisé dans le rapport, votre question sur le pourquoi et je tiens à le redire.

Je ne suis pas d'accord qu'il s'agisse d'une volumétrie qui a fondamentalement augmenté.

Ce sont deux cas de figure :

- Des projets nouveaux, pour lesquels il n'y avait pas la compétence. Le cas ANGERIS est un cas typique. Techniquement, monter une foncière n'est pas dans les compétences des différentes structures.
- Le deuxième cas où toutes les communes sont confrontées à un turn-over de leurs structures depuis 3 ou 4 ans qui devient assez élevé. Je l'ai dit, quand vous avez une structure qui est quasiment dans un creux, où il n'y a plus personne, il faut faire face. Le recourt à un expert consultant était clairement, pendant une période d'à peu près 18 mois, dans ce contexte-là.

Après, vous reprenez les 7 dossiers. Fondamentalement, soit on n'avait pas la compétence, soit on n'avait des problèmes de disponibilités d'agents. En termes de volumétrie, je suis désolé, ces 7 dossiers qui étaient des dossiers à creuser, sur 4 ans ça fait 210 000 euros.

Après, je n'ai pas de problème pour reprendre les critères.

Sur les remarques de M. CALMEJANE. Je sais que je n'ai pas fait grand-chose, mais quand même ! Votre serviteur a bossé comme un fou. Qui a fait le recensement sur plusieurs centaines de balayages des structures de décisions et de marchés ?

Le problème que vous soulevez c'est que le classement chronologique d'une administration comme une commune, il est chronologique, il est par séquence de numéros et par date. Le classement par thème, il faut alors présélectionner les thèmes.

Quand avons-nous fait la sélection des dossiers qu'il fallait analyser ? Nous l'avons fait tous les deux. J'ai rebalayé le fichier et nous avons retenu le 25 avril. Entre le 25 avril et la deuxième passe, nous n'avons pas perdu notre temps. Je n'ai pas perdu mon temps pour récupérer des éléments.

Il n'y a pas que l'Administration, des élus ont redonné des éléments. Il a fallu que je les collectionne. Effectivement, certains jours, je vous ai envoyé 2, 3, 4 mails. Un samedi matin, je vous ai envoyé des trucs. J'ai fonctionné comme j'avais l'habitude de fonctionner. Je vous ai peut-être un peu inondé dans un flot qui n'était pas continu. Mais, je l'ai fait. Quand vous n'étiez pas d'accord, nous avons fait une deuxième passe. Je vous ai redonné des compléments.

Je suis un peu marri d'entendre que c'est vous qui avez tout fait ! Mais, je reconnais que votre proposition de rapport, en termes d'analyse sur les attendus du CGCT, très bien, on l'a pris tel quel.

Mais, en fin de séance, on s'est mis d'accord sur l'évaluation. Il n'y a que dans le cas d'A3P que nous ne nous sommes pas mis d'accord.

Dans le rapport final, il y a bien précisé « complément de rédaction » quand ce n'est pas figolé. Sur le rapport final, il n'y a que le cas d'A3P.

Sur la transformation des 9 propositions initiales en 4. Nous en avons regroupé 2. Je dis, et j'ai pris acte qu'il y avait un problème de mise à jour de la communication sur le site. On le fera. Je ne vais pas répondre pour la date. Mais c'est clair, il faut qu'on le fasse.

Vous étiez persuadés qu'on cachait plein de choses. Je suis désolé. On fait toute une analyse, on trouve 16 dossiers sur 400 à 500 décisions de marchés balayées. C'est un peu la montagne qui accouche d'une souris ! Pour être très précis, y a-t-il eu du gaspillage pour des choses qui n'ont pas été nécessaires ?

Nous n'avions pas la compétence ou nous n'avions pas les personnes. C'est quand même un nombre limité de dossiers.

Le point soulevé par M. MINETTO, c'est-à-dire qu'on dise « on lance ça pour tel motif », ça je comprends. Mais dire qu'on a gaspillé de l'argent, je suis désolé, je vais bondir avec mes deux béquilles parce que je trouve que vous forcez un peu le trait.

Je remercie le travail qui a été fait. Certes, nous l'avons fait en trois mois. Mais, je serais dans l'industrie, je vous dirais « *si vous l'avez fait en trois mois, c'est que vous pouviez vous remuer un peu plus les fesses et que vous pouviez le faire en un mois !* ».

Dernier point sur le suivi et la communication des audits OK, on va le faire. Je vous signale qu'on l'a fait et je le dirai autant de fois qu'il le faudra.

Sur l'audit CAC 93, il a été présenté en séance et chaque président d'associations l'a vu. Je vais être obligé d'être un poil désagréable, mais dans le cas de VILLEMOMBLE SPORT, je suis allé personnellement le présenter et nous avons insisté sur les deux points évoqués : passer une comptabilité d'engagement et le suivi des rémunérations en franchise de cotisations URSSAF.

Nous avons reposé des questions. Mais quand vous avez une association qui vous dit « *vous n'avez pas le droit de vous ingérer dans ma gestion* », qui vous donne en décembre les informations que vous attendez depuis le mois de juillet, dont acte, c'est tout ! Mais on l'a suivi et on l'a fait.

Je termine. Pour le CMS, nous avons pris l'analyse. Cela nous a permis d'anticiper un peu l'ampleur du sujet. Certes, M. CALMÉJANE, j'acte que vous aviez alerté au niveau des écrits. Mais, nous avons pris les dispositions. Le CMS, hormis ce qu'on évoquera tout à l'heure, redressement judiciaire prononcé en juin ou juillet, plan d'apurement de passif opté en octobre 2021. Première année, 2022, on arrivait à être à l'équilibre. Nous avons assuré le passif qui démarrait doucement. Nous n'avons pas perdu d'argent.

2023, on a équilibré. Maintenant, nous avons un problème qui d'une dimension et un impondérable phénoménal qui nous sont tombés dessus au 1^{er} janvier 2024, c'est un autre sujet.

Je m'excuse d'avoir été un peu long.

BLUTEAU Jean-Michel : Pas du tout M. ROLLAND. Jean-Marc MINETTO, après je conclurai notre échange pour que nous puissions prendre acte du rapport de la mission.

MINETTO Jean-Marc : On découvre par exemple, parmi les contrats passés par M. le Maire, le contrat 2024-C048. C'est une prestation, je vais vous lire les documents de la mission, pour 5 000 euros HT. C'est pour les marchés, conduite d'opération pour la création d'un marché provisoire. Pour 5 000 euros que fait ce cabinet ?

- Le suivi du rétroplanning et les relances nécessaires. Je veux bien.
- Les interfaces avec le maître d'œuvre désigné.
- La vérification des pièces contractuelles. C'est peut-être le seul truc qui est un peu compliqué, contrat d'architecte, ordres de services, etc.
- Le contrôle des situations d'honoraires, sous-entendu on va aller vérifier que tout le monde est bien payé dans tous les sens.
- La participation aux principales réunions. La personne va venir, va assister à la réunion et éventuellement faire quelques comptes-rendus, peut-être.

Sur un contrat comme ça, on se demande s'il y a besoin d'un cabinet extérieur pour faire cela dans une ville où il y a plus de 600 agents ? Nous avons un service juridique, des gens qui font du technique, un service



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

financier pour le contrôle des situations d'honoraires. J'ai l'impression, mais je me trompe peut-être, que sur un document comme celui-ci, et j'ai juste pris un exemple, on se demande pourquoi la ville dépense-t-elle 5 000 euros ? Est-ce qu'il n'y avait pas des agents qui étaient capables de le faire ?

Cela a valorisé de manière importante le travail des agents puisqu'on aurait pu dire : « le *marché provisoire qu'il y a là, pendant que l'autre va être rénové, c'est moi qui l'ai fait avec mon équipe* ». En ce moment, c'est un prestataire extérieur à qui on donne 5 000 euros HT, 20 % de TVA. Je vous laisse compter.

Quand vous présentez systématiquement ce genre de truc, dites-nous : « *c'est parce qu'on n'avait pas de gens compétents pour faire ça* ». On va encore vous dire qu'avant ça, il n'y a pas de gens compétents qui vont vérifier le contrôle des situations d'honoraires ? Vous le faites toute la journée avec les parents qui vont payer les prestations, etc.

BLUTEAU Jean-Michel : Je me permettrais de passer rapidement la parole à Éric MALLET, parce que je crois que c'est lui qui a le meilleur exemple. Lorsqu'on ne se dote pas de sachants, d'un assistant maîtrise d'œuvre ou d'assistance maîtrise d'ouvrage, le premier pour suivre l'architecte ou le second pour conseiller le donneur d'ordres qu'est la collectivité, on fait des erreurs monumentales.

J'ai connu un Patrice CALMÉJANE qui avait beaucoup plus de superbe et qui savait tout faire tout seul. Qui, en tous les cas, n'aurait pas fait de cette façon-là.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous n'avez pas la parole Patrice CALMÉJANE, donc je me permets de poursuivre. Maintenant si vous voulez hurler dehors, c'est tout à fait possible.

Cette mission d'information a été approuvée par une majorité du Conseil Municipal le 14 décembre dernier.

CALMÉJANE Patrice : Au bout d'un deuxième vote.

BLUTEAU Jean-Michel : Tandis qu'en fait, depuis trois ans, vous connaissez parfaitement le calendrier de nos séances.

MINETTO Jean-Marc : Ça, non !

BLUTEAU Jean-Michel : Bien sûr que si ! Vous savez pertinemment qu'en général les collectivités territoriales prévoient qu'il puisse y avoir au moins une séance du Conseil Municipal par trimestre.

Dès lors, nous en avons eu une en mars, une en avril pour la séquence budgétaire, le débat d'orientation budgétaire dans un premier temps, le vote du budget dans un second temps.

Nous avons une séance avant l'été. Nous y sommes, ce 1^{er} juillet.

Nous avons une séance à la rentrée à l'occasion du troisième trimestre et nous avons régulièrement une séance au mois de décembre.

Vous connaissez parfaitement le calendrier. Je serais même tenté de vous dire qu'en fait, toutes les villes de France fonctionnent pratiquement au même rythme.

Une fois que l'on a dit cela, lorsqu'on demande la constitution d'une mission d'information au mois de décembre, c'est sûr que le Conseil Municipal d'après sera trois mois plus tard.

CALMÉJANE Patrice : On l'avait demandé au mois de novembre ! Vous l'aviez refusé. On aurait eu le règlement au mois de décembre.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous aviez plus de superbe par le passé et vous auriez parfaitement prévu les choses si, tout simplement, vous aviez proposé la constitution de la mission d'information au mois de mars et on se revoyait un mois plus tard.

CALMÉJANE Patrice : Vous avez planté le sujet !

BLUTEAU Jean-Michel : Moi, je pense qu'effectivement vous êtes fatigué ou, en tous les cas, vous n'avez plus cet esprit que j'ai connu au début des années 2000.

CALMÉJANE Patrice : Vous n'êtes ni mon médecin, ni mon psy, ni mon coach !

BLUTEAU Jean-Michel : Arrêtez de hurler ! Surtout que vous avez mal à la gorge ! Ce n'est pas la peine de hurler ! Ménagez-vous !

Vous me dites, et je l'ai entendu sur les différents bancs de l'opposition, les audits. Mais qu'on nous rende grâce quand même. Ces audits, c'est quand même nous qui les avons commandés. C'est quand même nous qui en avons tiré toutes les conséquences, toutes les conclusions.

Et quand il a fallu dire qu'au CMS il y avait un véritable problème de mauvaise gestion, on en a tiré toutes les conséquences.

Elisabeth POCHON : Vous n'étiez pas au courant ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mais ce n'est pas la peine de hurler ! J'ai la parole. Ai-je hurlé lorsque vous avez parlé Elisabeth POCHON ? Non.

Ce que je veux vous faire entendre c'est que c'est nous qui avons demandé à auditer les associations et c'est nous qui faisons qu'aujourd'hui, elles fonctionnent mieux. Ce qui est quasiment vrai pour l'AACV et je salue le travail qui a été fait et notamment de celui de son nouveau bureau et de sa présidente Mme FOUQUEREL.

Je relève que pour VILLEMOMBLE HANDBALL, c'est une association qui a été particulièrement tenue et notamment, avec à sa tête Didier ROMOLI pendant près de 17 ans.

Je relève que VILLEMOMBLE SPORTS a enfin opté pour, d'une part, la comptabilité d'engagement et, d'autre part, pour se mettre conforme à la loi, et notamment au code de la Sécurité Sociale. On pourra en parler autrement.

Ce que je veux surtout vous dire, c'est qu'une mission d'information s'est tenue, s'est organisée et je salue le travail acharné, notamment pour la majorité, de Pascale PAOLANTONACCI, Guy ROLLAND et François ACQUAVIVA, pour qu'il puisse y avoir un rapport qui est assez consensuel, où les commissaires se sont entendus et que, sur les conclusions, il y a des choses qui vont en sortir.

Très concrètement, vous demandez à ce qu'il y ait un accès plus facile et plus exhaustif aux documents administratifs que prend la ville. Vous attendez avec impatience le nouveau site interne qui sera ouvert là, en septembre. Enfin, nous aurons une meilleure visibilité et une meilleure clarté de l'ensemble de ce que nous décidons.

Vous avez un ami qui est le Maire de PAVILLONS-SOUS-BOIS qui, à l'occasion de la présentation du nouveau site internet de GRAND PARIS GRAND EST, a regretté que le cheminement, alors que le site est tout nouveau, pour aller trouver des actes administratifs et l'ensemble des décisions des conseils de territoires restait encore assez abscons.

Je ne supporte pas que l'on se permette ici de dire qu'il n'y a pas suffisamment de qualité professionnelle, qu'on n'a pas les ressources, les agents pour pouvoir mettre en œuvre la politique que les Villemomblois ont choisie.

J'avoue que c'est assez insupportable parce que, pour fréquenter chaque jour d'excellents professionnels, je puis vous dire que les ressources sont excellentes et, bien entendu, nous nous appuyons sur l'expertise de chacun.

En revanche, lorsque, nous sommes une collectivité comme beaucoup d'autres, et je peux les citer, où là les ressources n'existent pas...

Est-ce que vous savez qu'aujourd'hui, il y a une commune de la 8^{ème} circonscription qui fait 45 000 habitants qui n'a pas de directeur général des services ? Est-ce que vous savez que la ville de PAVILLONS-SOUS-BOIS n'a pas de DRH ? Est-ce que vous savez qu'une autre ville de GRAND PARIS GRAND EST n'a plus personne en

RH ? Est-ce que savez que, malgré tout, au moment où nous parlons, nous n'avons pas de Directeur des services techniques, on arrive quand même à sortir des choses.

Alors bien sûr, nous en faisons appel aux sachants.

Je regrette profondément que, sur un premier dossier à l'ordre du jour, où l'on ne doit prendre qu'acte de la tenue de cette mission, on arrive encore à se chicaner.

Est-ce que vous croyez réellement que les gens qui nous suivent ont envie d'entendre : « *vous n'avez pas dit ça...vous ne l'avez pas dit...* », etc. ? Je souhaite vraiment que l'on puisse élever le débat.

Je vais passer la parole à Éric MALLET qui va vous illustrer ce qu'il va y avoir comme conséquences quand on ne prend pas une entreprise qui sait y faire et qui nous accompagne sur un projet.

MALLET Éric : C'était juste pour répondre pour l'exemple qui a été donné. Effectivement, la difficulté est qu'il y a de la ressource, mais on ne peut pas tout faire. Il y a des choix qui sont faits. Il y a le quotidien qui est assez important. Il peut y avoir des problèmes de légionelles comme on en parlera tout à l'heure ou des problèmes de commission de sécurité à traiter qui datent.

Pour le présent bon de commande qui avait été fait concernant un complément d'étude pour un marché provisoire, celui-là a été annulé. On se recale. Ce n'est pas qu'il n'y a pas les compétences ou il y a les compétences. C'est qu'à un moment, il y a une charge de travail à l'instant T et qu'on ne peut pas tout absorber. Il faut alors trouver des solutions, comme toutes collectivités le font.

BLUTEAU Jean-Michel : Le gymnase BOUHAIL par exemple Éric, le fait qu'il n'y avait pas d'éléments ?

CALMÉJANE Patrice : Il n'a pas la bonne réponse. Envoyez un SMS et ce sera plus facile ! Envoyez-lui un message !

BLUTEAU Jean-Michel : Pardonnez-moi, vous êtes sérieux ? Parce que je vous vois hilares, donc visiblement vous n'êtes pas sérieux.

20

MINETTO Jean-Marc : Mais vous nous faites rire !

MALLET Éric : Après, une collectivité, quand il y a une opération de travaux, il y a des choses qui sont complexes. On ne peut pas forcément laisser l'entière responsabilité aux agents qui travaillent sur la commune, puisqu'ils n'ont pas forcément les compétences sur les recherches. Effectivement, quand on construit des choses, qu'on prend 1. Pas les bonnes personnes, 2. Pas d'assurance et de garantie décennale, ça met la collectivité en difficulté.

CALMÉJANE Patrice : Faux ! La garantie décennale, c'est une obligation.

MALLET Éric : Oui, je suis désolé...

BLUTEAU Jean-Michel : Patrice CALMÉJANE vous n'avez pas la parole.

MALLET Éric : Merci M. le professeur.

CALMÉJANE Patrice : Vous nous racontez des contre-vérités. Il faut bien vous corriger au bout de 4 ans.

MALLET Éric : Oui, oui. Il n'empêche qu'après, la collectivité se trouve à identifier qui est responsable sur les défauts qui sont très lourds et complexes, ça traîne en longueur.

BLUTEAU Jean-Michel : Serge ZARLOWSKI.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le maire. M. MINETTO, je vais vous donner un autre exemple.

Prenons le contrat de restauration. Je rappelle : près de 350 000 repas par an. Un gros budget qui, pour mémoire, est principalement à charge de la commune. Il se trouve, typiquement pour ce type de contrat, que l'on peut se faire aider pour l'accompagnement. Pourquoi ? Il y a du juridique, il y a de la nutrition. C'est donc en collaboration avec le service restauration.

Il y a des services utilisateurs qui n'ont pas les mêmes besoins : la crèche, service enfance, etc. Donc, dans le service, dans ce suivi de contrat, il est impossible d'avoir une ressource interne qui a toutes ces mêmes compétences en même temps. Impossible.

On se fie donc clairement à un expert qui nous accompagne, nous conseille, nous alerte et qui peut aussi faire du suivi, comme vous l'avez évoqué dans le même type de contrat, j'ai aussi le suivi de la facturation, des pénalités, etc. et qui va veiller à ce que les agents soient le plus assistés que possible. Cela ne met en aucun cas ni les compétences de nos agents en défaut et cela ne remet pas en cause non plus leur travail au quotidien. C'est vraiment du complément.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Serge ZARLOWSKI. Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Je ne crois pas que nous pensions qu'une municipalité ne doive jamais faire appel, dans des situations comme celles que vous décrivez.

Mais, nous pouvons quand même nous étonner quand on voit les sommes qui sont données aux cabinets juridiques, etc. On n'est pas complètement sûr que les agents ne soient pas en capacité parfois de réfléchir avec vous.

Par ailleurs, dans d'autres domaines, Mme PAOLANTONACCI s'était trouvée compétente pour nous dire que le bassin de rétention allait s'écrouler alors qu'il n'y avait pas d'étude. De temps en temps, il y a des choses comme ça où l'on trouvait que, si vraiment il y avait un danger pour les habitants, il était temps peut-être d'aller chercher une compétence pour s'assurer qu'entre les on-dit et le quartier qui allait être submergé, il y avait une différence.

Monsieur le Maire est, quant à lui, à front renversé, il entend qu'on se plaint des agents alors que c'est tout le contraire et qu'on dit qu'on devrait pouvoir chercher parmi les compétences des agents ceux qui ont envie de s'investir encore plus, etc. Ce n'est pas la peine d'essayer de retourner l'argument, qui est toujours un peu le même. C'est du domaine de la mesquinerie. Je trouve que, dans pas mal de sujets, au lieu d'écouter, entendre, d'autres peuvent aussi vous apporter.

Vous vous êtes suffisamment plaint que le Maire précédent décidait seul, mais vous faites un peu pareil. Vous ne voulez jamais écouter, jamais entendre. Et vous détournez ou vous postez en ridicule les choses qu'on peut vous dire, alors qu'il nous arrive aussi d'avoir raison et puis des bonnes idées.

Ne faites pas semblant de ne pas comprendre quand on vous dit que parfois, il y a pu y avoir des dossiers sur lesquels il n'était pas nécessaire de faire appel à quelque chose d'extérieur.

A3P relève encore d'autre chose. On ne doit pas avoir complètement tort puisque finalement la subvention n'a pas été renouvelée. C'est que, sans doute, notre alerte a été suffisamment forte pour que vous estimiez qu'il ne fallait pas la renouveler.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose de prendre acte du rapport. Patrice CALMÉJANE a encore quelque chose à nous dire.

CALMÉJANE Patrice : Encore. Je dirais, compléter les propos d'un rapporteur comme l'a fait M. ROLLAND et comme viennent de le faire un certain nombre de mes collègues. En ma qualité de rapporteur, je peux peut-être quand même apporter un complément.

Pour qu'il n'y ait pas une mauvaise interprétation sur ce qui a été évoqué par M. ZARLOWSKI, je ne conteste pas l'appel à AGRIATE. Je les avais sollicités pour le précédent contrat. Je connais la complexité des contrats de restauration, même si je considère qu'ils auraient pu émettre une alerte rouge sur le contrat de portage de repas par rapport à l'entreprise qui a été retenue.

Ce que j'ai noté pour AGRIATE, ce n'est pas le fait qu'ils ont été appelés à aider la commune dans le contrat. Ce que j'ai demandé, et nous en avons débattu avec M. ROLLAND, c'est de bien vérifier, c'est le point évoqué qui est resté dans le point n°4, que ces cabinets soient indépendants des grands groupes, en l'occurrence, mais je ne vais pas aller plus loin pour ne pas mettre une flèche sur l'un ou l'autre, pour lesquels ils sont amenés à conseiller des collectivités.

À force de fréquenter ces grands groupes, la tentation pourrait être forte d'orienter les conclusions d'un certain nombre de marchés qu'ils vont avoir à juger et orienter les décisions de la collectivité. C'était le sens du message par rapport à ce type de prestation. Et c'est valable pour d'autres.

C'est pour cela que je demande de pouvoir avoir un engagement. Ce ne sera qu'un engagement, mais au moins, s'ils ne le respectent pas, ce sera un motif pour qu'il y ait des poursuites ou d'autres choses qui soient mises en œuvre vis-à-vis d'eux.

BLUTEAU Jean-Michel : Il y a une demande de prise de parole de Patrick PRINCE.

PRINCE Patrick : Merci M. le Maire. Je vais être très rapide. Quand on a M. CALMÉJANE qui n'a pas arrêté de nous donner des leçons de conflits d'intérêts alors que Monsieur a mis sa femme en mairie, c'est bon.

CALMÉJANE Patrice : J'ai respecté la loi.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous prenons acte du rapport et je vous prie de bien vouloir noter l'arrivée de Mme Laurence MÉLART qui nous a rejoints, ce qui nous permet de poursuivre notre ordre du jour.

2. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble pour l'année scolaire 2024/2025.

BLUTEAU Jean-Michel : Il convient de déterminer comme à l'habitude le coût moyen d'un élève scolarisé en école maternelle et en école élémentaire calculé à partir des charges de fonctionnement des écoles publiques retracées dans le code administratif de l'exercice 2023.

Les dépenses d'investissement et notamment au renouvellement du panier scolaire et matériel informatique qui relève d'un caractère récurrent sont considérées comme des charges ordinaires et par conséquent prises en compte dans le calcul du coût de fonctionnement.

À ce sujet, le coût de fonctionnement, je vous renvoie à la note d'information qui vous détaille exactement le calcul, et mieux encore. S'il y avait des choses qui pouvaient vous paraître abscones, je vous renvoie également à la Direction des services financiers que je remercie par avance.

Le coût d'un élève servira de base au calcul pour déterminer le montant de la contribution obligatoire de la commune à l'école privée sous contrat SAINTE-JULIENNE, du groupe scolaire LES SERVITES DE MARIE. C'est une participation qui sera versée en 25 au prorata du nombre d'élèves villemomblois scolarisés lorsque nous donnerons leur effectif réel.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver pour l'année scolaire 2024/2025 les coûts de scolarité suivants : pour un élève en école maternelle, 1 451 € et pour un élève en école élémentaire, 846 €.

Je cède la parole à Patrice CALMÉJANE.

CALMÉJANE Patrice : Pour avoir un élément de comparaison, je ne vais pas reprendre les propos de M. PRINCE, car tout ce qui arrive du caniveau ne mérite pas d'être relevé. Je voudrais avoir le coût élève 2023/2024 pour les écoles maternelles et élémentaires pour me permettre de mesurer l'évolution par rapport au tarif qui est évoqué aujourd'hui.

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Guy ROLLAND.

ROLLAND Guy : M. CALMEJANE, j'avais prévu votre question.

Pour l'année précédente, je vous présente un élément complémentaire d'information. Les 1 451 € sont sur une base de 1 293 élèves en école maternelle publique.

L'année précédente, c'était 1 307 € pour 1 322 élèves.

Pour les écoles élémentaires, les 846 € qui sont sur une base de 1 934 élèves en école élémentaire publique étaient de 729 € avec une base de 1 993 élèves dans les écoles élémentaires publiques.

Ce qui fait une augmentation de 11 % pour le coût d'un élève en école maternelle et de 16 % pour le coût d'un élève en école élémentaire.

On avait des augmentations à peu près du même niveau les années précédentes. On est à 10 % et à 13 % dans l'autre cas.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup pour ces précisions.

ROLLAND Guy : Et si vous me demandez de remonter un an plus tôt, je n'ai pas la réponse. Je pourrai vous la donner après.

BLUTEAU Jean-Michel : Ce n'était pas demandé. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention ? Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Même question que d'habitude. On regrette que vos élus macronistes ne soient pas là, puisque sa loi a permis de financer l'école maternelle privée. Que va financer la ville pour l'école maternelle privée de VILLEMOMBLE. Quel est le coût ?

BLUTEAU Jean-Michel : Il y avait la multiplication à faire. M. ROLLAND vous la donne tout de suite.

ROLLAND Guy : Pour le groupe LES SERVITES DE MARIE, on donne une subvention sur la base des élèves villemomblois dans cet établissement qui est de l'ordre de 200 000 €, si j'ai bonne mémoire. Les maternelles seulement ?

23

MINETTO Jean-Marc : Oui.

ROLLAND Guy : Ah, joker ! J'ai la réponse autrement.

Quand la loi Blanquer est arrivée, on a augmenté d'une année sur l'autre la subvention globale qu'on donne aux SERVITES DE MARIE de 80 000 €.

Mais, votre serviteur, avec l'administration, a fait le nécessaire pour obtenir une subvention de l'Académie de Créteil qui est à peu près du même montant, entre 50 000 et 60 000 €. Là, on vient d'avoir un complément. On passe à plus de 100 000 €. Donc, reprenez, le surcoût de l'abaissement à 3 ans est pratiquement complètement compensé par ces subventions complémentaires.

C'est la dernière année. Le dispositif s'arrête en 2023. Mais sur 2022, 2021 et 2020, les subventions de l'Éducation Nationale ont compensé le surcoût lié à l'augmentation de la subvention que l'on a versée aux SERVITES DE MARIE.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour la réponse. Je ne vois pas d'autre intervention. Je passe aux voix si vous voulez vous saisir de vos tablettes.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 32 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 3 abstentions (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : On clôt le vote, juste ensuite l'intervention de Guy ROLLAND que l'on remercie énormément. On va pouvoir commencer à évoquer le point n° 3.

3. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Médico-Social Marcel Hanra (CMSMH), au titre de l'année 2024 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 3 pour lequel je vais à nouveau céder la parole à Guy ROLLAND.

Avant que Guy ROLLAND ne rentre dans le détail, je vous rappelle que le Centre Médico-Social a pour objet l'amélioration des conditions sanitaires et sociales de la population grâce à la mise en place de consultations de médecine générale spécialisées, notamment dans le domaine dentaire et l'organisation d'actions de prévention et d'éducation sanitaire et sociale en direction de la population.

Alors que la gestion en 2023 avait permis de clôturer l'exercice 2023 en quasi-équilibre, avec une seule perte de 9 200 € sur un chiffre d'affaires de 991 000 €, en étant à jour de règlements de toutes les dettes fiscales et sociales, le Centre fait face depuis début 2024 à une adversité redoutable. Il y a des événements imprévisibles, avec le déconventionnement de l'activité dentaire suite à une faute de la directrice, et jusqu'à mi-février dernier, puis, peu de temps après, un arrêt maladie du dentiste à temps plein qui, en 2023, a représenté à lui seul plus de 60 % du chiffre et assurait plus de 80 % de la couverture des frais fixes.

Le coût de son salaire étant estimé à 133 000 € et un restant en complémentaire d'assurance maladie, les deux mois de franchise à 80 % du salaire et qui arrivait à un niveau d'ordre de 104 000 €.

Face à ces situations économiques, le Centre Médico-Social a fait de très gros efforts en ramenant les effectifs hors personnel médical et de direction de 4,5 équivalent temps plein à 2 et n'a pas remplacé la directrice licenciée, à juste titre, en janvier 2024.

Pour permettre à la nouvelle présidence en place depuis le 30 mai 2024, je salue la présence ici dans le public de Madame la Présidente nouvellement élue, et afin de recruter un nouveau dentiste et de déployer de nouvelles activités médicales à temps plein, un soutien économique est indispensable à court terme pour combattre l'incertitude que nous pourrions avoir sur le retour en activité d'un dentiste.

Aussi, il nous est proposé d'attribuer une subvention globale de fonctionnement supplémentaire d'un montant de 100 000 € pour cette année 2024.

Je cède la parole à Guy ROLLAND qui avait une présentation supplémentaire.

ROLLAND Guy : Je peux la lire ou la projeter.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous avez la parole mon cher collègue.

ROLLAND Guy : Je voulais simplement rappeler les points suivants. Le redressement judiciaire est intervenu en 2021 avec un plan d'apurement du passif qui était voté à cette époque, c'est-à-dire fin juin 2021/début juillet 2021.

Il faut noter que quand la nouvelle gouvernance a repris le dispositif, avec un certain nombre d'actions qui ont été pilotées soit sur l'activité dentaire, sur les prothèses, sur un certain nombre de points de contrôle qu'on a rajoutés, dès 2022, pour un chiffre d'affaires de 1 084 411 €, nous avons équilibré. Nous étions à + 26 000 €.

En 2023, nous sommes descendus un peu, mais on reste aux alentours de 1 291 000 €. On clôture proche de - 10 000 €.

Le vrai sujet c'est que le Dr PICARD, dentiste à plein-temps, représentait 65 % de l'activité, un peu plus de 80 % de la couverture des coûts fixes.

Parallèlement sur l'environnement judiciaire un peu délicat qu'on a abordé au CA, les choses ont quand même progressé.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Le litige que l'on avait avec un ancien père membre du personnel qui était en arrêt maladie depuis longtemps était aussi compliqué a été débouté complètement.

Le litige avec la CPAM sur des traitements d'actes dentaires est reporté en janvier 2025.

Quant au litige avec la directrice qui a commis une faute professionnelle, il y a une première ouverture d'audience et le jugement va être reporté également début 2025.

Ce qu'il faut bien savoir sur les chiffres, le déconventionnement qui est la faute de la directrice, c'est quelque chose qui s'est passé alors qu'il y avait eu des alertes, qu'on avait reçu des courriers qui n'ont pas été remontés. C'est à la quatrième ou cinquième relance que la gouvernance s'est aperçue, alors que la directrice ne l'en avait pas informée. Rien qu'en salaire chargé de la personne, on a perdu près de 29 000 €.

Ce déconventionnement a été levé le 19 février. Pratiquement simultanément, mi-février le dentiste principal, il y a un autre dentiste qui a une activité très marginale (une journée par semaine), a été arrêté à partir du 15 février. Malheureusement, à ce jour, il est toujours gravement malade et pas revenu. Là, nous avons perdu un peu plus de 104 000 €. Au global, cela représente 133 600 €.

Les indemnités journalières c'est en gros 6 500 € et on a touché que 5 400 €. Le contrat complémentaire sur lequel nous avons quelques difficultés puisque UMANIS nous conteste certains points d'application, va permettre de compenser 80 % du salaire brut, mais qu'au bout de 2 mois. C'est-à-dire qu'à partir du 15 avril et à partir du moment où vous déclarez la prise en charge a baissé de 60 %. Cela va nous amener 22 800 €. Ce qui représente un coût net de 104 000 €.

Le point auquel je voulais arriver, si on se compare à 2023, en 1^{er} semestre 2023 nous avons avec ce même praticien une activité de près de 350 000 €. Près de 78 000 € de salaire chargé, 64 000 € de prothèses.

On avait une marge de contribution sur son activité qui était de + 108 000 €. Là, nous allons perdre 104 000 €.

Le problème auquel nous sommes confrontés, à période équivalente, sur cette activité-là, nous avons un écart de contribution de 212 000 €, ce qui est colossal, sur une activité qui était de près d'un million.

En ce moment, nous ne sommes pas sur un million, nous sommes sur un rythme d'à peine 350 000 €.

25

Le Centre Médico-social avait engagé dans un dispositif où nous n'avions pas de visibilité sur le retour de ce praticien. Normalement, il devait revenir à partir d'avril, puis mai et malheureusement son problème de santé est beaucoup plus grave. Nous avons commencé à engager des dispositions où nous avons réduit, en accord avec les personnes concernées. Par exemple, une personne de l'entretien ménage est partie à sa demande et nous sommes passés à une prestation extérieure moins chère. À l'accueil, nous avons gagné ½ personne. Sur la stérilisation, comme il n'y a pas d'activité, nous avons arrêté la personne à temps plein et nous n'avons pas remplacé la directrice. C'est une économie conséquente, mais c'est aussi une charge phénoménale de travail pour la gouvernance.

Avec la nouvelle présidente, nous essayons de voir, mais remplacer un médecin ce n'est pas facile.

Essayer de compléter l'activité de certains généralistes qui peuvent peut-être avoir quelques activités complémentaires, par exemple sur la médecine scolaire.

Maintenant, je vais vous le dire très clairement. La trésorerie est très tendue. Nous tenons cela au fil de l'eau. Mais il est clair que si l'on ne donne pas ce coup de pouce, on ne se donne pas une chance d'avoir une solution, dans les 3 ou 4 mois qui viennent, de remonter l'activité et de s'en sortir. Si l'activité ne redémarre pas, la survie du centre est en danger.

Soit nous donnons une dernière chance, et nous verrons dans le trimestre à venir s'il y a une opportunité pour redémarrer et sauver le centre. Soit nous ne lui donnons pas et nous ne passons pas l'été.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, Guy ROLLAND, je passe la parole à Jean-Marc MINETTO.

MINETTO Jean-Marc : Pour bien comprendre, c'est bien 100 000 € de plus que la subvention de 200 000 €. Nous remercions ceux qui ont travaillé à remonter ce Centre, M. MASURE, Mme PAGANELLI, Mme FITAMANT et nous souhaitons très sincèrement « bonne chance » à Mme PEREZ.

Nous l'avons dit récemment et j'espère que vous avez utilisé l'information, l'Éducation Nationale, en ce moment, conventionne avec les centres de santé pour médecins scolaires. L'IA-DASEN a dit l'autre jour, 120 000 €. Il faut élargir, il faut aller chercher l'argent là où il est.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci bien.

CALMÉJANE Patrice : Oui, pour compléter le propos de M. MINETTO, et pour bien avoir compris que nous allons voter cet après-midi, je souhaiterais que vous nous redonniez le montant des subventions 2020, 2021, 2022, 2023 et donc 2024 qui ont été versées au Centre Médico-social pour que je puisse vérifier les chiffres que j'ai notés, pour ne pas faire d'erreur et pour avoir les éléments totaux de ce qui aurait été versé au Centre Médico-social.

Je suis inquiet quant aux propos de M. ROLLAND qui sont très graves par rapport à ce que vous venez d'évoquer, en disant « *on se laisse encore une dernière chance sur ce trimestre et on verra* ». Le problème sur ce centre, c'est qu'au lieu d'être une association et une structure sanitaire sociale et technique, vous en avez fait un objet politique.

J'espère que nous allons avoir le montant total des sommes qui ont été versées sur ces 4-5 dernières années au Centre Médico-social pour avoir l'échelle des engagements qui ont été pris vis-à-vis de ce centre et qui, malheureusement par rapport aux propos de M. ROLLAND, a un avenir très incertain.

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth POCHON.

POCHON Élisabeth : Je crois qu'on a souvent discuté du Centre Marcel Hanra.

Je rappelle, pour ceux qui pourraient nous suivre, qu'il est né d'un legs d'une personne qui était très engagée au siècle dernier dans l'accompagnement des plus démunis. La Prophylaxie nécessaire devant certaines maladies.

Pourquoi y sommes-nous si attachés ? Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, il n'y a pas de concurrence avec le libéral. Mais nous savons très bien qu'il faut conserver un accueil pour les personnes qui ne peuvent pas toujours avancer des frais, pour des personnes qui ne peuvent pas aller consulter des médecins ou des spécialistes qui sont dans des zones et des coûts qui sont au-dessus de la moyenne. Nous avons autour de nous énormément de surcoûts pratiquement permanents dans chaque activité et nous allons gentiment vers une médecine à double vitesse.

Le problème est que ce centre souffre d'un désinvestissement précédent. Il a un passif, un passé qui fait qu'il n'a pas intéressé terriblement les majorités précédentes dont vous faisiez tous partie. On ne lui a donc pas donné l'intérêt qu'il pouvait avoir, c'est-à-dire de développer, et là, M. ROLLAND a raison, il n'est pas normal qu'un centre repose pour 60 % sur une activité dentaire, un praticien.

On voit bien que l'on est dans le mur. Effectivement, en ce moment il coûte cher. Je dirais presque qu'il est l'épine dans le pied qu'il faut que la ville s'enlève faute d'avoir précédemment fait ce qu'il fallait pour que ce centre existe au service des Villemomblois.

Vous avez raison, M. CALMÉJANE. Si vous reprenez comptablement les sommes qui ont été versées, M. le Maire nous dira « *vous avez vu tout ce que j'ai donné au Centre Marcel Hanra, je sais que je suis blanc comme une colombe, je n'ai rien à me reprocher* ». Vous dites « *ça coûte trop cher* » et moi, je dis qu'il faut faire confiance à Mme PEREZ. Je remercie les équipes précédentes qui ont un peu remis le centre sur ses pieds, mais qui n'ont malheureusement pas pu avancer sur d'autres choses.

Maintenant, il faut entamer la reconstruction progressive de l'activité de ce centre, sa diversification. Je suis persuadée qu'il y a une voie qui peut permettre de conserver l'équivalent d'un centre de ce genre dans notre ville de VILLEMOMBLE.

S'il lui faut encore un petit coup de pouce, et même si ça coûte cher à la ville, ce n'est jamais que la rançon d'un désinvestissement des majorités qui se sont succédé. Maintenant, il faut payer et attendre un petit peu pour donner la chance à ce centre de redémarrer.

ROLLAND Guy : Mme POCHON, je suis à 110 % en phase avec vous. M. CALMÉJANE, les subventions qui étaient allouées sous votre mandature jusqu'au règlement judiciaire oscillaient de 90 000 € et 100 000 €.

Nous sommes passés à 200 000 € après le règlement judiciaire, ce que nous avons fait en 2022, 2023 et nous avons voté 200 000 €.

CALMÉJANE Patrice : Et 2020 et 2021 ?

ROLLAND Guy : 2020 était à 100 000 euros. En 2021, nous sommes passés à 200 000 euros. C'était la condition dans le plan d'apurement du passif. 200 000 euros sur une activité qui était, à un moment, à 1 200 000 – 1 300 000 euros.

Quand vous n'avez pas le « *business model* » pour équilibrer, il faut être clair, il s'agit d'un centre à vocation sociale de prévention et autre, mais qui ne peut pas vivre s'il n'a pas une ou deux activités qui donnent une contribution correcte.

L'activité qui donne une contribution correcte, c'est soit le dentaire, soit l'ophtalmologie ou autres. Et une activité à plein-temps. Sinon, vous n'avez que des praticiens qui sont là en complément.

Ce centre doit être équilibré avec une subvention communale.

Je signale qu'en 2021, au 1^{er} semestre, nous perdions à un rythme de 120 000 à 150 000 euros. À partir de 2022, nous sommes arrivés à équilibrer. Ce n'est pas venu tout seul, mais au prix d'un effort assez colossal.

Le Président MASURE a fait le nécessaire sur les nuages qui arrivaient sur le plan judiciaire pour qu'on les évacue progressivement.

Si nous restons sur une activité qui n'a pas d'activité de ce type-là, conséquente et à plein-temps, nous sommes à 350 000-400 000 euros, avec des choses qui ne couvrent pas les coûts, il y a un problème de fond.

Mais sur un plan humain, et là, c'est le citoyen Guy ROLLAND qui va parler. Depuis février-mars, après la vacance de la présidence, j'y suis allé un peu plus. Je vois de pauvres gens qui sont sans ressources, qui sont à la CMU. Quand je vois les efforts démesurés que font les deux personnes qui restent à l'accueil, qui étaient 3-3 et demie, qui se dévouent, qui font même le ménage et autre, je me dis que vis-à-vis de ces deux personnes-là, je leur dois de sauver le Centre jusqu'au bout.

Soyons clairs et honnêtes, ce n'est pas facile de trouver un praticien. Mais, ce n'est pas parce qu'on n'a pas essayé qu'on ne peut pas relancer.

La décision est entre vos mains. Soit, vous arrêtez maintenant et nous perdons toutes ces hypothèses, soit on se donne une dernière chance.

Personnellement, je ne m'engage pas à ce que l'on ait une solution complète. Je dis que si l'on fait cela, nous avons une petite chance. Si on ne le fait pas, on ne passe pas le mois d'août.

Je suis la trésorerie avec la trésorière au jour le jour.

Quand vous ne renouvelez pas une directrice qui vous a planté, qui vous coûte fort cher et que c'est le bénévolat pur de la gouvernance qui se met devant l'écran et essaie d'avoir le truc, ce n'est pas un schéma facile. Ce n'est pas un schéma pérenne.

Au préalable, on peut donner une dernière chance pour essayer de redécoller l'activité. Mme PEREZ a essayé, on n'y est pas, on ne va pas se mentir. Mais il faut qu'on essaie.

Soit vous voulez essayer, soit vous ne voulez pas essayer. C'est aussi simple que cela.

MINETTO Jean-Marc : Ça me donne presque envie d'applaudir.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous voilà à l'heure de vérité. Je vous propose donc de vous saisir des tablettes et de voter en ce sens.

Sandrine VERBEQUE rejoint la réunion à 18 heures 51.

À rappeler que Messieurs ROLLAND, ACQUAVIVA, FITAMANT, HADAD et Mesdames PAOLANTONACCI, HECK et FITAMANT ne participent pas au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

Mme PAOLANTONACCI Pascale, Mme HECK Isabelle, Mme FITAMANT Patricia, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, M. HADAD Hubert, M. FITAMANT Alain ne prennent pas part au vote.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : M. MINETTO, vous voulez savoir qui a voté dans tel ou tel sens ?

MINETTO Jean-Marc : Pourquoi pas, allez-y.

BLUTEAU Jean-Michel : S'est abstenu le groupe de M. CALMÉJANE.

4. Reversement d'une partie des fonds collectés de la 4ème édition de "La Villembloise" au profit de l'association Espoir pour le Cancer.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais passer la parole à M. Philippe LABRO pour la présentation de ce point.

LABRO Philippe : Merci M. le Maire.

La ville de VILLEMOMBLE organise la quatrième édition de la course sur route intitulée « La Villembloise », le dimanche 20 octobre 2024, dans le but de créer une atmosphère dynamique, sportive et conviviale.

Tous les participants pourront arpenter les rues de la ville, parcours de 10 km et de 5 km partant sur stade Georges POMPIDOU, dans la limite de 300 participants.

Les participants de cette course devront s'acquitter d'un prix de 10 €. Suite au déroulement de cet événement, les fonds récoltés seront reversés à l'association ESPOIR POUR LE CANCER, à la hauteur de 2 € par participants. En perspective de l'organisation de cette quatrième édition, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le reversement à l'association ESPOIR POUR LE CANCER d'une partie de la recette collectée à hauteur de 2 € par participant, dans la limite de 300 participants.

Il est précisé que le reversement se fera par l'émission d'un mandat de paiement à l'aide d'un récapitulatif des sommes encaissées sur la régie.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher collègue.

BERGOUGNIOU Françoise : Je souhaiterais savoir où est cette association ? À ma connaissance, elle n'est pas villembloise ?

BLUTEAU Jean-Michel : À ma connaissance, elle est au RAINCY.

BERGOUGNIOU Françoise : On n'avait pas d'association à VILLEMOMBLE ?

BLUTEAU Jean-Michel : C'est au RAINCY, ça reste sur le canton.

CALMÉJANE Patrice : Petite interrogation ou complément ou souhait selon l'interprétation.

Quand, dans la précédente mandature nous avons organisé ce type de manifestation, en plus de la course qui présente un intérêt d'émulation et autre pour les coureurs, nous avons associé cette manifestation à de la prévention. Il y avait un village sportif, un village santé.

Il est à nouveau indiqué que la course partira du stade Georges POMPIDOU. La dernière fois que je me suis rendu sur place, c'était rue de Neuilly le départ et non au stade Georges POMPIDOU. Mais si la formule change encore un petit peu et qu'il y a un véritable départ, je souhaiterais que l'on revienne à un format de prévention. Si c'est au stade Georges POMPIDOU, que pour les plus jeunes, pour lesquels la course sur route n'est pas toujours évidente que ce soit en termes d'efforts, mais aussi en termes de sécurité, puisse aussi être organisée une course sur la piste d'athlétisme du stade Georges POMPIDOU.

D'un côté, prévention santé et d'autre part, ouverture à des plus jeunes sur des petites courses de 100 m, 400 m pour que les plus jeunes puissent aussi être incités à venir participer.

BLUTEAU Jean-Michel : Philippe LABRO pour une réponse.

LABRO Philippe : Effectivement, c'est prévu. Les divers points que vous avez stipulés sont prévus : prévention, faire des petites courses sur 400 m, 800 m pour les plus petits.

Pour ce qui est du départ, je pense que faire le départ rue de Neuilly, c'est beaucoup plus sécuritaire que de le faire sur le parking.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous voilà tous renseignés. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique – Résultat relevé par l'administration : par 32 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 3 abstentions (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, Mme LEFEVRE).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

BLUTEAU Jean-Michel : M. MINETTO, voulez-vous avoir l'orientation des votes ? Peut-on l'afficher s'il vous plaît ? Abstention de Anne LECOEUR, Laura LEFÈVRE et Françoise BERGOUGNIOU.

5. Remboursement exceptionnel d'un Forfait Post-Stationnement (FPS).

BLUTEAU Jean-Michel : Un véhicule appartenant à un usager a fait l'objet d'un Forfait Post-Stationnement, d'une amende d'un montant de 30 € pour défaut de paiement d'horodateur le 6 mars dernier. Un avis de paiement du FPS a été émis et envoyé au domicile de l'usager quelques jours plus tard, qui s'en est acquitté dès réception.

Par la suite, ce dernier a effectué auprès de la commune de VILLEMOMBLE un recours administratif, le 27 mars, avec pièce justificative à l'appui du motif de contestation, notamment la preuve du paiement de la redevance du stationnement. Celui-ci a abouti à une décision d'annulation du FPS, le 27 mars, du fait de redevance de stationnement qui avait bien été réglée. Grâce au justificatif fourni, il n'y avait pas de sujet.

Sauf que, la Direction générale de finances publiques du RAINCY a informé l'usager qu'il ne leur revenait pas d'effectuer des remboursements et nous a invités à procéder à celui-ci.

Pour pouvoir procéder à ce remboursement, il convient d'accéder à la demande et de prendre une délibération du Conseil Municipal. Il vous est ainsi proposé de bien vouloir nous permettre de procéder à ce remboursement de 30 €.

Y a-t-il des interventions ? Je ne pense pas. Je vous propose que l'on vote d'emblée.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

6. Taxe de séjour : Validation des dernières évolutions en 2024 et limites tarifaires applicables au 1er janvier 2025.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais tout de suite passer la parole à Pascale PAOLANTONACCI concernant la taxe de séjour, afin de valider les dernières évolutions pour cette année et de prendre acte des grilles tarifaires applicables au 1^{er} janvier prochain.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci M. le Maire.

La taxe de séjour est payée par les logeurs, hôteliers et propriétaires qui hébergent des personnes non domiciliées dans la commune. Son produit est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

10 % de cette recette est reversée au Conseil Départemental au titre de la taxe additionnelle de séjour destinée à promouvoir le développement touristique du département.

15 % de cette recette est reversée à l'établissement public SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS depuis le 1^{er} janvier 2019 afin de participer au financement du GRAND PARIS EXPRESS.

La loi des finances pour 2024 a institué une nouvelle taxe additionnelle à la taxe de séjour au profit d'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS. Celle-ci s'élève à 200 % de la taxe de séjour et concerne PARIS ainsi que les communes, communes et communautés de communes de la région ÎLE-DE-FRANCE.

Ces taxes additionnelles sont recouvrées en même temps que la taxe de séjour. Leur montant varie selon la catégorie d'hébergement au même titre que la taxe de séjour.

Au regard de l'évolution de la réglementation, il appartient au Conseil Municipal de mettre à jour la taxe de séjour calculée sur la fréquentation réelle des établissements à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette délibération a principalement pour but de bien signifier l'augmentation, la nouvelle taxe nationale de 200 % imposée par la région ÎLE-DE-FRANCE, au titre des mobilités et qui participe au financement de tout ce qui est transport commun.

Y a-t-il des questions ? Nous n'avons pas augmenté la taxe de séjour pour le 1^{er} janvier 2025. Nous aurions pu le faire, nous ne l'avons pas fait.

MINETTO Jean-Marc : Quelle somme cela représente-t-il dans le budget ? Combien d'établissements sont concernés en comptant les chambres d'hôtes, etc. ?

PAOLANTONACCI Pascale : Actuellement, les deux plus gros contributeurs sont les deux hôtels de la zone de CASTORAMA qui, au titre de 2023 et au 1^{er} trimestre 2024, ont collecté une taxe de séjour à hauteur de 55 727 €. Sachant que l'hôtel F1 est en travaux depuis février 2024 jusqu'à début août 2024.

MINETTO Jean-Marc : Et combien de chambres d'hôtes ?

PAOLANTONACCI Pascale : En ce qui concerne les chambres d'hôtes, nous avons quelques petits soucis avec les différentes plateformes AIRBNB, ABRITEL, etc. qui, pour l'instant, ne jouent pas vraiment le jeu. La Direction des Finances est très alertée et très vigilante là-dessus. Donc nous les relançons systématiquement.

Au niveau des hébergeurs, nous attirons leur attention qu'avec leurs chambres d'hôtes, ils contribuent au financement de différents organismes touristiques du département, de la région en termes de mobilité et de la Société GRAND PARIS EXPRESS.

MINETTO Jean-Marc : Le 115 est exonéré de taxe de séjour ?

PAOLANTONACCI Pascale : Le 115 est exonéré.

MINETTO Jean-Marc : Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Ça va mieux en le disant.

CALMÉJANE Patrice : Vous avez répondu partiellement à une partie de la question que je souhaitais poser, à savoir la durée de fermeture de l'hôtel FORMULE 1 dans la zone d'activités. Vous nous dites de février à août 2024. On peut avoir une idée de la nature des travaux qu'ils réalisent ?

PAOLANTONACCI Pascale : Effectivement, l'hôtel FORMULE 1 a changé de direction au mois de décembre. Des travaux ont été diligentés au niveau des soubassements, de la consolidation au niveau des fondations suite à la nature du terrain. Nous sommes sur des carrières, donc ils ont dû renforcer les soubassements et les fondations.

Il est fermé actuellement depuis le 15 février, c'est officiel, on le sait. Ils espèrent pouvoir rouvrir après l'ouverture des J.O. Mais rien n'est acté.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je vous propose que l'on passe aux voix. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

7. Projet communal 2024-2030 de Villemomble portant avenant au contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

BLUTEAU Jean-Michel : La politique de la ville vise à réduire l'écart de pauvreté entre les quartiers politiques de ma ville et le reste de notre territoire et améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires. En premier chef l'État, les collectivités territoriales, mais également les acteurs de quartiers, les associations, les citoyens, les entreprises.

Le contrat de ville est partagé entre ces partenaires afin de construire collectivement les solutions et les projets au bénéfice des quartiers les plus en difficulté. Il est défini pour 6 ans, jusqu'en 2030.

Les orientations territoriales, les priorités d'interventions, les engagements de chaque partenaire signataire selon ses compétences et ses missions.

À leur côté, les citoyens et associations engagés dans la vie des quartiers contribuent à la mise en œuvre et donc à l'évaluation de ce contrat.

Ce dernier a été approuvé par le Conseil de Territoire de GRAND PARIS GRAND EST le 26 mars 2024. Il fixe les orientations territoriales, les moyens déployés par l'État ainsi que les modalités de gouvernance.

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation sur la vie et la cohésion urbaine, le contrat de ville-cadre nécessite, afin d'être pleinement opérationnel, des compléments. Ces derniers concernent la nature des actions à conduire, le cas échéant les modalités opérationnelles. Ils sont formalisés par un projet communal et par une annexe que chacune des 14 communes que compose GRAND PARIS GRAND EST a dû fournir.

Soit dit en passant, cela a été fait il y a très peu de temps et dans un temps record, particulièrement contraint par les services de l'État.

Le projet communal a pour objectif de préciser les spécificités locales issues de la déclinaison des orientations territoriales du contrat de ville. Il est structuré sous une forme très précise.

La présentation des quartiers, la présentation du projet de l'organisation communale, la déclinaison des enjeux territoriaux et locaux, les modalités de concertation des habitants pendant toute la durée du contrat.

Par un décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires, notre géographie a évolué, puisque désormais, en plus du quartier Fosse Marnaudes La Sablière, il y a le quartier François Mauriac – Benoni

Eustache situé au sud-ouest de notre commune, qui est donc en quartier politique de la ville à partir de cette année. Sachant qu'il représente un pourcentage de population de 16 %.

Soucieuse de répondre aux besoins de ces désormais deux quartiers, la commune a élaboré son nouveau projet communal 2024/2030. Dans le cadre de cette démarche, la commune a considéré que les enjeux locaux identifiés au sein de ces deux quartiers QPV définissaient les désorientations territoriales inhérentes aux enjeux pour engager des actions prioritaires et, à ce titre, le projet veille à répondre aux besoins des habitants selon 8 orientations particulières :

1. Accompagner l'arrivée des nouvelles lignes de transport en commun
2. Poursuivre la rénovation des logements
3. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement
4. Assurer la tranquillité résidentielle et publique
5. Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes
6. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale
7. Garantir un accès réel à la santé et au droit
8. Développer l'accès au sport et à la culture.

À savoir que, vis-à-vis du contrat de ville qui avait été réalisé en premier lieu lors d'un précédent mandat, le nouveau quartier qui a été retenu a obtenu le caractère politique de la ville auprès de la Préfète déléguée à l'Égalité des Chances (PEDEC).

Doutes, luttes, je me permets de le dire ainsi puisqu'à l'été dernier, lorsque nous avons eu la première présentation de la carte prioritaire, le secteur François Mauriac-Benoni Eustache n'était pas retenu.

Nous avons fait feu de tout bois, votre serviteur, Alain FITAMANT, le chargé de mission pour enfin obtenir que se puisse être reconnu et que le carroyage devait englober Benoni Eustache, cela ne paraissait pas évident pour l'État, mais également le secteur François Mauriac.

Dès lors, nous sommes satisfaits d'avoir des moyens supplémentaires dans le cadre de la politique de la ville. Mais concernant le point n° 4 qui concerne la sécurité et la tranquillité résidentielle, nous sommes aussi assez satisfaits d'avoir fourni un travail énorme, avec notamment les services de l'État pour la reconstitution du CLSPDR qui va se réunir enfin pour la première fois à la rentrée prochaine.

Une délibération du 14 décembre 2023 avait évoqué ce sujet. Nous allons enfin pouvoir le concrétiser.

Autre concrétisation, la création du tiers lieu autonomie sur le secteur des Marnaudes, rue du Commandant Belleux, dont l'inauguration arrive à grands pas. Ce sera le 4 juillet.

Je parle sous le contrôle de Françoise SERONDE, pour la création du Centre Social sur le quartier François Mauriac-Benoni Eustache. Nous avons d'ores et déjà notre nouveau directeur. En ce moment même, des travaux ont lieu pour permettre à ce Centre Social d'ouvrir ses portes très prochainement au terme de l'été.

J'ouvre le débat s'il doit y en avoir un, puis je vous inviterai à l'avaliser très majoritairement.

MINETTO Jean-Marc : Plusieurs questions. D'abord, j'invite ceux qui ne sont pas habitués à lire les documents, à lire ce document puisqu'il est effectivement très intéressant.

Comme on parle de l'ouverture avant fin juin du Centre Social de Benoni, vous dites fin de l'été ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous laisse la parole tout de suite, mais pour préciser, les travaux ont lieu actuellement. Nous avons le nouveau directeur qui travaille sa programmation pour qu'il y ait déjà des choses qui se déroulent. Mais le lieu sera livré à la rentrée.

MINETTO Jean-Marc : Où est-il ? Il est dans le bas de la barre ?

BLUTEAU Jean-Michel : Il est au rez-de-chaussée de la barre, sur les anciens locaux entre le boulanger et l'espace accueil.

MINETTO Jean-Marc : La deuxième question. Dans le document, on retrouve plusieurs fois l'OPH de VILLEMOMBLE. On peut imaginer que tout cela a été discuté et rédigé avant le rachat par VILOGIA qui vient de se passer. Quid de cela ? Avant, c'était un engagement par rapport à l'OPH. Quid si demain c'est VILOGIA, puisque c'est VILOGIA qui reprend ?

Autre question : il y avait le dispositif ACTE qui existait. Visiblement, il n'existe plus. Pour autant, on reparle en page 35, mais aussi sur l'environnement via le dispositif ACTE. Existe-t-il ou pas ? On a juste quelques éléments là-dessus.

À la page 37, il est dit que VILLEMOMBLE dispose d'un Centre Municipal de Santé. Comme il y a des Villemomblois qui nous écoutent et qui parlent souvent de cela. Il ne s'agit pas d'un Centre Municipal de Santé, mais une association. On pourrait imaginer un Centre Municipal de Santé, GAGNY en a un, mais ce n'est pas le cas.

Par rapport au Centre Municipal de Santé, il est bien écrit que l'on doit favoriser au mieux l'accès à la santé des Villemomblois.

Nous avons vu que vous vendez l'immeuble de l'avenue Detouche dans lequel il y a une pharmacie, proche de la fameuse pharmacie et de l'ancien conservatoire. Quand une pharmacie est fermée, on a du mal à la rouvrir après. Est-ce que le projet de vente tient bien compte du fait de la pharmacie qui doit absolument continuer à exister ? Si ce n'était pas le cas, on déménage l'autre pharmacie à qui on donne un terrain en dessous du prix des domaines, etc., et puis on vend le terrain où est l'autre pharmacie. On commencera à se poser des questions. Mais je pense qu'il n'y en a pas à se poser.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, parce qu'il y a M. Patrice CALMÉJANE qui nous parle.

CALMÉJANE Patrice : Merci.

Petit élément complémentaire que j'avais évoqué à la réunion de l'avant-dernier CCAS. M. le Maire avait l'air de découvrir que le secteur François Mauriac, le secteur du Cada (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) et aussi les logements sociaux qui ont été construits à proximité du programme NEXITY aient été intégrés dans le nouveau secteur politique de la ville. Il fallait que je donne les plans aux directions du CCAS.

Dans la note d'information, il est bien question de ce secteur, mais par contre, dans tous les documents que l'on voit, et notamment pages 26-27, il est toujours question que du secteur de Benoni et non pas du périmètre qui va jusqu'à François Mauriac et le secteur CADA.

Je voudrais bien avoir l'engagement que le document, tel que vous nous l'avez dit, a été rédigé dans l'urgence, etc., la note d'information a été corrigée, mais pas tout le document qui nous est proposé ce soir.

Deuxième question : nous savons bien que ces nouveaux contrats politiques de la ville amènent des subventions de l'État, mais aussi souvent des restes à charge de la commune. Dans les différentes intentions qui sont annoncées de 1 à 8 et des activités complémentaires qui sont annoncées, quelles sont les incidences budgétaires sur la fin de l'année 2024 ? Sur 2025, nous verrons cela au niveau du budget.

Est-ce qu'il y a déjà la nécessité de provisionner un certain nombre de financements communaux pour faire fonctionner les différentes activités que vous avez évoquées ?

Dernier point plus administratif : je voudrais savoir si c'est à la commune de délibérer d'abord ou aux territoires. Le territoire a délibéré sur ces projets alors qu'il semble que les communes n'avaient pas d'abord délibéré. Hiérarchiquement, qui doit d'abord délibérer sur ces contrats de ville ?

BLUTEAU Jean-Michel : Élisabeth POCHON.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

POCHON Élisabeth : Merci. Je voulais juste rappeler que ce sont quand même des indicateurs nationaux qui permettent le classement des quartiers prioritaires. Effectivement, c'est bienvenu dans le sens où cela peut apporter des moyens que, je l'espère, nous mettrons à l'amélioration du bien-être des habitants. Mais ce n'est pas une nouvelle des meilleures de savoir que la paupérisation des habitants est en marche, au point qu'ils rentrent à nouveau dans des critères nationaux permettant de les classer dans les quartiers prioritaires. Je ne ferai pas une ola sur ce genre de nouvelle.

Autre question absolument sans polémique. Je ne sais pas si vous avez essayé la prolongation de la ligne 11. C'est fascinant de faire ROSNY-SOUS-BOIS/BELLEVILLE/CHÂTELET en même pas 15-16 minutes. CHÂTELET c'est le cœur de PARIS.

Par contre, ça prend beaucoup plus de temps de faire ROSNY-SOUS-BOIS/VILLEMOMBLE en bus. En plus, le bus ne dessert pas très correctement.

Votre intervention est-elle possible pour des prolongations des bus qui permettraient aux habitants de VILLEMOMBLE de profiter de cette nouvelle station dans les meilleures conditions. Quel pouvoir, quel poids avez-vous afin de discuter avec une personne qui est avec nous et qui est particulièrement intéressée par les transports ? Il semble qu'on pourrait travailler pour obtenir un meilleur canevas des bus pour pouvoir profiter de nouvelles stations. Il y a le RER E qui permet d'aller à CHÂTELET, mais il faut aller jusqu'à NEUILLY-PLAISANCE et il faut prendre 2 bus.

Il faut améliorer cela pour les habitants. Dites-moi s'il y a des projets ? Si cela fait partie des compétences sur lesquelles vous pouvez discuter avec la région. Quelles sont vos perspectives dans ce domaine ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne vois pas d'autre intervention. Je vais m'attacher à répondre.

BIYOUKAR Lahoussaine : La ville est dépourvue de chargé de mission en politique de la ville et prévention de la délinquance depuis maintenant 2 ans. Je voudrais savoir ce que ce contrat de ville va mettre en œuvre dans notre commune.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais essayer de vous répondre. Je ne vois pas bien le sens de la question, mais je vais essayer de vous répondre.

Alors, tour à tour, Jean-Marc MINETTO, tout change, mais rien ne change. Les projets de l'OPH aujourd'hui sont considérables. C'est le point n° 3 du contrat. Le point n° 2 c'est la rénovation des logements. Cela me permet de répondre en miroir à Patrice CALMÉJANE. Dans le quartier François Mauriac, on envisage quelque chose d'importance à savoir une rénovation du bâti. C'est une résidence qui a été créée en 1973 et, à ce jour, elle nécessite beaucoup d'améliorations. Je ne sais pas si ce sera endémique.

Ce sont des immeubles qui sont dépourvus d'ascenseurs alors qu'ils sont tous à 4 étages.

S'il y a bien une rénovation énergétique, d'accessibilité, d'amélioration de l'habitat, ce sera bien le rôle de l'agence VILOGIA VILLEMOMBLE. VILOGIA va racheter l'OPH. Nous sommes prêts dans l'élaboration d'un traité de fusion, fusion qui sera effective au 1^{er} janvier prochain. Nous avons obtenu des garanties sur les investissements colossaux estimés à hauteur de 58 millions d'euros que l'OPH seul n'aurait pas assurés.

Je ne vais pas balayer tous les secteurs de VILLEMOMBLE. Vous me parlez de la pharmacie des Arts qui se trouve sur la place Émile Ducatte. On sort des quartiers politiques de la ville. Mais j'ai bien entendu que vous aviez une inquiétude et je vous rassure d'emblée. S'il y a une vente du bien, c'est-à-dire de la propriété, c'est pour trouver un nouveau propriétaire pour lequel le bail se poursuivra. Dès lors, la pharmacie restera bien puisqu'elle rend service à nombre de nos concitoyens.

Jean-Marc MINETTO, vous nous interrogez encore sur le dispositif ACTE qui est un dispositif proposé par le Conseil Départemental, sur lequel la ville de VILLEMOMBLE s'était abîmée pendant quelques années. En effet, il y avait plus de coûts à la charge de la commune que celle du département. Néanmoins, on ne se met pas Martel en tête, mais la volonté d'Alain FITAMANT est de pouvoir remettre en œuvre ce dispositif. C'est pour cela que l'on a tenu à ce qu'il apparaisse absolument dans le document.

Enfin, concernant la coquille ou l'appellation du Centre Municipal de Santé, nous avons fait la démonstration que nous étions tous pour, ou presque, défendre la santé et combattre la désertification médicale que subit notre commune.

MINETTO Jean-Marc : Comme quoi ce n'est pas clair pour tous.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour Patrice CALMÉJANE, en ce qui concerne l'incidence budgétaire, nous avons dû élaborer ce document dans un temps record. Je parle sous le contrôle de Guy ROLLAND, nous avons eu les notifications budgétaires d'aide au titre de quartiers politiques de la ville à hauteur de 67 000 euros. 16 % de la population en plus désormais concernée pour des actions qui vont bien au-delà de cette somme.

Il y a une incidence budgétaire pour notre commune. En même temps, il est de notre rôle de pouvoir concourir à ce que chacun sur la commune de VILLEMOMBLE puisse se sentir bien dans son habitat, son environnement, ses loisirs, sa sécurité, sa tranquillité, etc.

Patrice CALMÉJANE nous interroge sur qui devait traiter du sujet. En l'occurrence, c'est sur le projet communal. C'est en notre enceinte que je vous inviterai à approuver la délibération du Conseil Municipal.

Sur le propos d'Élisabeth POCHON, je suis entièrement d'accord avec vous. On ne peut pas se réjouir d'avoir une nouvelle partie de notre commune qui soit en politique de la ville. Qu'est-ce que cela sous-entend ? Le travail d'analyse puis de décision, de verdict a été de regarder le niveau moyen de revenus des familles. Les chiffres sont cruels.

Nous n'allons pas nous en réjouir. J'aspire à ce que l'on puisse améliorer tout cela. Là encore, ce contrat d'objectifs, avec l'ensemble de ses 8 points, me paraît aller dans le bon sens pour que l'on puisse tirer nos enfants vers le haut, permettre à des familles d'être moins dépendantes, faire qu'il y ait un désenclavement certain.

Élisabeth POCHON a évoqué les transports. Il est entendu que l'avènement du prolongement de la ligne 11 jusqu'à ROSNY-BOIS-PERRIER est une bonne chose. Il va falloir attendre avant que le métro ne s'arrête à VILLEMOMBLE. Une fois que les études, dont nous avons obtenu les financements, pour que l'ensemble des choses puissent être financées puis livrées, ce sera un délai de 15 ans.

En attendant, comment fait-on pour rejoindre au mieux ROSNY-BOIS-PERRIER ? Je me suis rendu à deux reprises à ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS. Nous avons regardé très attentivement avec Alex BOULON les aménagements des parcours de bus.

Depuis le 14 juin dernier, il y a eu des changements sur la ligne du 145 et du 221 qui ne présentent plus tout à fait les mêmes parcours.

Un focus est à faire sur la ligne du 121. C'est là-dessus que nous avons voulu le plus convaincre. En l'occurrence, la ligne du 121 va désormais (c'était déjà le cas) avoir un arrêt à la gare de ROSNY-BOIS-PERRIER, mais chose nouvelle, il s'arrêtera également à COTEAUX-BEAUCLAIR, là où il y a deux bus. Ce qui permettra de desservir tantôt l'arrêt à ROSNY 2, tantôt l'arrêt en bas de la Boissière.

J'ai demandé à ce qu'il y ait une intensification du nombre de passages. Cela concerne le 221 qui a une fréquence de passage aux heures de pointe entre 15 et 20 minutes. Nous avons demandé à ce qu'il y ait des services complémentaires, afin qu'il y ait plus de bus.

À l'aube de 2026, il y a une libéralisation des transports bus. La RATP a désormais ouvert des appels d'offres. Des secteurs et différentes lignes de bus vont être ouverts aux marchés.

La ligne 603, qui aujourd'hui part de la gare de GAGNY vers MONTFERMEIL, va avoir un nouveau parcours. Elle partira désormais de la gare du RAINCY-VILLEMOMBLE-MONTFERMEIL, empruntera l'avenue du Raincy pour aller en direction de la gare ROSNY-BOIS-PERRIER. Ce sera d'ici 2 ans.

En bref, le 145 ne va plus du tout passer sur VILLEMOMBLE, mais ce sera compensé par le nouveau tracé du 221. Pour le 121, nous allons demander un renouvellement de matériel. Je pense que les matériels roulants ont

besoin d'être renouvelés. C'est déjà le cas. Certains sont 100 % électriques, sur une flotte qui compte 74 bus. Pour que le 121 puisse aller au plus rapide du CHÂTEAU DE VILLEMOMBLE jusqu'à ROSNY 2.

Je pense que vous exagérez un petit peu, ce n'est pas 15 min entre ROSNY et CHÂTELET. Je vous vends CHÂTEAU SEIGNEURIAL jusqu'à CHÂTELET en 35 minutes. On le prend ensemble ?

POCHON Elisabeth : Ah non, non, non.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est parce que vous n'aimez pas les excès de vitesse.
Je crois avoir réussi à répondre à chacun. Hubert HADAD.

HADAD Hubert : J'ai un peu de mal à suivre. Est-ce que vous pouvez nous résumer un peu l'affaire des OPH avec VILOGIA ? Qui fait quoi ? Je suis désolé, je suis un peu perdu.

Je ne vois pas bien ce qui se passe. On parle d'emprunts d'un côté. J'avais compris que c'était vendu. La ville va-t-elle continuer à gérer ou pas du tout les HLM ? Est-ce que le directeur de l'OPH est toujours là ?

Je ne vois pas bien ce qui se passe. Si vous pouviez juste nous résumer la situation.

BLUTEAU Jean-Michel : Avec plaisir, même si on est un petit peu hors sujet. Je vais m'attacher à être le plus synthétique possible.

La ville n'a jamais géré directement l'OPH. C'est une entité indépendante, même s'il y a un sujet suivant pour lequel nous sommes liés.

Il apparaît que, par un décret du Préfet de la Seine de 1930, l'OPH a été créé pour développer des habitations « *bon marché* », comme ça s'appelait à l'époque, et a développé depuis lors un patrimoine de 1 777 logements. Ces logements gérés d'une façon très saine et sereine par son office dont les locaux sont à VILLEMOMBLE et qui sont dirigés par un directeur général, font face à plusieurs challenges considérables, notamment la mise en œuvre d'une loi climat-résilience qui oblige les bailleurs à procéder à une rénovation énergétique de l'ensemble de son patrimoine afin de descendre les étiquettes.

Aujourd'hui, c'est un bâti qui date des années 60, nous sommes donc sur des étiquettes F ou G. Il faudrait remonter de deux niveaux. C'est un investissement que nous estimons à hauteur de 58 millions d'euros.

Si l'OPH seul devait faire face à ce mur d'investissement, il devrait considérablement s'endetter d'une part et ne pourrait rien faire d'autre. Il ne pourrait plus produire de logements, entretenir le patrimoine actuel, finir de régler ses engagements antérieurs jusqu'en 2040.

Le parti pris a été de trouver un partenaire qui puisse nous permettre de remplir les obligations de l'OPH. C'est ce que nous avons fait en consultant les entreprises du marché. En l'occurrence, notre choix a fini par se porter sur VILOGIA qui est une ESH (Entreprise Sociale de l'Habitat) dont la vocation est de s'occuper de logements sociaux. Nous avons décidé de procéder à une fusion-absorption. Dès lors, ils vont se rendre propriétaires de l'ensemble du patrimoine villemomblois.

Pour cela, dans le traité de fusion, nous avons indiqué que :

- Les obligations de rénovation énergétique devraient se faire dans un délai de 8 ans maximum,
- Que les locaux qui gèrent et dirigent aujourd'hui l'OPH restent à Villemomble. C'est pour cela que j'ai parlé d'agence VILOGIA VILLEMOMBLE,
- Que son directeur général restera en place pour la continuité, mais également l'ensemble du personnel à qui le projet a été présenté et pour lequel tous ont été d'accord. En effet, le fait de rejoindre une plus grande entreprise donne des garanties et des avantages liés au personnel à partir du moment où l'on arrive à un seuil d'entreprise conséquent.

Cette fusion sera effective à partir du 1^{er} janvier prochain. Des délibérations ont été adoptées au Conseil d'Administration de l'OPH le 24 juin, au Conseil de Territoire, le 25 juin.

Nous allons nous conformer à la loi Climat-Résilience, mais également à une autre. La loi Élan nous conduisait à être dans des entités de 12 000 logements minimum. Nous avons eu une première expérience avec une

société de coordination qui a vite tourné court. Cette dernière est liquidée par SEINE-SAINT-DENIS HABITAT à la fin de l'année.

Au-delà de nos engagements vis-à-vis des locataires et des habitants qui habitent et apprécient de vivre à VILLEMOMBLE, nous avons aussi une obligation institutionnelle. C'est pour cela que nous avons eu ce parti pris d'être avec VILOGIA.

J'ai essayé de résumer les épisodes précédents de la saison 2 pour que l'on soit à peu près tous raccord.

Maintenant, concernant l'interpellation de Lahoussaine BIYOUKAR, au moment où je vous parle, non, il n'y a pas de chargé de mission politique de la ville. On s'échine à pourvoir le poste.

Par un temps, nous nous étions entendus avec la ville de NEUILLY-PLAISANCE pour essayer de mutualiser nos efforts de recrutement et trouver une économie d'échelle en nous partageant le poste. La ville de NEUILLY-PLAISANCE, qui est sur le canton, est également rentrée dans le dispositif QPV.

Mais, nous avons vu que ce n'était peut-être pas la meilleure solution. Donc, pour ceux qui nous écoutent, vous pouvez postuler à ce poste rare.

POCHON Élisabeth : Vous savez que nous étudions les dossiers parce que nous nous intéressons à la vie de notre ville et de nos concitoyens.

Nous avons dans nos rangs des sachants, comme vous le dites si bien, qui peuvent nous éclairer sur l'intérêt de l'opération de fusion que vous projetez avec VILOGIA. L'OPH de VILLEMOMBLE est considéré comme un petit OPH. Les sommes nécessaires à la mise en conformité énergétique et pas mal d'autres choses nécessitaient sans doute que cela se fasse.

Quelques échanges disent qu'il n'y avait pas obligation de réunir les locataires pour en parler. Mais entre l'obligation administrative et une communication qui ne mette pas les habitants ou les locataires en situation de stress ou d'incertitude, je pense que vous auriez pu mener une information parallèle avec les habitants.

On espère que vous avez choisi le bon partenaire et que la rénovation et les travaux divers auront lieu.

Vous dites que le personnel est repris dans son intégralité.

En ce qui concerne les travaux déjà engagés, les procédures dans lesquelles vous êtes, notamment sur la façade de Benoni, etc. Est-ce que c'est repris en compte par VILOGIA ?

Quels sont les engagements qui ont été pris ? Quand on est un OPH local, on a une relation avec ses locataires et quand vous décidez d'une augmentation de loyer, vous avez forcément un échange direct avec vos locataires.

Là, nous avons affaire à une grande maison, quelle incidence cela va-t-il avoir sur les augmentations de loyer ? Quelle sera la place des locataires ? Comment seront-ils assurés que leurs loyers ne vont pas flamber pour couvrir les 58 millions d'euros que vous annoncez ?

Petite remarque à part, même si on ne peut pas toujours tomber dans des histoires de suspicion, je dois dire que quand on parle OPH, que vous êtes l'ancien président d'OPH, que vous êtes le Maire, que le directeur de l'OPH était sur votre liste, que la représentante des locataires siège ici. Au niveau de la gestion, cela ne donne pas une image qui est celle de la multiplicité que l'on peut attendre des personnes impliquées.

Je regrette qu'il y ait cette espèce de petit confinement d'entre-soi qui fasse que les décisions qui impliquent les choses importantes dans la ville soient toujours prises dans l'entre-soi ; que ne soient pas associés des partenaires qui représentent un petit peu plus les Villemomblois, afin de couper court à toute suspicion.

BLUTEAU Jean-Michel : Le début était bien, la fin était un petit peu... donc je vais me permettre de répondre parce qu'on a vraiment digressé par rapport au sujet de départ. Je vous réponds et après nous passerons aux voix.

Pour les engagements qui ont été pris, tout ce qui a pu être engagé, que ce soit en travaux, en contentieux, en contrats de travail, en contrats de maintenance (ascenseurs, entretien, ménage, etc.), est effectivement repris dans le traité de fusion et par la gestion de l'agence VILOGIA VILLEMOMBLE.

J'insiste sur cette formulation qui est originale. Autant ce partenaire nous a fait comprendre qu'il avait des agences sur des périmètres beaucoup plus importants qu'une seule ville et pour un nombre de logements beaucoup plus importants. Il y a une agence à SAVIGNY-LE-TEMPLE, au BLANC-MESNIL pour n'en citer que deux. Ce partenaire gère plutôt entre 6 000 et 10 000 logements par agence.

Nous avons pu obtenir qu'il y ait une agence propre à VILLEMOMBLE pour nos actuels logements villemomblois.

Il y avait quelques unités de chez VILOGIA sur le Belvédère, la construction de NEXITY à côté du quartier François Mauriac. Nous allons les récupérer en gestion. D'ici un an, nous récupérerons la gestion de l'ensemble de logements VILOGIA qui sont sur le territoire de GRAND PARIS GRAND EST, soit environ 400 logements supplémentaires.

Le centre du pouvoir restera proche. Nous continuerons à respecter l'ensemble de nos engagements. Les décisions seront prises au plus près.

Je réponds sur la partie loyer ou augmentation de loyer. Vous le savez, c'est la loi qui fixe les maximums. Lorsqu'il y a une révision de loyer, nous sommes contenus par un montant qui est fixé en pourcentage. Nous continuerons à avoir cette gestion.

J'insiste aussi sur le fait que l'ensemble des investissements n'aura pas d'incidence sur les augmentations de loyer, sinon à la marge.

Dans le cadre d'une rénovation, s'il y a une augmentation des loyers du fait des améliorations, on les retrouve grâce aux énergies. C'est-à-dire que la baisse de facture permet de lisser les augmentations qui auront été nécessaires.

Vous semblez faire croire que le Maire, président, administrateur de VILOGIA FRANCE, etc., est la même personne et que l'on est en système clanique. Cela n'est pas très aimable.

POCHON Élisabeth : Je n'ai pas dit ça.

38

BLUTEAU Jean-Michel : Au Conseil d'Administration actuel de l'OPH pour lequel il y a différents représentants de la CNL, de l'Union des Familles, des représentants d'associations nationales, il y a des opposants politiques locaux, et aussi plusieurs maires du territoire.

Récemment, deux personnalités qualifiées ont été nouvellement désignées par le territoire avec notamment des experts du logement. Nous avons jusqu'alors M. BOURLIER qui est spécialiste du logement social.

Je ne veux pas que l'on puisse sous-entendre qu'il n'y ait pas une neutralité parfaite.

Nous avons eu des votes qui étaient différents, dissonants : des représentants de la CGT qui siègent également au Conseil d'Administration comme le prévoit les textes.

Il n'empêche que sur le sujet de la fusion, je veux insister, là-dessus, sur les 17 membres présents ou représentés lors du Conseil d'Administration du 24 juin, 16 ont voté POUR.

On passe aux voix s'il vous plaît. Nous nous sommes complètement écartés du sujet. Il s'agit de bien vouloir approuver le contrat de ville et pour les changements que nous avons évoqués ensemble.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous venons d'adopter le projet communal 2024/2030 portant avenant au contrat de ville cadre « engagements quartiers 2030 ». Merci beaucoup mes chers collègues.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

8. Attribution de la garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de Villemomble - Grand Paris Grand Est à hauteur de 100 %, souscrit dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition en VEFA située 35bis/37, allée Gambetta à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie d'emprunt y afférente.

BLUTEAU Jean-Michel : On passe au point numéro 8. Nous allons parler d'attribution de la garantie d'emprunt à l'OPH de VILLEMOMBLE – GRAND PARIS GRAND EST à hauteur de 100 % dans le cadre du financement d'une opération en VEFA pour un immeuble qui a été livré récemment au 35 bis/37, allée Gambetta, à VILLEMOMBLE et afin de donner autorisation de signer la convention de garantie d'emprunt.

Pour ceux qui nous écoutent, cela concerne une acquisition de 11 logements au 35 bis/37, allée Gambetta, à VILLEMOMBLE.

Cela concerne une garantie d'emprunt à hauteur de 1 912 642 € constitués en 7 lignes différentes de prêt. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, notre commune disposera pour la première attribution d'un contingent à hauteur de 20 %, c'est-à-dire 2 logements et de droits de désignation unique sur le patrimoine du bailleur selon les modalités prévues dans la convention de réservation en flux.

Je suis à la disposition de chacun pour réexpliquer ce qu'est la gestion de flux.

Il vous est demandé d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 1 912 642 € pour ces 11 logements et de m'autoriser à signer ladite convention.

CALMÉJANE Patrice : Tout à l'heure, vous ne m'avez pas redonné la parole. Petite précision, ce n'est pas la RATP qui a lancé les appels d'offres pour les lignes, c'est ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES puisque la Cour européenne a fait obligation d'ouverture des marchés des transports en commun sur différentes échéances. La RATP aurait bien voulu conserver ses lignes.

BLUTEAU Jean-Michel : Tous les personnels RATP de l'assemblée vous remercient.

39

CALMÉJANE Patrice : Comme ça, ils ne sont pas concernés par rapport au sujet.

Pour revenir à tous les questionnements concernant la fusion/acquisition de VILOGIA. Nous allons y venir, car ça concerne la garantie d'emprunt aussi.

Il est dommage que les conseillers municipaux de VILLEMOMBLE n'aient pas eu accès au dossier, à la délibération n° 22 qui est passée mardi dernier à GRAND PARIS GRAND EST et qui concerne cette fusion-acquisition. Il y a un certain nombre d'éléments intéressants. Des administrateurs sont désignés par GRAND PARIS GRAND EST, mais aussi par la commune, qui auraient pu nous donner des explications sur ce sujet.

Pour revenir à cette garantie, vous avez évoqué la reprise, la continuité des contrats d'entretien, etc. Je voudrais savoir quelle est la suite des garanties d'emprunts qui ont été données par la commune à l'OPH de VILLEMOMBLE pendant des décennies (il y a des emprunts sur du très long terme) qui lui avaient permis d'obtenir des prêts à taux bonifiés ou des subventions de la part de certains organismes.

Ce soir, vous nous proposez de garantir à nouveau un emprunt, mais qui va se transférer au 1^{er} janvier 2026 à VILOGIA. On passe quelque chose qui va avoir une durée d'à peine 6 mois.

Que deviennent les garanties de la commune ?

Autant les garanties d'emprunts à un OPH ne rentraient pas dans un certain nombre de ratio de garanties d'emprunts possibles pour une commune. Là, si nous sommes face à un bailleur qui est un petit différent dans sa structure financière, je voudrais savoir quelle est l'incidence sur les possibilités d'emprunt de la commune en conséquence de ce transfert ?

Si vous nous dites que les garanties tombent, dans ce cas-là, on ne parle plus du sujet.

Si les garanties sont transférées à ce bailleur, quelle sera l'incidence sur nos finances ?

D'autre part, par rapport à la demande de garantie d'emprunt, par rapport à ce programme, je voudrais rappeler que j'avais refusé ce permis de construire. C'est dans un secteur purement pavillonnaire. Pour des

raisons qui vous sont propres, peut-être liées à la campagne de 2020, vous avez souhaité délivrer ce permis à la personne qui était porteuse du projet.

Après, il faudra savoir pour quelles raisons particulières ce permis a été délivré, pour quel motif et quel avantage la personne porteuse du projet vous a aidé dans la campagne de 2020 ?

BLUTEAU Jean-Michel : On n'est pas aux portes de la diffamation, on y est ! On est d'accord ?

Puisque l'on digresse, je vais me permettre de le faire une fois. Je rappelle à l'assistance que M. CALMÉJANE en est à son quatorzième procès à l'encontre de la Ville de VILLEMOMBLE. Ça coûte en études et en frais d'avocat.

Fort heureusement, le Juge commence à saisir que, à force que vous intentiez tous ces procès, ça commence à suffire et qu'il faut qu'au titre de l'article 761, vous payiez des pénalités.

Il serait bien que vous cessiez d'avoir un geste politique uniquement à travers les tribunaux et qu'au contraire, vous essayiez d'avoir quelques troupes et quelques moyens pour faire de la politique sur notre commune.

Je relève aujourd'hui qu'une nouvelle fois une grande partie de votre groupe n'est pas présente. Je l'ai dit en ouverture de séance, ils ne se présentent même pas pour tenir les bureaux de vote.

Des membres du personnel me disent : « Mme Laura LEFÈVRE, je ne l'ai jamais vue ». Improbable !

Vous avez peut-être des velléités pour dans 2 ans. Je propose que vous muscliez un peu votre jeu.

Je vais néanmoins vous répondre et ce sera très court.

Il apparaît effectivement que sur le patrimoine de l'OPH d'aujourd'hui et de demain sur le territoire Villemomblois, c'est la commune qui continuera à garantir les emprunts passés et les emprunts futurs. Cela est parfaitement prévu dans le traité de fusion.

Je vous demande de bien vouloir voter pour permettre à la ville de garantir l'emprunt sur cette opération et de m'autoriser à signer la convention de garantie. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : 21 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLE, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 9 voix contre (celles de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR) et 4 abstentions (celles de M. HADAD, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL).

Dossier adopté à la majorité.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons gagné, c'est adopté à la majorité. La FRANCE a également gagné contre la Belgique, le match vient d'être sifflé.

9. Approbation du contrat d'objectifs préalable à l'engagement d'une démarche de PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) pour le périmètre dit des ex-emprises de l'A103.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 9. Je vous propose que nous écoutions Pascale PAOLANTONACCI concernant le contrat d'objectifs préalable à l'engagement d'une démarche de PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) pour le périmètre dit des ex-emprises de l'A103. Je passe la parole à Madame la première Adjointe.

PAOLANTONACCI Pascale : Merci M. le Maire.

L'établissement public territorial GRAND PARIS GRAND EST et les communes de VILLEMOMBLE, ROSNY-SOUS-BOIS, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE et NOISY-LE-GRAND ont engagé une réflexion autour de l'aménagement des emprises de l'ex-A103 qui est passée en grande partie, mais pas exclusivement, à l'État ainsi qu'aux collectivités.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Après avoir déterminé un projet de restauration et de préservation de la biodiversité sur les 26 hectares de ces emprises réparties sur 5 communes, le PDG PGA a piloté une étude de conception de programmation environnementale et urbaine.

Cette étude a permis l'élaboration d'un plan-guide qui formalise un schéma global d'aménagement intercommunal sur ce secteur, en renforçant les fonctionnalités d'ordre écologique par l'aménagement d'un parc linéaire sur plus de 18 hectares, en proposant sur plus de 5 km une voie dédiée aux mobilités actives, en retenant un scénario d'aménagement pour chacune des quatre séquences composant le périmètre d'étude qui intègre les besoins en équipements et une programmation spécifique, activité économique, réalisation de logements.

Par courrier du 10 janvier 2023, les Maires des villes de VILLEMOMBLE, ROSNY-SOUS-BOIS, NEUILLY-PLAISANCE et NEUILLY-SUR-MARNE ainsi que le président du territoire ont sollicité Monsieur le Préfet pour que soit mis en place avec l'État un projet partenarial d'aménagement, dit PPA, sur ce secteur afin de :

- Conserver la dimension multi partenarial de ce projet et notamment le rôle des villes,
- Engager les études pré opérationnelles (dimensionnement et faisabilité) nécessaires sur la base des orientations définies par le plan-guide et dont le financement peut être pris en charge par moitié par l'État via le PPA,
- Assurer la cohérence du projet global d'aménagement, notamment concernant le maillage doux et la fonctionnalité du corridor écologique d'intérêt régional.

Par courrier en date du 21 mars 2023, M. le Préfet de la SEINE-SAINT-DENIS a confirmé son intérêt quant à la mise en place d'un Projet Partenarial d'Aménagement sur le territoire dit des ex-emprises A103 et a proposé, en amont de la signature du contrat de PPA, la signature d'un contrat d'objectifs formalisant les objectifs de construction sur les secteurs ouverts à l'urbanisation afin d'engager les cessions foncières.

Au terme de ce contrat, l'objectif : les signataires s'accordent désormais sur un objectif de construction de logements qui ne peut être inférieur à 170 logements déclinés de la sorte : 40 logements sur le secteur du centre équestre de ROSNY-SOUS-BOIS, 30 logements sur le secteur des Coteaux de NEUILLY-PLAISANCE, 100 logements sur le secteur des Fauvettes à NEUILLY-SUR-MARNE.

Sur le secteur de VILLEMOMBLE, il est prévu de conforter la vocation économique, de répondre aux besoins de la commune en termes d'équipements et de réorganiser le tissu avec d'améliorer sa qualité urbaine.

Les signataires s'engagent à prendre en compte le projet économique de la ville de VILLEMOMBLE et à protéger les activités économiques existant sur le secteur de la Garenne.

Ce contrat d'objectifs reprend les orientations des études plan-guide en termes d'environnement, de préservation de la biodiversité, de mobilité, de programmation (équipement, développement économique et réalisation de logements).

Il vous est proposé d'approuver cette délibération.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette présentation.

MINETTO Jean-Marc : Juste quelques questions.

Nous avons un plan qui n'est pas très clair. Est-ce qu'il serait possible d'avoir les éléments mis dans les annexes du dossier de manière un peu plus visuelle. Le plan est plutôt bien fait, part de l'entrée de VILLEMOMBLE, le prolongement de l'A103.

Juste pour pouvoir visualiser ou avoir un document qui nous permette de répondre aux Villemomblois qui nous questionnent là-dessus.

Deuxième question : si j'ai bien compris, les constructions restent relativement loin de tout. Finalement, on va construire presque à la même distance que NEXITY. Nous disions tous que c'était un peu loin, sans beaucoup de transports.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Autre point que je n'ai pas bien compris : sur les plans, on voit un collège dessiné. Un collège sur une emprise de 10 000 m², c'est encore un petit collège. On sait tous que le collège Louis PASTEUR était à 9 000 m² et que c'était un petit peu juste.

Du côté du centre équestre, est-ce un ancien collège qui était prévu ou c'est le collège qui a été attribué sur ROSNY ?

Si vous pouvez nous fournir un grand plan, il parlera peut-être de lui-même.

BLUTEAU Jean-Michel : On vous fournit ça sans souci. Nous allons nous rapprocher du territoire parce que, lorsqu'on a travaillé avec mes quatre collègues, on a séquencé par commune.

Vous dites que c'est un petit peu loin en termes de logements. Oui, mais non. Je relève que cela vient tangenter la commune de VILLEMOMBLE parce qu'on est le long de la rue Laennec. Arrivé sur ROSNY-SOUS-BOIS, c'est la rue Jules Guesde. Après ça tourne et on est quasiment à nos portes. On est au-dessus des Enfers, au-dessus du Bois Chatel.

On a pu obtenir de pouvoir n'y faire que de l'économique. François ACQUAVIVA n'est pas là, mais avec Pascale PAOLANTONACCI, nous portons vraiment un très beau projet de cité de l'artisanat sur le secteur en nous développant à partir de ce que l'on appelle Keystone là où se trouve la mission locale.

Nous allons enfin pouvoir nous servir des terrains qui sont là.

Plus loin, sur la ville de ROSNY-SOUS-BOIS, l'actuel Maire de ROSNY-SOUS-BOIS tient absolument à obtenir ce collège tandis qu'il y a deux ans de cela, le Conseil Départemental disait « *il faut mettre des collèges supplémentaires* » sur le sud-est de la SEINE-SAINT-DENIS.

Il avait de quoi en financer 3. Dès lors, plusieurs communes de MONTFERMEIL à NEUILLY-SUR-MARNE, en passant par ROSNY-SOUS-BOIS, RAINCY-VILLEMOMBLE également étaient toutes à dire « *je veux mon collège, je veux mon collège !* ».

La COVID est passée par là sans doute. Il apparaît qu'en termes de montée pédagogique, les services départementaux ont relevé qu'il n'y aurait plus de nécessité de créer de nouveaux collèges et qu'il fallait plutôt procéder à des extensions, des améliorations, développements, etc.

C'est ainsi que le collège Honoré de Balzac à NEUILLY-SUR-MARNE va faire l'objet de travaux très importants parce qu'il s'agit d'une parcelle très spacieuse et pour lequel il y a eu accord entre NEUILLY-SUR-MARNE et le département pour étendre ce collège.

Je sais qu'il y a des travaux au collège Langevin Vallons à ROSNY-SOUS-BOIS pour étendre un petit peu.

Le parti pris est plutôt d'agrandir les équipements actuels plutôt que de livrer de nouveaux bâtiments.

Néanmoins, la ville de ROSNY-SOUS-BOIS s'entête ou se focalise sur l'obtention de permis d'un collège, partant du principe qu'il va y avoir une poussée démographique dans ce secteur-là. Cela se situerait sur l'Académie Arts Équestres dont l'association vient de déposer le bilan. Il n'y a plus d'activité sur le site. À partir de là, il y aurait ce projet.

Jean-Paul FAUCONNET a tenu absolument à ce que cela puisse apparaître sur la carte.

Aujourd'hui les signaux du département sont beaucoup moins clairs de ce point de vue-là.

Enfin, j'insiste sur la part logement qui verrait le jour sur ROSNY-SOUS-BOIS, NEUILLY-PLAISANCE et plus loin sur NEUILLY-SUR-MARNE. Pour les deux communes citées en premier, ça peut nous impacter. Je relève que ça peut construire juste à nos portes.

Sur les Enfers, je ne vois pas d'un très bon œil qu'il y ait de nouveau des constructions juste derrière le quartier Benoni Eustache, juste à côté du Foyer Adoma qui est sur NEUILLY-SUR-MARNE. Cela relèverait d'une densification de part et d'autre du chemin des Processions qui ne me semble pas être très heureux.

L'État a souhaité que l'on mette et que l'on fasse du logement encore et encore.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

MINETTO Jean-Marc : Juste pour terminer, la partie voie verte et des termes qui ne sont pas bien explicités, il avait été évoqué un bus, et éventuellement un rapide qui pouvait prendre une voie particulière. Il avait été évoqué des pistes cyclables, des pistes pour marcher. Qu'en est-il ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pareil sur la carte, il était envisagé qu'il y ait une coulée verte qui passe derrière les jardins de la rue d'Avron et au-dessus du chemin de la Pelouse, sachant qu'à cet endroit-là c'est la zone du Plateau.

Cela n'a pas vocation à être passant. Ça reste une propriété privée et pour une zone d'activité. Là aussi, piste cyclable. On a inauguré la réfection de la rue Laennec, grâce à Jean-Christophe GERBAUD, où a été réalisée une piste cyclable et qui termine au départ du chemin de la Pelouse. En présageant de ce que nous avons mis comme intention pour la réutilisation des délaissés de l'A103.

MINETTO Jean-Marc : On viendra chercher la carte si c'est possible.

BLUTEAU Jean-Michel : On vous transmet ça sans faute. Mesdames et messieurs, je vous propose que nous approuvions ce contrat d'objectifs s'il vous plaît. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

10. Approbation de la convention d'objectifs et de financement accordée par la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, relative à la prestation de service unique, bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus « territoire CTG », bonus « trajectoire développement », financement des journées pédagogiques, financement des heures de préparation à l'accueil des enfants et bonus « attractivité » pour le multi-accueil Cadet-Rousselle.

43

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 10. Marronnier puisque tout le monde ici sait ce qu'est la PSU, la CTG. La CAF est un grand financeur de nos offres d'accueil de petite enfance.

POCHON Élisabeth : J'avais une toute petite question annexe concernant la crèche. Je crois qu'il y a eu un petit incident cette semaine ou la semaine dernière sur la crèche, un petit stress au niveau d'une fuite de gaz ou quelque chose de ce genre dans le quartier. Visiblement, les enfants de la crèche ont été évacués le temps que les pompiers fassent leur travail.

Je voulais juste savoir s'il y a un plan de la ville relatif à d'éventuelles évacuations sur des endroits sensibles comme une crèche. Êtes-vous au courant que les enfants de la crèche ont été sortis ?

BLUTEAU Jean-Michel : De quelle crèche s'agit-il ?

POCHON Élisabeth : De la crèche centre-ville Saint-Charles.

BLUTEAU Jean-Michel : À la crèche Saint-Charles, il aurait eu une fuite de gaz et une évacuation des enfants ?

POCHON Élisabeth : Il y a eu une suspicion. En tous les cas, la crèche a été évacuée. Vous n'étiez pas au courant ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pas de gaz.

POCHON Élisabeth : Que ce soit de l'eau ou du gaz ou peu importe, en tous les cas, les enfants ont été évacués. Je le sais de source extrêmement sûre. Ils sont restés entre ½ heure et 1 heure.

Ma question est toute simple : est-ce qu'il y a, pour la ville, un plan d'évacuation ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais m'attacher à vous répondre. Il y a des mesures de sécurité et d'évacuation, établissement par établissement, qui permettent à l'ensemble des usagers, même les tous petits, d'être évacués.

Bien entendu, il y a des blocs-secours, trappes de désenfumage, un parcours pour sortir vers une issue de secours. Concernant les petits, vous avez des lits-cages qui sont prévus devant l'issue de secours, dans lesquels vous mettez les bébés, vous poussez la barre antipanique, vous sortez et vous évacuez les enfants.

Un plan d'évacuation de la commune à proprement parlé, non, ce n'est pas quelque chose que l'on peut prévoir, quelle que soit l'échelle. On le fait pour nos équipements.

Je rappelle et parle sous le contrôle d'Éric MALLET, nous avons 70 bâtiments en gestion sur notre patrimoine communal. Pour chacun d'eux, qu'ils soient ERP, spécifiques ou simplement des locaux de travail, il y a des dispositions de sécurité, d'évacuation et de sécurité incendie qui sont prévues.

Ai-je répondu à votre question ?

POCHON Élisabeth : Oui. Ma question n'était pas polémique. Il semble que les enfants aient attendu sur un espace dans la rue. Je me demandais juste si quelque chose était prévu, un gymnase proche, un endroit de refuge ? S'il faut sortir, ce serait bien de sortir avec un endroit de rassemblement. Y a-t-il un endroit suffisamment grand pour accueillir une crèche évacuée ?

BLUTEAU Jean-Michel : Deux réponses. La seule chose que je puis vous apporter : il y a appel aux services de secours qui font le diagnostic et organisent l'évacuation si nécessaire. Bien entendu, si l'on ne peut plus continuer à exploiter l'accueil de petite enfance, on appelle les familles en expliquant qu'il y a eu un incident important. Je ne me vois pas mettre des petits entre 3 mois et 3 ans dans un gymnase. C'est le genre de situation de crise auquel on peut être préparé quand il y a un accident ferroviaire, un immeuble qui brûle avec une solution d'hébergement d'urgence, etc.

Je pense que le mieux pour les petits c'est d'appeler papa ou maman et qu'ils viennent les chercher.

PRINCE Patrick : Pour confirmer, vous avez les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour les écoles. Les pompiers fournissent des endroits d'évacuation quand il y a des enfants qui peuvent avoir des cas particuliers avec des plâtres et autre, ou de confinement.

Je pense que c'est réactualisé quand il y a des commissions de sécurité.

POCHON Élisabeth : Je vais poser la question au personnel de la crèche pour savoir ce qui s'est passé.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous propose de passer aux voix pour l'approbation de cette convention d'objectifs et de financement.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Ça se présente bien. M. HADAD est sorti. Il apparaît qu'il aurait sans doute voté POUR. C'est un vote à l'unanimité des participants. On clôt le scrutin. Je vous remercie.

11. Fixation des consultations de psychologie et de référent santé et accueil inclusif au sein des établissements petite enfance de Villemomble pour une durée d'un an.

BLUTEAU Jean-Michel : Là encore, dossier habituel. Pas de questions. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité. Le scrutin est clos, je vous remercie.

12. Conventonnement avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) pour le dispositif VACAF d'aide aux départs en vacances des enfants.

BLUTEAU Jean-Michel : Toujours dans la même rubrique. La CAF nous aide financièrement pour le départ en vacances des enfants. Il convient d'approuver la convention de partenariat. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Je clos le scrutin. Vote à l'unanimité.

13. Conventonnement avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) pour le dispositif Pass Colo d'aide aux départs en vacances des enfants.

BLUTEAU Jean-Michel : Il n'y a pas que les vacances dans la vie, il y a également les colonies. En l'occurrence, la CAF nous aide pour les départs en vacances des enfants, avec des pass colo entre 200 et 350 €.

POCHON Élisabeth : Seulement pour ceux de 11 ans.

BLUTEAU Jean-Michel : Dans le cadre du pacte solidaire enfance, l'État a mis en place un dispositif permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, grâce à une aide financière.

POCHON Élisabeth : Seulement ceux-là.

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai l'impression qu'il manque deux mots.

POCHON Élisabeth : Je ne sais pas si c'est à partir de 11 ans ou si ce sont seulement ceux de 11 ans.

BLUTEAU Jean-Michel : On regarde rapidement la Convention. Cela va faire revenir M. HADAD.

CALMÉJANE Patrice : 12 à 25 ans dans la Convention.

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai l'impression qu'il manque un accent et un « s ». C'est l'année civile « dès leurs 11 ans grâce à une aide financière » ?

On voudra bien amender la présentation de la délibération pour qu'il n'y ait pas de doute. On est d'accord ? Petite correction à faire.

J'ouvre le scrutin. Merci, Mme POCHON, de votre sagacité.

Hubert HADAD nous a rejoints.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est clos. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

14. Approbation de la convention d'objectifs et de financement accordée par la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, relative à la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire » et du bonus « territoire CTG ».

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 14. Là, singulièrement, ce sont sur les accueils de loisirs sans hébergement. Rien de particulier M. ZARLOWSKI ?
J'invite chacun à voter en conscience. Peut-on ouvrir le scrutin ?

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Le vote a été adopté à l'unanimité.

15. Création de l'évènement « Aqua ciné » à la piscine municipale et définition du tarif municipal applicable à compter de l'année scolaire 2024/2025.

BLUTEAU Jean-Michel : Je demande à Philippe Labro de se préparer pour présenter le dossier suivant.

LABRO Philippe : Merci M. le Maire.

La ville de VILLEMOMBLE accompagnée du service des sports souhaite mettre en place la première édition de l'évènement « Aqua ciné » à la piscine municipale le vendredi 25 octobre. C'est un concept inédit qui sera proposé prochainement à travers la programmation durant lequel la piscine se transformera en salle de cinéma. L'Aqua Ciné est une expérience originale pour profiter d'une séance de cinéma les pieds dans l'eau, confortablement installés sur des bouées gonflables.

En perspective de l'organisation de cette nouvelle animation Aqua Ciné à la piscine municipale, il est proposé au Conseil Municipal de créer cette nouvelle animation et de fixer le tarif d'entrée unique à 11 €, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

46

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher collègue. Y a-t-il des interventions ?

MINETTO Jean-Marc : Question rapide : Combien de fois et combien de personnes à la fois ?
C'est très bien d'innover, mais il faut que la piscine fonctionne. Il n'y a pas de méchanceté.

BLUTEAU Jean-Michel : Je laisse répondre Philippe LABRO.

LABRO Philippe : Il est prévu 50 bouées gonflables dans l'eau. Et autour, on pourra mettre des baignoires, des transats si vous préférez.

Voulez-vous connaître le film ?

DIVERSES VOIX : Oui.
Les dents de la Mer.

LABRO Philippe : J'avais une petite idée, mais ça n'a pas été retenue : Emmanuelle, mais ça n'a pas été retenu. Ce sera COCO de DISNEY. Sur un écran qui fait 10 mètres par 16 mètres.

VERBEQUE Sandrine : Une petite précision concernant le tarif de l'entrée à 11 € que je trouve particulièrement élevé. Un coefficient sera-t-il appliqué en fonction des personnes ?

BLUTEAU Jean-Michel : Non, il est indiqué tarif d'entrée unique à 11 €. Sachant effectivement que c'est limité en nombre de places comme vient de l'indiquer M. LABRO.

On fait une expérience. Ça fonctionne très bien. Une commune voisine, LE PERREUX ou NOGENT-SUR-MARNE fait cela régulièrement. On va voir si ça fonctionne et après on adaptera tantôt la programmation, a priori vous avez des idées, et peut-être également sur le tarif. On essaiera de voir.

Y a-t-il d'autres interventions ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Deux petites questions, M. LABRO. Pour les 50 bouées, je pense que ce sera dans les 2 bains, le petit et le grand, j'imagine ?

Au niveau de la restauration, est-ce qu'elle sera interdite ? L'Aqua Ciné est un évènement qui commence à se démocratiser. Plusieurs communes l'organisent et effectivement, des villes autorisent une restauration, une buvette dans l'eau.

(Brouhaha – propos informels)

LABRO Philippe : C'est prévu sur le grand bassin. C'est évident, on ne mange pas et on ne boit pas dans l'eau. Reprenez le règlement de la piscine, M. BIYOUKAR, vous devez le savoir.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est le règlement intérieur de l'établissement.

BIYOUKAR Lahoussaine : Il y a des villes qui l'autorisent.

LABRO Philippe : Peut-être, mais pourquoi pas barbecue pendant que vous y êtes ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ces précisions utiles. Je vous propose de mettre à la voix. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : 34 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 1 voix contre (celle de M. HADAD).

Dossier adopté à la majorité.

DIVERSES VOIX : Peut-on savoir qui s'est abstenu ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. Hubert HADAD.

HADAD Hubert : Eh oui, c'est moi.

16. Approbation d'une convention-cadre tripartite portant sur la période de préparation au reclassement (PPR) entre la ville, le CIG Petite Couronne, et les agents de la ville concernés par le dispositif.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 16. Derrière cette présentation qui pourrait faire peur, tout simplement le CIG Petite Couronne nous propose un dispositif d'aide au reclassement.

Vous le savez, les carrières dans la fonction publique en générale, fonction publique territoriale nous concernant, peuvent être longues. Il apparaît, avec des troubles au niveau squelettique, des accidents, qu'une mise en adaptation du poste ne suffit pas et qu'il convient de proposer un accompagnement au reclassement de nos agents.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

On le fait très bien en interne. Il apparaît qu'il y a une opportunité qui nous est proposée de travailler avec le CIG.

C'est en ce sens qu'il vous est proposé de m'autoriser à signer la convention-cadre tripartite, tour à tour entre nous-mêmes, le CIG Petite Couronne et l'agent ou les agents qui pourraient être concernés.

Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix. On ouvre le scrutin s'il vous plaît.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité. Merci pour eux.

17. Adhésion à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 17. Je cède la parole à Concetta LEFEBVRE.

LEFEBVRE Concetta : la Ligue pour la Protection des Oiseaux, LPO, agit au quotidien partout en France en faveur de la protection de la nature et notamment des animaux.

La LPO est une association sous loi 1901 créée en 1912. Son implication pour la protection des animaux lui vaut d'être reconnue d'utilité publique en 1986. Un réseau de 120 associations réparties dans le monde entier, dont les membres sont indépendants et travaillent main dans la main pour protéger la biodiversité.

En 2012, la LPO étend son domaine d'activité et s'attache désormais à agir pour la protection de la nature, de l'homme et à lutter contre le déclin de la biodiversité.

Une adhésion à la LPO permet la protection des espèces. La LPO met en œuvre les plans nationaux de restructuration d'oiseaux menacés de France, coordonne des programmes européens de sauvegarde d'espèces et gère la réintroduction d'oiseaux menacés.

Elle permet également la préservation des espaces. Elle propose une démarche exemplaire et valorisante à travers des méthodes de gestion écologiques, des espaces verts en créant un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité afin d'offrir un cadre de vie sain, agréable et convivial aux concitoyens.

Elle permet également l'éducation et la sensibilisation.

La LPO bénéficie de l'agrément Éducation Nationale, de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire ainsi que l'agrément au titre de l'engagement de Service civique. Elle propose des ateliers, des visites guidées, des conférences et des expositions.

En adhérant, la ville deviendrait membre de l'association nationale ainsi que de la structure locale départementale de la LPO avec laquelle plusieurs actions de recensement d'espèces ou d'aide à l'installation de nichoirs auront lieu.

Cette adhésion permettrait également d'utiliser les supports d'information et de communication de cette association.

Le montant de l'adhésion d'une collectivité territoriale entre 15 000 et 50 000 habitants est de 500 €/année civile.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la ville de VILLEMOMBLE à la Ligue de Protection des Oiseaux pour une cotisation annuelle de 500 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci ma chère collègue.

CALMÉJANE Patrice : Je constate une certaine évolution puisqu'à l'occasion d'une question orale de notre groupe, on s'était quasiment moqué de notre question en disant que nous demandions que soient respectées des périodes d'interdiction de taille des haies et des arbres pour protéger les oiseaux qui nichent dans les arbres de nos voies communales. On nous avait dit : « non, non, ce n'est pas un problème ».

Là, j'espère que l'adhésion que l'on va prendre à la LPO mettra en œuvre l'application de ce j'avais suggéré au printemps vis-à-vis de la protection des nids et des oiseaux qui sont dans les arbres de voiries et dans les haies. Dernier élément, il faudra accompagner tout cela d'une communication vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens pour que la mesure soit cohérente. Pas seulement les arbres de voiries, mais aussi les arbres à l'intérieur des propriétés privées.

BLUTEAU Jean-Michel : Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

POCHON Élisabeth : Je souris, M. CALMÉJANE, parce que nous avons dans nos rangs une dame qui était assez branchée écologie et qu'elle s'était fait moquer en Conseil Municipal par beaucoup d'entre vous qui sont présents, parce qu'elle émettait des petites réserves quant à l'installation sur les toits de panneaux photovoltaïques en masse parce que c'était un problème pour le repos des oiseaux.

Vous voyez, nous évoluons tous sur la question. J'avais envie de sourire un peu et je me disais aussi que les chats et les oiseaux ne font pas bon ménage.

Pour être un peu plus sérieux, les pigeons sont une vraie nuisance. Il ne s'agit pas de leur faire du mal, mais parfois on peut construire des nichoirs et des endroits où l'on met du grain, permettant que les pigeons ne se reproduisent pas. On règle ainsi dans les quartiers les nuisances de pigeons.

Je pense qu'on a peut-être aussi un vrai problème. Nous avons dans nos jardins de magnifiques oiseaux verts, des perruches, qui sont dans une multiplication telle, qu'elles chassent énormément tous nos autres petits oiseaux.

CALMÉJANE Patrice : Elles dégradent la végétation.

POCHON Élisabeth : Elles chassent vraiment beaucoup et elles sont en meute. Elles sont d'une sacrée taille.

Cela fait partie des questions sur lesquelles on pourra interpeller la LPO, qui par ailleurs organise des choses très intéressantes du type recensement des oiseaux pour lesquels on pourrait faire une campagne.

Pendant le confinement, il était demandé aux habitants de pouvoir recenser les espèces de nos jardins à certaines heures de la journée. Cela permet de savoir que nous avons de moins en moins de moineaux.

C'est une bonne idée. Quant aux haies, il va falloir faire ce travail avec tout le monde, parce qu'elles sont parfois coupées en dépit du bon sens.

J'aime bien les chats aussi, les oiseaux et les chats. Mais ils ne font pas bon ménage.

BLUTEAU Jean-Michel : Je sais bien. Anne LECOEUR.

LECOEUR Anne : La LPO propose l'agrément au titre de l'engagement de Service civique et elle propose des ateliers, des visites guidées, des conférences et des expositions. Où comptez-vous faire tout cela ? Peut-être un pavillon de la carrière ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je saute sur l'occasion pour vous rappeler que nous avons eu des occasions pour sensibiliser à la biodiversité, comme la magnifique exposition qui a eu lieu il y a quelques semaines maintenant, au Château Seigneurial.

Quant à avoir des lieux pour soigner, éduquer, etc. tantôt les oiseaux, tantôt les animaux, tantôt les enfants pour les sensibiliser.

On a vu le passage de nombreux enfants. Patrick, peux-tu rappeler le nombre d'enfants qui a pu passer au château pour venir voir l'exposition sur la biodiversité du club de photo des PAVILLONS-SOUS-BOIS ? Je crois qu'on a atteint près de 1 000 enfants qui sont venus.

Plus que jamais nous sommes tous sur la même planète, il convient qu'on puisse cohabiter. Mais sur le sujet des oiseaux en particulier, je suis entièrement d'accord avec le constat d'Élisabeth POCHON sur la prolifération de perruches.



Villemeuble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

On estime à près de 500 000 individus estimés sur la région parisienne. 500 000 perruches. Nous en voyons une partie notamment au soir venu de la Marne vers le canal de l'Ourcq. Elles vont d'un site à l'autre, on le constate tous les soirs.

Plus localement, nous avons un sujet avec les oies bernaches du parc de la Garenne, où là, il y a un phénomène de prolifération. Au départ, nous avions 6 individus. Aujourd'hui, il y en a plus d'une trentaine. C'est évidemment une espèce protégée. Dès lors, nous n'avons pas de solution, sinon de casser les œufs...

Je suis très content et j'en ai la conviction, que nous allons tous voter pour cette convention et pour cette adhésion pour la Ligue de Protection des Oiseaux, pour qu'on puisse s'appuyer sur leur expertise et trouver des solutions, tantôt sur les pigeons dont vous parliez, les perruches, les oies bernaches. Mais également essayer de mieux comprendre le monde ornithologique. Je vous invite à aller régulièrement à la médiathèque Robert CALMÉJANE où vous avez un endroit qui est réservé pour admirer les oiseaux.

La directrice, Béatrice USDIN et l'ensemble de ses collaborateurs s'occupent d'une partie du jardin. Vous vous installez dans un fauteuil derrière une fenêtre. C'est un moment de quiétude merveilleux. Vous y redécouvrez rouges-gorges, geais et autres espèces. C'est à la médiathèque pendant les heures d'ouverture.

PRINCE Patrick : Pour compléter, je trouve cela génial parce qu'on va pouvoir faire plein de choses avec les écoles. J'ai mon collègue qui est sur le parc Martin. Ça va être très bien.

Aurons-nous la chance d'avoir M. Alain BOUGRAIN-DUBOURG qui viendra ? Il était au RAINCY il n'y a pas longtemps.

BLUTEAU Jean-Michel : On va s'y attacher. Ça reste une sommité sur le sujet et un homme particulièrement courageux lors de certains moments où il a mené ses combats.

Je cède la parole à Jean-Christophe GERBAUD et après on passera aux voix.

GERBAUD Jean-Christophe : Je ne pensais pas qu'on passerait autant de temps sur le sujet, mais c'est très bien. Patrick parlait du parc Martin. J'ambitionne, mais je ne sais pas encore comment, de faire en sorte qu'une fois le parc Martin ouvert, on ait des ateliers pédagogiques et que même en promenade libre, on puisse avoir des espaces de découverte où l'on peut appuyer sur un bouton ou tourner une manivelle, entendre un chant d'oiseau, entendre le bruit d'un animal quelconque. Avoir ce type de choses.

Je pense qu'en accord de la LPO et en travaillant avec eux, on pourra essayer de développer ce parcours pédagogique avec des instants de pause où l'on pourra écouter et s'informer.

J'en profite également, puisque M. CALMÉJANE a parlé de cela, pour rappeler que les contrats d'élagage qui étaient en vigueur avant que je n'arrive à mon activité espaces verts, prévoyaient que des élagages se faisaient en pleine période de nidification. J'ai donc fait en sorte que les contrats soient changés.

BLUTEAU Jean-Michel : Il faut rendre à César ce qui appartient à César, formule consacrée ici au Conseil Municipal de VILLEMOMBLE. J'ouvre le scrutin s'il vous plaît.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas ce qui a été fait cette année ! Les paroles c'est bien, les actes c'est mieux !

BLUTEAU Jean-Michel : Économisez votre voix.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas un souci.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est un vote à l'unanimité. Vous avez joint le geste à la parole. Merci encore.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

18. Approbation de la convention de mise à disposition de service du SIPPAREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 18. Une convention technique qui relève qu'en sa qualité d'autorité concédante, le SIPPAREC propose depuis 15 ans aux collectivités en charge de l'urbanisme, de les assister dans l'instruction et le contrôle des propositions techniques et financières.

Le cadre légal qui est rappelé au travers de la loi APER a supprimé la contribution qui était due par les collectivités en charge du droit des sols.

Désormais, le code de l'énergie modifié fait que le coût d'extension du réseau pour les besoins de raccordement et demandeurs du raccordement. L'analyse des propositions de raccordement d'ENEDIS présente des enjeux techniques et financiers.

Le retour d'expérience depuis 15 ans relève que les contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes. En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du SIPPAREC, le renforcement du réseau est le cas le plus fréquent. Il est pourtant souvent traité par ENEDIS comme de l'extension. Cela constitue une importance d'enjeux financiers pour l'ensemble des décisionnaires.

Par ailleurs le SIPPAREC constate fréquemment un écart entre la puissance de référence utilisée par le gestionnaire pour le dimensionnement de la solution technique et celle calculée conformément à la norme en vigueur. Ce surdimensionnement des besoins énergétiques du projet implique souvent des travaux plus importants que nécessaires.

À titre indicatif, sur les 7 dernières années, il y a eu 91 % des dossiers étudiés où une non-conformité a été constatée par le SIPPAREC. 74 % des dossiers étaient non-conformes sur le critère de la puissance de référence.

En fin d'année dernière, 42 communes bénéficiaient de l'accompagnement du SIPPAREC. Il s'agit d'un service qui comprend l'ensemble des moyens humains et matériels pour procéder à l'examen des propositions techniques établies par ENEDIS.

Vous l'aurez conclu, au vu des enjeux techniques et financiers précités et l'évolution de la réglementation, SIPPAREC nous propose une évolution de la convention de mise à disposition des services des opérations de raccordement.

En complément de sa compétence d'autorité organisatrice, SIPPAREC propose à celles de ces collectivités de la compétence électricité qui le souhaitent, d'adhérer à la convention de mise à disposition de services proposés.

Les missions sont rappelées :

- Examen sur demande de la collectivité des propositions techniques et financières établies par ENEDIS
- Émission d'un avis motivé sur les propositions techniques.

En complément, SIPPAREC propose un accompagnement optionnel consistant à analyser les dossiers antérieurs ou non prescrits relatifs à des opérations de raccordement susceptibles de faire l'objet d'un remboursement.

En bref, il vous est proposé d'approuver la convention de mise à disposition et de m'autoriser à la signer et tout acte nécessaire à l'avenant.

ROLLAND Guy : M. le Maire, c'est un point important. Le SIPPAREC propose cela à toutes ses communes adhérentes, ce qui permettra de réduire les litiges que l'on a avec ENEDIS sur de la facturation a posteriori de raccordement au réseau.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ce complément d'information. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. On met aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

19. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 8 mars 2024.

BLUTEAU Jean-Michel : Dernier point à l'ordre du jour. Rien de nouveau, rien qui ne soit à expliquer de plus, sinon que cela concerne trois à quatre créations.

La première pour un agent de maîtrise parce que nous avons désormais une ATSEM qui est devenue référente et cela requiert de créer ce poste.

Un éducateur territorial des AVS puisque c'est un poste qui avait été gelé par le recrutement d'un surveillant en apprentissage. Nous avons décidé que c'est bien un éducateur qui est à embaucher.

On se laisse la liberté d'embaucher soit un rédacteur, soit un attaché afin de pourvoir au service Urbanisme et Habitat un chargé de mission Habitat et Hygiène.

Pas de remarques, pas de questions supplémentaires sur le sujet ? Nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique.

BLUTEAU Jean-Michel : Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

🗣️ Questions orales

BLUTEAU Jean-Michel : Nous avons clos la partie des points de l'ordre du jour. Nous passons à la séquence des questions. Je vais demander à ce que le chrono veuille bien démarrer.

Retour au point sur les haies.

POCHON Élisabeth : J'avais demandé la parole parce que nous avons parlé tout à l'heure des haies. Je voulais juste demander à ce qu'un rappel soit fait aux personnes qui ont des haies sortant sur les trottoirs. Pour la marche à pied, c'est vraiment compliqué. Il y a des endroits où il faut descendre des trottoirs et parfois c'est sur le trajet des écoles. Même si ça ne l'est pas, je trouve il y a vraiment des endroits où c'est extrêmement compliqué. Chacun doit entretenir ses haies. S'ils ne le peuvent pas, peut-être trop âgés pour en prendre soin, voir avec eux comment les aider.

Il y a des endroits où c'est vraiment problématique de marcher à pied sur les trottoirs. Vous prenez les haies dans la figure. Se promener avec des enfants, c'est compliqué.

Je pense que pour l'environnement et la marche à pied, il faudrait pouvoir rappeler et parfois mettre dans la boîte aux lettres de quelqu'un « *prière s'il vous plaît de ratiboiser votre haie* ».

BLUTEAU Jean-Michel : C'est ce que fait la commune. Qui veut prendre la parole ?

POLONI Françoise : Moi je le fais régulièrement, je téléphone à la mairie. Vous donnez les adresses et ils font une petite lettre au propriétaire. Automatiquement, le propriétaire nettoie bien sa haie et ça fonctionne très bien.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci de cette contribution.

GERBAUD Jean-Christophe : Françoise a parfaitement raison. On a effectivement au sein du service Espaces verts des courriers type qui sont rédigés en plusieurs phases.

Le premier, gentil qui dit : « *vos haies empiètent sur l'espace public, vous seriez bien gentil de vouloir vous en occuper* ».

À un mois d'intervalle, si rien n'est fait, on refait un courrier qui est à ma signature, qui enjoint la personne de couper.

Et, éventuellement, dans un troisième temps, menace de faire intervenir les services de la ville en facturant ladite personne.

On ne le fait qu'à la condition que l'on soit prévenu. Je prends régulièrement des photos et les adresses. Nous ne sommes pas au courant de tout non plus. En revanche, les interventions, quand il s'agit du domaine de la ville, sont extrêmement rapides. Il y a quelques semaines, il m'a été signalé un endroit où ça dépassait. Dans l'après-midi c'était traité.

En balade, si vous voyez quelque chose, n'hésitez pas à l'envoyer à technique@mairie-villemomble.fr, ce sera traité.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci.

BIYOUKAR Lahoussaine : Une demande de subvention exceptionnelle a été faite par VILLEMOMBLE SPORTS et n'a pas été mise à l'ordre du jour. Je voulais savoir quelle était la raison et si elle sera traitée lors du prochain Conseil Municipal.

BLUTEAU Jean-Michel : M. HADAD et je réponds à M. BIYOUKAR après.

HADAD Hubert : C'est toujours sur ce sujet, je voudrais quand même dire que c'est un sujet très délicat. Les voisins sont parfois très susceptibles. Ça peut causer des dégâts pénibles. Je ne vais pas parler de mon expérience, sinon vous allez me faire un petit commentaire, M. MINETTO.

Je tiens quand même à dire que ce n'est pas simple. Même des gens avec qui vous vous entendez bien, même des gens qui sont gentils, si vous leur dites de couper, tout d'un coup ils vont s'énerver.

Dans le journal qui sort régulièrement - petit a parte, souvent je ne reçois pas ce journal. Dans notre allée, le journal n'arrive pas. Heureusement qu'il y a le site. La plupart du temps, je vais sur le site pour regarder le journal) - est-ce qu'on ne peut pas faire régulièrement des rappels dans le journal ?

Cela éviterait d'avoir à appeler la mairie pour le demander. Franchement, demander à son voisin, même avec un sourire, même gentiment, ce n'est pas cool.

POLONI Françoise : Quand tu te promènes dans la rue, des fois tu te fais badigeonner par les arbustes de quelqu'un que tu ne connais pas. Tu n'as pas à aller sonner. Tu fais faire cela par la mairie, c'est officiel et c'est ce qu'il y a de mieux. Je ne parle pas du voisin. Je parle de la ville en général.

BLUTEAU Jean-Michel : Je ne voudrais pas que cela tourne en conversation privée. Il convient qu'on puisse clôturer le Conseil Municipal. Je redonne la parole à Hubert HADAD et après je réponds à Lahoussaine BIYOUKAR.

HADAD Hubert : Moi, je parle bien des voisins. Je vous donne un exemple, on va rigoler. De temps en temps, il faut détendre l'atmosphère. Je passe en voiture et je me prends plein de trucs dans la figure. J'ai dû utiliser des moyens un peu plus violents. Dans notre allée, quand le camion passe pour livrer, il ne peut pas passer, car un arbre dépasse. La dernière fois, j'ai coupé l'arbre.

Fin de point sur les haies.

BLUTEAU Jean-Michel : Concernant l'interpellation de Lahoussaine BIYOUKAR.

En effet, il nous a été adressé un courrier de demande pour un point supplémentaire à l'ordre du jour de notre Conseil de ce soir. Comme vous l'avez constaté, rien n'était posé sur table et rien ne vous a été demandé quant à rajouter ce point à l'ordre du jour.

Pour les non-initiés, il est à savoir que VILLEMOMBLE SPORTS a sollicité la commune pour une subvention supplémentaire notamment liée à un redressement URSSAF, suite à un contrôle qui a eu lieu l'année dernière et pour lequel vous avez eu une notification pour non-respect du Code de la Sécurité Sociale concernant les charges de vos salariés ou intervenants dans les différentes sections de l'association VILLEMOMBLE SPORTS.

Lorsque nous avons reçu votre saisine, nous nous sommes rapprochés de la Direction juridique et de la Direction des services financiers. Nous avons regardé ce qu'il était possible de faire et surtout la jurisprudence. Il se révèle qu'il est inconcevable qu'une collectivité vienne subventionner une malversation, en tous les cas, un non-respect de la loi.

Dès lors, ça ne pouvait pas prospérer d'une part. En revanche, et comme je l'ai dit à l'occasion de votre Assemblée générale, réunion qui a été organisée le 25 juin dernier à une date singulière puisqu'elle avait lieu exactement en même temps que la réunion que j'avais avec M. CALMÉJANE au Conseil de territoire.

Je n'ai pas le don d'ubiquité. Je me suis néanmoins plié à l'exercice d'aller à l'Assemblée générale de VILLEMOMBLES SPORTS qui n'était pas aimable tout le temps, je puis vous le dire.

Il est quand même assez singulier que quelques jours plus tard, on vienne demander de l'argent à la collectivité pour compenser une mauvaise gestion et de se faire insulter et traiter de menteur par un soi-disant président de section.

Une fois que j'ai dit cela, ma porte reste ouverte. J'invite toutes les sections de VILLEMOMBLES SPORTS à venir nous voir Philippe LABRO et moi-même, pour qu'on puisse quand même trouver une solution et que surtout, on puisse enfin sortir du jeu politicien...

BIYOUKAR Lahoussaine : C'est moi le président Monsieur le Maire. C'est moi qui viendrai directement.

BLUTEAU Jean-Michel : M. BIYOUKAR, vous ai-je interrompu ? Non. Je vous propose de faire de même.

Le jeu politicien qui prospère au sein de VILLEMOMBLES SPORTS est tout à fait pénible. Je dis ici que Philippe LABRO et moi-même sommes tout à fait enclins à rencontrer les sections pour trouver des solutions pour sortir de la nasse.

Qui pose la question ? Françoise BERGOUGNIOU.

54

BERGOUGNIOU Françoise : Ma question porte sur le livre consacré à l'apprentissage de la nage. Par un courrier du 7 mai dernier, le Président de la métropole du GRAND PARIS nous a proposé, dans le cadre des jeux de PARIS 2024, d'offrir gratuitement le livre jeunesse consacré à l'apprentissage de la nage à chaque école élémentaire de la commune à raison de deux livres par établissement.

Pour y avoir droit, il suffisait de répondre avant le 29 mai au formulaire dédié au moyen du QR code joint au courrier.

Est-ce que la ville de VILLEMOMBLES a souscrit à cette proposition ? Si oui, quelles sont les écoles qui en ont bénéficié ? Sinon, pour quelle raison n'avez-vous pas souhaité bénéficier de cette offre ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. La réponse est portée par Patrick PRINCE.

PRINCE Patrick : Mme la Conseillère municipale, nous avons bien reçu le courrier que vous mentionné et nous y avons naturellement répondu favorablement.

La ville s'est vue attribuer la dotation escomptée vendredi dernier. Le lien est actuellement effectué avec l'inspecteur de l'Éducation Nationale pour les transmettre aux écoles élémentaires de la ville, deux exemplaires par école élémentaire.

Je montre ce petit livre qui est très très bien fait.

BERGOUGNIOU Françoise : Dans toutes les écoles élémentaires ?

PRINCE Patrick : Oui, deux exemplaires par école élémentaire qui iront dans les BCD, dans les bibliothèques.

BLUTEAU Jean-Michel : Il est entendu que l'on ne pouvait que donner une suite favorable à cette proposition. Qui pose sa question ensuite ? Sandrine VERBEQUE.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

VERBEQUE Sandrine : Ma question porte sur les travaux de notre Centre de Vacances de CORRENÇON-EN-VERCORS, la durée et les coûts engendrés.

À l'heure où l'inflation a touché de nombreuses familles aux moyens modestes, nous dénombrons près de 40 % de français en 2023 qui ne sont pas partis en vacances.

Vous avez décidé d'entreprendre des travaux au sein du Centre de CORRENÇON-EN-VERCORS et, sans doute, était-ce nécessaire. La réouverture était prévue pour janvier 2025. Cependant, lors d'une réunion avec des parents d'élèves, votre élu à l'éducation a annoncé une fermeture jusqu'en 2028. Ainsi, plusieurs questions se posent :

- Qu'en sera-t-il de nos séjours pour les familles à moyens modestes, pour nos séniors du CCAS et nos élèves des écoles de la ville pendant cette longue durée de travaux et à l'issue de travaux ?
- Quel sera le coût global des travaux ?

En conclusion, pourriez-vous nous fournir un bilan de ce qui a été accompli, les motifs de la prolongation de la fermeture et les travaux restant à effectuer ?

Nous sommes inquiets pour l'avenir de ce centre, les dépenses de la ville et surtout les vacances que ce centre offrait à moindre coût pour nos familles villemomboises.

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse est portée par Serge ZARLOWSKI.

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le Maire.

La majorité municipale a fait le choix courageux de sauvegarder ce patrimoine cher au Villemombois.

L'absence de rénovation régulière impose aujourd'hui une mise aux normes et une réhabilitation du site afin d'accueillir les habitants de notre commune dans les meilleures conditions.

Aussi, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, des travaux importants ont été réalisés dans le bâtiment annexe hébergeant le personnel principalement saisonnier. Les travaux d'étanchéité seront prochainement réceptionnés et un grand nombre de diagnostics ont été réalisés sur l'ensemble du projet conformément à nos obligations.

Il apparaît, pour l'un d'entre eux, et contrairement à quelques archives laissées par l'équipe précédente, que nous sommes dans une présence importante d'amiante.

À la demande de Monsieur le Maire, j'ai été rencontré en premier lieu l'équipe sur place afin d'organiser la gestion et le suivi de nos agents.

Par ailleurs, l'annonce de cette nouvelle a eu pour effet de perdre les entreprises dans un premier temps intéressées et ayant répondu à l'appel d'offre des travaux intérieurs à l'annexe, voire de rendre des lots infructueux.

Nous finalisons actuellement la phase administrative du bâtiment principal et nous pouvons déjà vous annoncer que nous ne pourrons pas rouvrir en 2025 comme initialement prévu, au risque de nouvelles attaques de nos oppositions.

À l'instar du sujet de la piscine très bien suivi par mes collègues Éric MALLET et Philippe LABRO, vous comprendrez que nous ne souhaitons exposer personne au risque potentiel d'exposition.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher collègue. Y a-t-il un débat sur le sujet ?

CALMÉJANE Patrice : La question de notre groupe porte sur la sécurité des manifestations organisées par la commune.

Monsieur le Maire, à l'occasion de la kermesse de printemps organisée par la ville le 25 mai, et la fête du Centre Social Alain Mimoun organisée par l'ACCS le 1^{er} juin, des structures gonflables ont été utilisées.

Nous avons constaté avec des photos que leur installation ne respectait la norme NEF EN14960 concernant la fixation au sol des structures et qu'aucun dispositif ne permettait de mesurer la vitesse du vent, alors que le texte interdit leur usage au-dessus de 38 km/heure, sachant qu'il y avait des rafales de vent ces deux jours.

En rappelant que malheureusement en 2023, un accident avec ce type de structure a fait un mort et un blessé grave dans le sud de la FRANCE.

Pouvez-vous nous donner des éléments concernant les mesures de sécurité prises par la ville le jour de ces deux manifestations ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. le Conseiller municipal, je suis ravi que quelqu'un vous ait soufflé ces différents éléments, probablement un ami Maire qui vous aura transmis une communication préfectorale, puisque nous en avons reçu une dernièrement. Je vais vous exposer ses éléments ci-après.

L'information préfectorale mentionne rigoureusement les mêmes propos que les vôtres. J'espère que vous avez demandé autorisation à Monsieur le Préfet pour plagier ses propos.

Plus sérieusement, je vais quand même vous répondre.

Comme toujours, vous affirmez des contre-vérités permanentes qui sont finalement liées à vos propres incompréhensions, j'en veux pour preuve les nombreuses erreurs que vous pouvez proférer à longueur de séance.

Sur le fond, la norme que vous citez est une certification que les prestataires assurant la location des structures gonflables se doivent de posséder. Naturellement, nous ne faisons appel qu'à des prestataires ayant tous les agréments et certifications imposés par la loi.

L'ensemble des installations étaient donc totalement conformes à la réglementation lors de la manifestation dont vous parlez.

De plus, par mesure de précaution, nous n'atteignons jamais la jauge maximale d'enfants présents dans la structure afin d'assurer une sécurité supplémentaire. La structure de la kermesse, sans doute que vous aurez visée, pouvait accueillir 25 enfants et à chaque fois, nous n'en avons fait monter que 20.

Ceci étant, la communication du Préfet, nous a naturellement amenés à mettre à jour les protocoles permettant de renforcer le contrôle de ces structures à l'avenir.

CALMÉJANE Patrice : Vous n'avez pas répondu à la question. La question est de savoir comment étaient maintenues au sol les structures. La norme prévoit soit des ancrages, soit un lestage. Il y a des photos de ces structures. Je ne parle pas de la capacité qui est utilisée. Ces structures n'avaient aucun maintien au sol, que ce soit par lest ou par sangles avec des pics enfoncés dans le sol.

C'est là le sens de ma question. J'ai la volonté que les manifestations municipales, surtout concernant les enfants, se fassent dans le strict respect de la sécurité pour eux.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais moi aussi, bien évidemment et il est entendu que toutes les précautions étaient prises. Je l'ai dit en moins de mots. On n'arrivera pas à se convaincre.

CALMÉJANE Patrice : Ce n'est pas grave, on réécrira au Préfet.

BLUTEAU Jean-Michel : Lahoussaine BIYOUKAR.

BIYOUKAR Lahoussaine : Je vous remercie. La piscine municipale a été fermée pendant une période d'un mois allant du 13 mai au 12 juin 2024 en raison de la présence de légionelles dans les tuyaux de douche. La fermeture a causé des dommages à tous les utilisateurs villemomblois, aux écoles et aux associations sportives qui fréquentent la piscine.

Le 11 juin 2024, le compte FACEBOOK officiel de la ville annonçait une fermeture jusqu'à nouvel ordre, alors que le jour suivant, ce même compte annonçait une réouverture à compter du 13 juin 2024. De nombreux Villemomblois inquiets pour leurs enfants vous ont questionné sur FACEBOOK sans que vous n'ayez pris la peine de leur donner une réponse.

Cette gestion désastreuse de ce problème de légionelles tant sur le plan technique que sur votre manque de communication nous interpelle profondément.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

La présence de légionelles n'a pas été signalée à l'Agence Régionale de Santé. De nombreuses interrogations se posent alors :

- Pour quelle raison n'avez-vous pas informé l'ARS alors que l'arrêté du 1^{er} février 2010 vous oblige à les informer ?
- La loi fixe un seuil de 1 000 unités formant colonie à ne pas dépasser, sous peine d'une fermeture immédiate de la piscine. De combien était le taux d'UFC le 13 mai lorsque vous avez pris la décision de fermer la piscine ? Serait-il possible de nous fournir les tests qui ont été effectués et qui confirment ce taux supérieur à 1 000 UFC ?
- Pourriez-vous nous assurer aujourd'hui que des tests ont été réalisés de manière réglementaire, que vous disposez des résultats et que, suite à la réouverture de la piscine, il n'y a aucun risque de contamination pour les enfants de la ville ?

Il en va de la sécurité et de la santé des enfants et des utilisateurs de la piscine.

BLUTEAU Jean-Michel : Je cède la parole à Éric MALLET pour la réponse.

MALLET Éric : Monsieur le Conseiller municipal, je vais répondre à votre question sur la légionelle qui est un sujet complexe, sensible et technique.

Il existe, comme vous l'indiquez, un arrêté au 1^{er} février 2010 modifié par arrêté du 30 décembre 2022, relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de dissolution d'eau chaude sanitaire des ERP.

Les légionelles se trouvent naturellement dans l'eau. Elles se multiplient à des températures comprises entre 15° et 50° des douches, des bains à remous et des tours refroidissantes notamment. Les légionelles étaient existantes avant cet arrêté.

Nous avons, lors d'un contrôle annuel le 13 mai, dépassé le seuil des 1 000 unités par litre formant colonie. Nous sommes arrivés à 100 000 et 45 000 unités formant colonie.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté, nous avons sans délai pris une mesure corrective nécessaire pour rétablir la qualité de l'eau et la protection des usagers.

Première chose, fermeture de la piscine pour la sécurité des utilisateurs, désinfection de la production et des réseaux, installation d'une centrale de chloration, recherches et investigations sur l'installation pour identifier les éventuels dysfonctionnements, montée en température du bouclage eau chaude sanitaire.

Suite à ces recherches, nous avons notifié des dysfonctionnements sur cette installation vieillissante et surtout de conception obsolète. Il était décidé d'engager des travaux de modernisation sur la distribution, le bouclage, l'équilibrage, les suppressions des bras morts et du remplacement des systèmes de douches.

En parallèle, afin de rouvrir la piscine notamment pour le savoir nager, les associations et les Villemomblois, nous avons réalisé dès le 11 juin la mise en place de filtres terminaux anti-légionelles. Ces filtres permettent d'assurer les caractéristiques de sécurité et de performance pour les utilisateurs. Ces filtres sont des dispositifs médicaux, marquage CE de classe I. Les filtres se situent au niveau terminal et assurent la sécurité pleine et entière.

Ils ont une durée de trois mois, ce qui permet de programmer les travaux que l'on va réaliser cet été.

De plus, les derniers résultats des analyses étaient satisfaisants. Nous avons 800 et 1 500 unités formant colonie par litre sur le retour de bouclage uniquement.

Un contrôle des eaux de piscine a eu lieu par l'ARS le 4 juin 2024. Pas d'observation et eau conforme.

La piscine étant fermée à cette période pour cause de légionelles, l'ARS est repassée sur la partie ECS (eau chaude sanitaire) le mercredi 26 juin. Elle a confirmé que les mesures correctives mises en place et les travaux à venir étaient adaptés.

Je rappelle que l'ARS a plusieurs missions qui ne sont pas uniquement le contrôle, mais aussi la prévention, le conseil et l'accompagnement.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Concernant les contrôles, ils ont été réalisés par deux laboratoires différents, CAPSIS et EUROFINS. Ils sont tous les deux certifiés et COFRAC.

Le temps d'incubation pour avoir un retour des contrôles explique notamment la durée de fermeture, car elle est en moyenne de 10 jours entre la culture, le prélèvement et les résultats.

Pour compléter la réponse, la littérature médicale indique clairement que la légionellose est très rare chez l'enfant. La légionellose est la maladie infectieuse due à des bactéries dont la plus connue est la Legionella, pneumophila ou Légionnelle. La légionellose est effectivement une maladie à déclaration obligatoire par les professionnels de santé à l'ARS.

L'ARS engage une enquête épidémiologique et environnementale afin d'identifier et maîtriser les sources potentielles de contamination.

L'ARS n'a eu aucune déclaration concernant la légionellose.

À titre d'information, le temps d'incubation pour une personne qui serait susceptible d'avoir contracté la légionellose est de 8 jours.

Il est dommage de critiquer, dénigrer, calomnier via notamment FACEBOOK, mais cela reste facile et parfois anonyme.

Il ne faut pas s'étonner avec ce type de démarches, de fake news, d'interprétations douteuses ou de désinformation, des difficultés que l'on a pour le vivre ensemble.

Pensez-vous que les agents, les responsables, les chefs de service de la ville sont incompetents ?

L'entreprise qui assure la maintenance est irresponsable ? Les élus en charge de responsabilités vont-ils mettre en danger les utilisateurs de la piscine ?

Je ne peux que regretter ce type de méthodes, mais c'est la vision que certains ont de la vie politique et que je ne partage pas.

(Applaudissements des élus de la majorité municipale)

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup pour cette réponse. Qui souhaite prendre la parole ? Anne LECOEUR ? Françoise BERGOUGNIOU.

BERGOUGNIOU Françoise : Ma question porte sur la fête du personnel du 12 juin.

Pour la seconde fois, vous avez organisé toute la journée du 12 juin une fête pour le personnel communal. Durant la précédente mandature, cette fête sympathique était l'occasion de présenter les vœux au personnel et se déroulait le samedi soir, sans perturber les services de la commune d'une part, et ne nécessitait pas de moyens extérieurs d'autre part, puisque l'organisation de la soirée réutilisait les moyens mis en œuvre pour les vœux aux personnalités de la veille au soir.

Vous avez imposé aux usagers villemomblois et non villemomblois une fermeture de tous les services, de la crèche, centre de loisirs, sports, culture, propreté urbaine.

En plus de l'impact sur les usagers, nous souhaitons connaître l'ensemble des coûts directs et indirects de cette modification : location de matériel, tables, chaises, seaux d'eau, éclairage, prestataires extérieurs, repas, animation, sécurité, masse salariale du personnel payé durant cette journée alors que celui-ci ne travaillait pas.

BLUTEAU Jean-Michel : M. le Conseiller municipal, j'assume l'organisation de ce moment permettant à l'ensemble des agents de la collectivité de pouvoir se retrouver. Pour une raison très simple : c'est un moment de partage et de cohésion des équipes. Je ne vois pas à quel titre une entreprise pourrait utiliser ce type de méthode et pas nous.

Pour le renouvellement, nous avons réalisé un sondage en amont sur le format de ce moment convivial et c'est à 80 % que les agents se sont prononcés pour la journée dédiée au personnel communal.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement pour la franchise dont vous faites preuve avec cette question. Vous nous l'avez rappelé dans votre question, vous recyclez les nappes et les serviettes, l'organisation et



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

décoration de la salle pour que, dès le lendemain, dès le samedi, les agents aient l'impression que vous aviez une quelconque considération en leur endroit.

Bien des années plus tard, vous nous avouez que vous rechignez à dépenser les euros pour saluer et marquer votre gratitude aux agents de services publics.

CALMÉJANE Patrice : N'importe quoi !

BLUTEAU Jean-Michel : On comprend aisément pourquoi aujourd'hui beaucoup ne vous regrettent pas et sont effarés du culot que vous pouvez avoir soit en vous invitant à cette fameuse journée, soit à un meeting de la CGT pour réclamer tout ce que vous n'avez jamais accordé au personnel communal.

Pour ce moment convivial, nous avons dépensé près de 57 000 € répartis comme suit :

- 6 000 € d'animation
- 2 100 € de matériel technique
- 8 000 € de décoration
- 41 000 € de restauration

Je dis qu'étant donné le travail énorme que nos agents fournissent tout au long de l'année, ils méritent bien que l'on dépense pour eux, et je tiens à leur réaffirmer tout mon soutien à travers cette réponse.

Enfin, nous avons communiqué en amont pour permettre aux Villemomblois de s'organiser. Cela constitue une seule journée sur l'ensemble de l'année et au cours de laquelle notre administration est toujours pleinement mobilisée.

Enfin, la soirée des vœux au personnel ne rassemblait en moyenne que 200 personnes au plus, retraités et conjoints inclus, là où sur cette journée la quasi-totalité du personnel communal était présente.

Je vous remercie.

Madame POCHON, Monsieur MINETTO, vous nous avez transmis des questions. Je vous invite à les poser.

BERGOUGNIOU Françoise : Je souhaite répondre.

BLUTEAU Jean-Michel : Mme BERGOUGNIOU et après je passerai la parole au groupe RGE.

BERGOUGNIOU Françoise : Premièrement, je n'ai pas la masse salariale. Mais c'est un détail. Vous avez l'habitude de ne répondre qu'à ce qui vous intéresse.

Ensuite, je vous fais remarquer que je ne me suis pas invitée, sûrement pas. Je ne suis pas venue. Quand je ne suis pas invitée, je ne viens jamais. Encore moins à la CGT.

BLUTEAU Jean-Michel : Françoise BERGOUGNIOU ce n'est pas vous qui avez écrit la question.

BERGOUGNIOU Françoise : Comment ça ?

BLUTEAU Jean-Michel : C'est Patrice CALMÉJANE, on le sait depuis le départ !

BERGOUGNIOU Françoise : Vous me prenez pour une imbécile ? !

BLUTEAU Jean-Michel : Oh non !

BERGOUGNIOU Françoise : Vous pensez que l'on n'est pas capable de travailler en équipe ?

BLUTEAU Jean-Michel : La preuve ! Vous n'êtes jamais que deux !



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BERGOUGNIOU Françoise : Eh bien si, justement, nous en sommes capables. On a l'habitude, vous nous traitez toujours comme cela. Vous nous méprisez.

BERGOUGNIOU Françoise : En attendant, on attend toujours la masse salariale. Et je vous ferai remarquer que si, effectivement les employés viennent tous, c'est bien parce qu'ils sont obligés. Parce que sinon, ils ne sont pas payés. Ils doivent prendre une journée sur leurs congés. Voilà, c'est pour cela que vous avez réussi à fidéliser. Vous nous dites qu'ils ne nous regrettent pas. Ce n'est pas ce qu'ils nous disent quand ils nous rencontrent.

BLUTEAU Jean-Michel : Jean-Marc MINETTO et Élisabeth POCHON...

BERGOUGNIOU Françoise : Vous êtes un chef despotique, ils sont obligés de vous dire qu'ils adorent !

BLUTEAU Jean-Michel : Je demande à arrêter le chrono s'il vous plaît.

Élisabeth POCHON, Jean-Marc MINETTO, vous nous avez transmis des questions. Et jusqu'ici, on pratiquait effectivement de telle façon que l'ensemble des groupes puissent s'entendre. Le règlement intérieur prévoit que vous avez le droit de poser des questions. N'importe quel Conseil Municipal ici a le droit de poser une question.

Brouhaha.

Si vous voulez,... je vais me poser une question. Je demande à ce que le chrono redémarre s'il vous plaît.

À différentes reprises le sujet du portail famille a pu être évoqué sans que nos oppositions ne demandent à date un point précis sur le sujet.

Pouvez-vous nous faire un point d'avancement du déploiement de ce nouveau service digital ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Qui c'est qui répond ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je passe la parole à Serge ZARLOWSKI pour la réponse.

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le Maire. Pour la prochaine rentrée 2024/2025, un nouveau portail famille a été mis à disposition des Villemomblois afin de procéder aux inscriptions...

(brouhaha à l'initiative des élus d'opposition)

ZARLOWSKI Serge : ... les différents services concernés ont tout mis en œuvre afin de répondre au mieux... un accueil en mairie permettant ainsi d'absorber près de 4 000 dossiers administratifs...

À date, les réponses aux différentes inscriptions ont été apportées et les délais de traitement sont de moins de 48 heures.

Je souhaite très sincèrement remercier l'ensemble des agents mobilisés sur cette période et particulièrement le Pôle Enfance pour son efficacité.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher collègue. Madame Sandrine VERBEQUE.

VERBEQUE Sandrine : Deux petits points. Tout conseiller municipal a le droit de poser une question ?

BLUTEAU Jean-Michel : Oui.

VERBEQUE Sandrine : Donc Monsieur HADAD s'il le souhaite peut poser une question ?

BLUTEAU Jean-Michel : Faut-il qu'elle soit transmise dans le délai qui est prévu au règlement intérieur, c'est-à-dire à 17 heures la veille. Le Conseil était convoqué à 17 heures. Donc 17 heures hier.

VERBEQUE Sandrine : Le deuxième point. Monsieur le Maire, si vous pouviez juste être un petit peu plus correct vis-à-vis des personnes qui sont autour de la table.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous êtes correcte ?

VERBEQUE Sandrine : Je pense l'être.

BLUTEAU Jean-Michel : Il ne faut pas venir à 8 heures et repartir aussi sec pour un Conseil Municipal.

VERBEQUE Sandrine : Je n'ai pas compris. Pardon ? Vous dites ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous invite à poser votre question et la correction est effectivement de participer à tout scrutin, de venir à 8 heures et de rester, pas de repartir aussi sec.

VERBEQUE Sandrine : Il n'y a pas de problème, M. le Maire. Si seulement vous pouviez nous convoquer. Vous parlez devant tous les Villemomblois donc j'ai un peu le droit à la réponse. Si seulement vous pouviez nous convoquer avant 12 h 30 quand moi-même je vous envoie un mail que vous ne nous avez pas envoyé notre affectation. Il y a juste un minimum...

BLUTEAU Jean-Michel : Notre directeur juridique vous a répondu sur le sujet.

VERBEQUE Sandrine : Ah non, non, non !

BLUTEAU Jean-Michel : Vous étiez réquisitionnés dans les temps.

VERBEQUE Sandrine : Et le bureau ? Et le bureau d'attribution ?

BLUTEAU Jean-Michel : Et le bureau d'attribution ?

VERBEQUE Sandrine : On ne l'avait pas !

BLUTEAU Jean-Michel : Et alors ?

VERBEQUE Sandrine : Et alors ? On va où ?

BLUTEAU Jean-Michel : Vous êtes réquisitionnés quelque part : vous ne vous renseignez pas de savoir où vous devez aller ? Je vous ai posé la question, Madame VERBEQUE.

VERBEQUE Sandrine : Monsieur le Maire, c'est vous le Maire. Par contre, je pense que vous pourrez demander à Mme MÉLART qui a été ravie que je sois là le soir pour lui donner un coup de main pour le dépouillement.

BLUTEAU Jean-Michel : Mais vous lui avez tellement manqué tout au long de la journée.

VERBEQUE Sandrine : Je ne crois pas parce que Mme MÉLART qui dit « non » de sa tête m'a dit « *j'ai suffisamment de personnes d'ailleurs pour le prochain week-end, il n'y a pas forcément besoin que tu viennes si Monsieur le Maire ne te convoque pas* ». Elle a assez de personnes que vous avez nommées.

BLUTEAU Jean-Michel : À dimanche prochain. Il vous reste 5 minutes.

LECOEUR Anne : Vous m'avez dit que j'étais souvent absente. Donc j'aimerais bien savoir absente quand ? Et j'aimerais bien demander à Guy ROLLAND, parce que ça fait quand même deux élections que je l'aide. Guy ROLLAND, ce n'est pas vrai ? Et donc, oser dire que je suis absente, j'ai trouvé cela un petit peu fort de café. J'aimerais bien que Guy ROLLAND intervienne sur ma présence dans son bureau de vote.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est exact Anne LECOEUR.

LECOEUR Anne : Non, non, je demande à Guy ROLLAND. Je n'ai pas envie que vous me parliez Monsieur le Maire, puisque vous avez dit que j'étais absente. Donc je demande à Guy ROLLAND, qui lui sait.

BLUTEAU Jean-Michel : le temps défile, posez votre question.

LECOEUR Anne : Guy, est-ce qu'éventuellement tu peux reconnaître que je t'ai bien aidé aux deux scrutins ?

ROLLAND Guy : Je confirme que tu étais présente aux deux derniers bureaux pour nous aider à tenir le bureau.

LECOEUR Anne : Voilà ! Merci Guy.

VERBEQUE Sandrine : Juste pour terminer, je remercie Monsieur BOULON lors des dernières européennes où il a refusé que je signe sur les bulletins. Vous avez, vous-même Monsieur le Maire, retiré mon nom sciemment de la constitution du bureau.

BLUTEAU Jean-Michel : Je n'ai rien retiré du tout moi.

VERBEQUE Sandrine : Quelqu'un de vos élus avait même suggéré éventuellement de signer à ma place.

BLUTEAU Jean-Michel : Madame VERBEQUE, vous posez votre question ou pas ?

VERBEQUE Sandrine : Oui, oui, on va la poser, ne vous inquiétez pas.

BLUTEAU Jean-Michel : Anne LECOEUR.

LECOEUR Anne : Ces derniers mois, notre ville a été victime de nombreuses incivilités voire même de délits. Il est à déplorer une recrudescence du phénomène. Entre les accidents de la route, les vitres de voitures brisées sur plusieurs points dans la ville, les cambriolages, la liste est trop longue.

La ville détient l'une des plus grandes Polices municipales du département au prorata de la population de notre commune. Vous avez le pouvoir d'agir, Monsieur le Maire. Les Villemomblois méritent mieux.

Au vu du budget d'investissement et de fonctionnement de notre Police municipale qui avoisine les 3 millions d'euros sur un budget total de 60 millions, il n'est pas absurde de demander des résultats et de vrais résultats, notamment avec des données quantitatives sur la baisse ou non des incivilités et délits.

Pourtant, ce n'est pas ce que nous démontre l'un des derniers articles du quotidien Le Parisien reprenant les données statistiques du Ministère de l'Intérieur.

Nous sommes la 18^{ème} ville de SEINE-SAINT-DENIS la plus sûre sur 40 communes en tout. C'est à peine croyable.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir quelques doutes concernant votre stratégie de politique publique sécuritaire.

Aussi, il vous est demandé quels moyens d'action vous comptez mettre en œuvre concernant l'ampleur du phénomène ? Un plan stratégique ou des mesures conjointement menées avec la Police Nationale sont-ils à l'ordre du jour ?

Il en va de la sécurité de notre population, droit fondamental des individus que vous vous devez, en tant que Maire, d'assurer.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie. Je cède la parole à Riad MAHMOUD pour la réponse.

MAHMOUD Riad : Bonsoir Madame, Monsieur. Je me questionne ? Que vous a fait la Police municipale de VILLEMOMBLE ? Qu'avez-vous contre ce service public ?

Comment pouvez-vous douter d'une stratégie politique sécuritaire alors qu'il n'y en avait pas avant ?

Vous rapportez la Police municipale à des chiffres, mais Mesdames et Messieurs, vous vous rendez compte que derrière ce que vous dites, il y a des gens, et je le redis, qui risquent leurs vies quotidiennement pour veiller sur les Villemomblois.

Vous vous rendez compte que ces agents ont des familles, que leur travail est de nous protéger ?

Vous vous rendez compte qu'à les réduire à une crise financière, c'est inciter à la haine et développer des propos « *elle ne sert à rien, elle coûte cher* ». Vos propos donnent des arguments à ceux qui veulent défier l'autorité.

Contrairement à ce que vous affirmez, VILLEMOMBLE ne fait pas partie des Polices municipales les plus importantes au niveau des effectifs proportionnels pour 1 000 habitants du département, ce que j'aurais préféré d'ailleurs.

Par exemple, AULNAY-SOUS-BOIS, un agent pour 1 000, PAVILLONS-SOUS-BOIS, un agent pour 1 000, ROSNY-SOUS-BOIS, un agent pour 1 000, NOISY-LE-GRAND, un agent pour 1 000, LIVRY-GARGAN, un agent pour 1 000, VILLEMOMBLE, 0,5 agent pour 1 000.

Cependant, avec la création du poste de Police municipale, elle va continuer de se développer.

La Police municipale de VILLEMOMBLE a des résultats, malgré un effectif restreint. La Police municipale de VILLEMOMBLE, c'est plusieurs centaines d'appels par semaine et près de 400 interventions par mois.

Les Villemomblois se sont approprié ce service public.

C'est aussi le point de deal de Benoni éradiqué complètement. Plus récemment, un homme disparu sur GASNY, vu sur VILLEMOMBLE par un administré qui l'a signalé à la Police municipale de VILLEMOMBLE qui l'a raccompagné à GAGNY. Encore cet après-midi, un homme a été signalé avec une arme à feu. Les premiers sur les lieux étaient la Police municipale. Ils ont mis en place un périmètre de sécurité pour faciliter le travail du Groupe d'Intervention qui a pu intervenir rapidement. Ils ont d'ailleurs été félicités pour leur efficacité et leur professionnalisme.

La Police de VILLEMOMBLE c'est ça. Des sujets sensibles, dangereux, mais aussi de l'accompagnement. C'est une Police compétente, professionnelle que nous nous devons de remercier chaque jour.

(Applaudissements)



Villemomb|e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Mesdames et messieurs, notre séance est maintenant terminée. Je souhaite vous rappeler que ce jeudi soir au Conservatoire Maurice Ravel, dans l'Atrium, il y a la diffusion d'un film pour sensibiliser sur la maladie de Charcot. Un film qui s'appelle INVINCIBLE ÉTÉ.

Je vous invite nombreux à vous y rendre. La participation aux frais est de 15 € pour pouvoir accéder à la diffusion de ce film.

Nous aurons le témoignage d'un Villemombois qui est atteint de cette maladie. J'espère que nous pourrons tous nous y retrouver en soutien pour la recherche contre la maladie de Charcot.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 25)

M. MAHMOUD, Secrétaire de séance

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU